

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023**

Convocation en date du 22 septembre 2023.

Le vendredi vingt-neuf septembre deux mil vingt-trois, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Michel DONNARD, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration :

Monsieur Stéphane LOZACHMEUR a donné procuration à Monsieur Christian PENNANECH,
Monsieur Jean-Michel COUVREUR a donné procuration à Jean-Christophe CORBEL,
Madame Annie RANNOU a donné procuration à Madame Anne BOURBIGOT,
Madame Véronique IRIS a donné procuration à Madame Sandrine GUEIT,
Monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à Madame Elodie SURGET.

Membres absents : Monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Stéphane MOREL a été nommé secrétaire de séance.

2023-09-069

FINANCES :

Rapporteur : Madame Liesbeth VAN HORNE, Adjointe, chargée des Finances – Economie.

Budget général – décision modificative n°1

Madame Van Horne informe qu'il convient de prévoir une décision modificative pour le budget général.

Madame Van Horne indique que la trésorerie de Rosporden propose d'inscrire une provision pour dépréciation des comptes de tiers à hauteur de 1603 €.

No. 1000005490, dated 2001-01-01, *Limnodynastes dorsalis* (LACÉPÈDE) 1839, 1: 10, 2000, 10, 10. (Cope, 1900)

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023**

Convocation en date du 22 septembre 2023.

Le vendredi vingt-neuf septembre deux mil vingt-trois, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Michel DONNARD, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration :

Monsieur Stéphane LOZACHMEUR a donné procuration à Monsieur Christian PENNANECH,

Monsieur Jean-Michel COUVREUR a donné procuration à Jean-Christophe CORBEL,
Madame Annie RANNOU a donné procuration à Madame Anne BOURBIGOT,
Madame Véronique IRIS a donné procuration à Madame Sandrine GUEIT,
Monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à Madame Elodie SURGET.

Membres absents : Monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Stéphane MOREL a été nommé secrétaire de séance.

2023-09-070

FINANCES

Rapporteur : Madame Liesbeth VAN HORNE, Adjointe, chargée des Finances – Economie.

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024

Madame Van Horne informe les membres de l'assemblée délibérante qu'en application de l'article 106 III de la loi 2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe), les collectivités locales doivent par délibération de l'assemblée acter de l'adoption du cadre fixant les règles budgétaires et comptables.

La généralisation du référentiel comptable M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Le budget M57 est ainsi voté soit par nature, soit par fonction, avec une présentation croisée pour les collectivités de plus de 3500 habitants. Le référentiel étend donc à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, offrant ainsi une plus grande marge de manœuvre :

- En matière de gestion pluriannuelle des crédits (définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement) ;
- En matière de fongibilité des crédits (mouvements de crédits entre chapitres à hauteur d'un maximum de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections par délégation du Conseil municipal au Maire) ;
- En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues (possibilités d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections).

Cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. Ainsi, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Monsieur Viaux, comptable public de la trésorerie de Rosporden, a transmis son avis.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir délibérer afin :

- d'adopter la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- d'appliquer ce référentiel comptable à tous les budgets de la commune ;
- d'autoriser monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Avis de la commission des finances : avis favorable à l'unanimité

Décision du Conseil Municipal : délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie conforme
Bénodet,
le 02 octobre 2023
Christian PENNANÉCH,
Maire



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023**

Convocation en date du 22 septembre 2023.

Le vendredi vingt-neuf septembre deux mil vingt-trois, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Michel DONNARD, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration :

Monsieur Stéphane LOZACHMEUR a donné procuration à Monsieur Christian PENNANECH,
Monsieur Jean-Michel COUVREUR a donné procuration à Jean-Christophe CORBEL,
Madame Annie RANNOU a donné procuration à Madame Anne BOURBIGOT,
Madame Véronique IRIS a donné procuration à Madame Sandrine GUEIT,
Monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à Madame Elodie SURGET.

Membres absents : Monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Stéphane MOREL a été nommé secrétaire de séance.

2023-09-071

FINANCES :

Rapporteur : Madame Liesbeth VAN HORNE, Adjointe, chargée des Finances – Economie.

Inventaire comptable – Sortie de biens

Madame Van Horne informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de sortir de l'actif de la commune des matériels acquis en Investissement :

Sur le budget général :

- le ponton feu d'artifice
- le véhicule Peugeot 308

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 029-212900062-20230929-202309071-DE

2023-409

Budget général :

Compte acquisition	N° Inventaire	Nature du bien	Date d'achat	Valeur d'achat	VNC
2158	20513	Ponton feu d'artifice	2005	27 714,37 €	27 714,37 €
2182	21027	Véhicule Peugeot 308	2010	15 892,50 €	15 892,50 €

La sortie physique de ces 2 biens peut s'opérer comme suit :

- destruction du ponton feu d'artifice ;
- vente du véhicule Peugeot 308 au garage Merrien de Fouesnant pour une valeur de 3 800 €.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir délibérer afin :

- d'approuver l'état de sortie des immobilisations décrites ci-dessus dans le budget général ;
- d'autoriser monsieur le Maire à vendre le véhicule Peugeot au prix indiqué ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux cessions et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes ;
- de prévoir les recettes aux budgets afférents.

Avis de la commission des finances : avis favorable, 1 abstention (madame Astrid Gaugain)

Décision du Conseil Municipal : décision adoptée : 21 pour, 5 abstentions (Mme Elodie Surget, Mme Astrid Gaugain, M. Christophe Labory, M. André Morvan, M. Jean-Claude Jacq).

Pour copie conforme
Bénodet,
le 02 octobre 2023
Christian PENNANECH,
Maire



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023

Convocation en date du 22 septembre 2023.

Le vendredi vingt-neuf septembre deux mil vingt-trois, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Michel DONNARD, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration :

Monsieur Stéphane LOZACHMEUR a donné procuration à Monsieur Christian PENNANECH,

Monsieur Jean-Michel COUVREUR a donné procuration à Jean-Christophe CORBEL,
Madame Annie RANNOU a donné procuration à Madame Anne BOURBIGOT,
Madame Véronique IRIS a donné procuration à Madame Sandrine GUEIT,
Monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à Madame Elodie SURGET.

Membres absents : Monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Stéphane MOREL a été nommé secrétaire de séance.

2023-09-072

FINANCES :

Rapporteur : Madame Liesbeth VAN HORNE, Adjointe, chargée des Finances – Economie.

Espacil – garantie d'emprunt – Espacil Habitat « résidence les ajoncs » à Bénodet

Madame Van Horne informe qu'une erreur s'est glissée dans la précédente délibération puisque il était question de Espacil accession au lieu de Espacil Habitat. Madame Van Horne propose que la précédente délibération soit annulée.

Espacil Habitat va réaliser la construction de 25 logements locatifs (18 appartements et 7 maisons dont 5 type 4 et 2 type 5) situés rue Marie Pasteur à Poulpry, et, a demandé à la commune de bien vouloir se porter garant du prêt qui sera signé entre Espacil Habitat et la Caisse des Dépôts et Consignations.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions ci-dessous :

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code Civil,

Vu le Contrat de prêt n° 145434 en annexe signé entre Espacil Habitat SA HLM ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Le Conseil Municipal est invité à :

Article 1 :

Le Conseil Municipal de Bénodet accorde sa garantie à hauteur de 100.00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 631 400 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 145434 constitué de 6 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 631 400 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération.

Article 2 :

la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la Mairie de Bénodet est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Mairie de Bénodet s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir en délibérer afin d'adopter les propositions décrites ci-dessus.

Avis de la commission des finances : avis favorable, 1 abstention (madame Astrid Gaugain).

2023 - 412
Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 029-212900062-20230929-202309072-DE

Décision du Conseil Municipal : décision adoptée : 21 pour, 5 abstentions
(Mme Elodie Surget, Mme Astrid Gauguin, M. Christophe Labory, M. André Morvan,
M. Jean-Claude Jacq).

Pour copie conforme
Bénodet,
le 02 octobre 2023
Christian PENNANECH,
Maire



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023**

Convocation en date du 22 septembre 2023.

Le vendredi vingt-neuf septembre deux mil vingt-trois, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Michel DONNARD, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration :

Monsieur Stéphane LOZACHMEUR a donné procuration à Monsieur Christian PENNANECH,
 Monsieur Jean-Michel COUVREUR a donné procuration à Jean-Christophe CORBEL,
 Madame Annie RANNOU a donné procuration à Madame Anne BOURBIGOT,
 Madame Véronique IRIS a donné procuration à Madame Sandrine GUEIT,
 Monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à Madame Elodie SURGET.

Membres absents : Monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Stéphane MOREL a été nommé secrétaire de séance.

2023-09-073

FINANCES :

CCPF – Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée – Aménagement de la rue du Canvez

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre de la mise en œuvre du schéma vélo du Pays Fouesnantais, des travaux sur la rue du Canvez et la route du Letty sont prévus afin de poursuivre les Itinéraires cyclables sur Bénodet.

Le coût de l'opération (travaux et études) est estimé à 730 950 € HT.

Il est proposé que la commune de Bénodet prenne à sa charge l'aménagement de la rue du Canvez à hauteur de 324 000 € HT (études, maîtrise d'œuvre et travaux) sur les 470 000 € HT de l'opération.

Concernant l'aménagement de la route du Letty, celle-ci étant d'intérêt communautaire, l'ensemble des dépenses sera assuré par la CCPF.

Pour assurer la cohérence des travaux, la Communauté de communes du Pays Fouesnantais (CCPF) est désignée maître d'ouvrage de l'opération. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage s'avère donc nécessaire pour les travaux d'aménagement de la rue du Canvez.

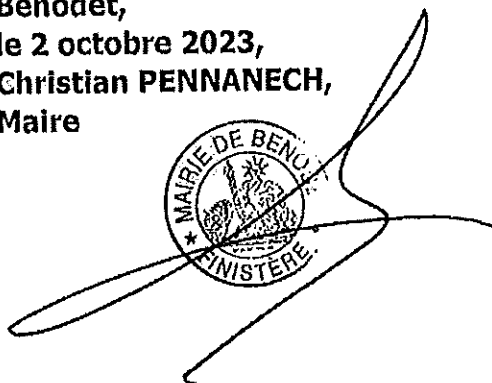
Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir délibérer afin :

- d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CCPF pour les travaux d'aménagement de la rue du Canvez ;
- de prévoir la dépense au budget.

Avis de la commission des finances : avis favorable, 1 abstention (madame Astrid Gauguin)

Décision du Conseil Municipal : délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie conforme
Bénodet,
le 2 octobre 2023,
Christian PENNANECH,
Maire





CONVENTION CONCERNANT LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR
L'OPERATION :

AMENAGEMENT DE LA RUE DU CANVEZ

Passée en application du Titre II du livre IV de la 1^{ère} partie du Code de la Commande Publique et notamment des articles L2422-5 à L2422-11,

ENTRE

La Commune de Bénodet représenté par son Maire, M. Christian PENNANECH, dûment habilité par délibération en date du

ET

La Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, représenté par son Président, M Roger LE GOFF, dûment habilité par délibération en date du 27 septembre 2023,

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

2.2. Engagements réciproques entre les deux personnes publiques

La communauté de communes du Pays Fouesnantais s'engage à assurer seule ou par l'intermédiaire de bureaux d'études et d'un maître d'œuvre les différentes étapes des marchés qui découleront de la maîtrise d'ouvrage, dont la vérification de la bonne réalisation des travaux.

De son côté, la commune de Bénodet s'engage à accepter les modalités des marchés ainsi que le ou les titulaires qui auront été choisis par la communauté de communes.

2.3. Information et avis facultatif de la commune de Bénodet

La commune de Bénodet pourra faire valoir son avis sur chaque étape de la procédure. Par conséquent, la communauté de communes s'engage à transmettre à cette dernière les projets de marchés, publicités, analyses et choix des offres qui auront été réalisés.

ARTICLE 3. MODALITÉS FINANCIÈRES

3.1. Montant de la participation communale

Le coût de l'opération est estimé à 470 000 € HT (travaux et études). La part de la commune de Bénodet est estimée à 324 000 € HT (315 000 € au titre des travaux et 9 000 € au titre des études et de la maîtrise d'œuvre). La participation totale de la commune de Bénodet est alors estimée à 388 800 € TTC.

3.2. Rémunération du titulaire

Les titulaires seront rémunérés par la communauté de communes du Pays Fouesnantais qui se fera rembourser par la commune de Bénodet sur la partie des opérations concernant sa compétence d'action. Le remboursement sera effectué au vu d'acomptes présentés par la communauté de communes. Le dernier acompte, appelé décompte final, mettra un terme à la présente convention.

3.3. Coûts annexes

Les coûts de procédure issus de la procédure de passation du marché seront répartis au prorata du montant des travaux incombant à chaque partie. Ils concernent, en particulier, la publicité des marchés.

ARTICLE 4. EXPIRATION DE LA CONVENTION

La présente convention expire automatiquement à la fin de la réalisation des opérations mentionnées en objet.

Envoyé en préfecture le 09/11/2023

Reçu en préfecture le 09/11/2023

Publié le

ID : 029-212900062-20231013-20239683-CC



Envoyé en préfecture le 09/11/2023

Reçu en préfecture le 09/11/2023

Publié le

ID : 029-212900062-20231013-20239683-CC

Annexe : Plans

Secteurs concernés par les travaux

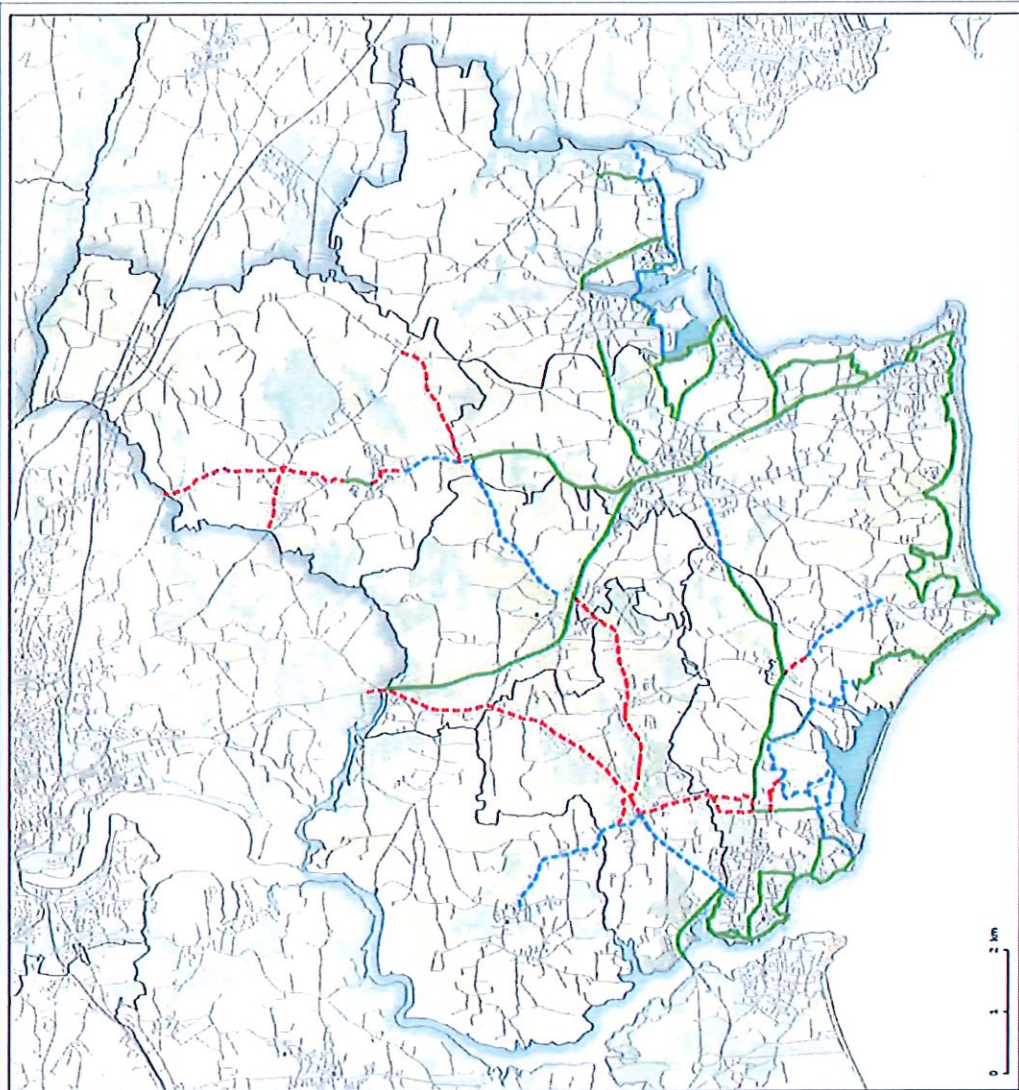
Itinéraires cyclables sur le Pays Fouesnantais

Itinéraires cyclables

- Existants
- Etudes & Travaux
- Projets futurs



Sources : CSM (2019), CSM (2019), CSM (2019) ; Date : 27-11-2019
Auteurs : CSM/SC ; Service de cartographie : BPS 648



DÉLIBÉRATION

Envoyé en préfecture le 09/11/2023
Reçu en préfecture le 09/11/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 029-212900062-20231013-20239683-CC
ID : 029-212900062-20230929-202309073-DE

Concernant l'aménagement de la route du Letty, celle-ci étant d'intérêt communautaire, l'ensemble des dépenses sera assuré par la CCPF.

Pour assurer la cohérence des travaux, la Communauté de communes du Pays Fouesnantais (CCPF) est désignée maître d'ouvrage de l'opération. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage s'avère donc nécessaire pour les travaux d'aménagement de la rue du Canvez.

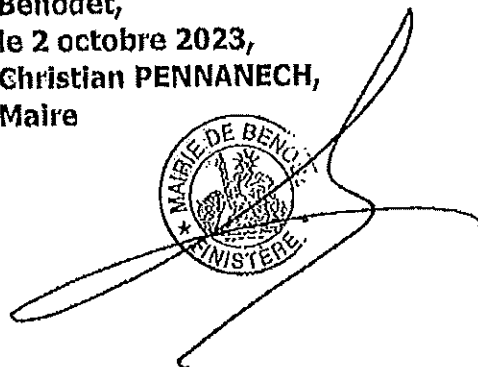
Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir délibérer afin :

- d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CCPF pour les travaux d'aménagement de la rue du Canvez ;
- de prévoir la dépense au budget.

Avis de la commission des finances : avis favorable, 1 abstention (madame Astrid Gauguin)

Décision du Conseil Municipal : délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie conforme
Bénodet,
le 2 octobre 2023,
Christian PENNANECH,
Maire



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023

Convocation en date du 22 septembre 2023.

Le vendredi vingt-neuf septembre deux mil vingt-trois, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Michel DONNARD, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration :

Monsieur Stéphane LOZACHMEUR a donné procuration à Monsieur Christian PENNANECH,

Monsieur Jean-Michel COUVREUR a donné procuration à Jean-Christophe CORBEL,
Madame Annie RANNOU a donné procuration à Madame Anne BOURBIGOT,
Madame Véronique IRIS a donné procuration à Madame Sandrine GUEIT,
Monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à Madame Elodie SURGET.

Membres absents : Monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Stéphane MOREL a été nommé secrétaire de séance.

2023-09-074

URBANISME

Habitat – Lutte contre le mэрule

Par décision du 6 juin 2023, le tribunal administratif de Rennes a déclaré illégal l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 21 janvier 2020, relatif à « la lutte contre les mэрules et autres xylophages et classant certaines communes du Finistère en zone dans laquelle est obligatoire, lors des transactions, un état relatif à la présence de la mэрule ».

Dès lors, l'arrêté en vigueur du 15 juillet 2020 va être abrogé et remplacé par un nouvel arrêté « délimitant les zones de présence d'un risque de mэрule dans le département du Finistère », pris en application de l'article L 131-3 du code de l'urbanisme et de la construction.

Cet article stipule :

« Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de mérules sont identifiés, un arrêté préfectoral, consultable en préfecture, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux, délimite les zones de présence d'un risque de mérule ».

La commune de Bénodet ayant fait l'objet de plusieurs signalements de présence de mérule, Monsieur le Préfet du Finistère a entendu inclure Bénodet à son projet d'arrêté.

Il soumet à cette occasion le projet d'arrêté à la consultation du conseil municipal.

Décision du Conseil Municipal : délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie conforme
Bénodet,
le 2 octobre 2023,
Christian PENNANECH,
Maire



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023**

Convocation en date du 22 septembre 2023.

Le vendredi vingt-neuf septembre deux mil vingt-trois, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Michel DONNARD, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration :

Monsieur Stéphane LOZACHMEUR a donné procuration à Monsieur Christian PENNANECH,

Monsieur Jean-Michel COUVREUR a donné procuration à Jean-Christophe CORBEL,

Madame Annie RANNOU a donné procuration à Madame Anne BOURBIGOT,

Madame Véronique IRIS a donné procuration à Madame Sandrine GUEIT,

Monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à Madame Elodie SURGET.

Membres absents : Monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Stéphane MOREL a été nommé secrétaire de séance.

2023-09-075

URBANISME

Classement de voirie communale

Conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le classement dans le domaine public des voies suivantes, aujourd'hui répertoriées dans le domaine privé de la commune :

DÉLIBÉRATIONS 2023 - 484

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 029-21290062-20230929-202309075-DE

Intitulé de la rue	Longueur en mètre linéaire
Rue du Tourigou (n° 12 à 20 et n° 7 à 17)	138
Rue de Menez Bras	96
Allée Frédéric Le Guyader	70
Rue de Molène	132
TOTAL	436 m

Décision du Conseil Municipal : délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie conforme
Bénodet,
le 2 octobre 2023,
Christian PENNANECH,
Maire



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023**

Convocation en date du 22 septembre 2023.

Le vendredi vingt-neuf septembre deux mil vingt-trois, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Michel DONNARD, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration :

Monsieur Stéphane LOZACHMEUR a donné procuration à Monsieur Christian PENNANECH,
Monsieur Jean-Michel COUVREUR a donné procuration à Jean-Christophe CORBEL,
Madame Annie RANNOU a donné procuration à Madame Anne BOURBIGOT,
Madame Véronique IRIS a donné procuration à Madame Sandrine GUEIT,
Monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à Madame Elodie SURGET.

Membres absents : Monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Stéphane MOREL a été nommé secrétaire de séance.

2023-09-076

PORT

Tarifs d'électricité du port

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération du 31 mars 2023 adoptant les tarifs d'électricité du port, suivant la taille du bateau (+/-8 m) et la durée d'amarrage.

Monsieur le Maire informe qu'un marché de travaux a été conclu pour équiper le port de bornes de distribution d'énergie. Chaque borne sera équipée pour distribuer des fluides eau et électricité. Un kiosque 24h/24 pour le paiement bancaire et la distribution de badges sera installé.

Aussi, dans l'attente de réalisation des travaux nécessaires à cet équipement, monsieur le Maire propose que les tarifs d'électricité soient forfaitaires au trimestre. Le paiement sera dû en début de trimestre, et ne pourra donner lieu à aucun remboursement au moment de la mise en place des bornes et du départ des utilisateurs.

Le tarif forfaitaire sera ensuite abandonné au profit de cette nouvelle installation, qui facturera la réelle consommation.

Le tarif proposé est de 45 € TTC par trimestre, payable en début de trimestre, sans remboursement, ni proratisation.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Avis de la commission du port : favorable à l'unanimité

Avis du conseil portuaire : favorable à l'unanimité

Décision du Conseil Municipal : délibération adoptée à l'unanimité.

Décision du Conseil Municipal : délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie conforme
Bénodet,
le 02 octobre 2023,
Christian PENNANECH,
Maire



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023**

Convocation en date du 22 septembre 2023.

Le vendredi vingt-neuf septembre deux mil vingt-trois, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Michel DONNARD, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration :

Monsieur Stéphane LOZACHMEUR a donné procuration à Monsieur Christian PENNANECH,

Monsieur Jean-Michel COUVREUR a donné procuration à Jean-Christophe CORBEL,

Madame Annie RANNOU a donné procuration à Madame Anne BOURBIGOT,

Madame Véronique IRIS a donné procuration à Madame Sandrine GUEIT,

Monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à Madame Elodie SURGET.

Membres absents : Monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Stéphane MOREL a été nommé secrétaire de séance.

2023-09-077

PORT

Contrat – conditions générales de réservation et de location de postes d'amarrage

Monsieur le Maire propose de modifier les conditions générales de réservation et de location de postes d'amarrage en les enrichissant : Il y sera fait mention des différents contrats, de la commission d'attribution des postes d'amarrages, des séjours sur terre-plein et des professionnels.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Un débat s'engage.

Avs de la commission du port : favorable à l'unanimité

Avis du conseil portualre : favorable à l'unanimité

DÉLIBÉRATIONS 2023 - 488

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 029-212900062-20230929-202309077-DE

Décision du Conseil Municipal : décision adoptée : 21 pour, 5 abstentions
(Mme Elodie Surget, Mme Astrid Gaugain, M. Christophe Labory, M. André Morvan,
M. Jean-Claude Jacq).

Pour copie conforme
Bénodet,
le 2 octobre 2023,
Christian PENNANECH,
Maire



CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION ET DE LOCATION DE POSTES D'AMARRAGE BENODET, D'UTILISATION DES DIVERS EQUIPEMENTS DU PORT

Les présentes conditions générales sont soumises aux dispositions des lois et règlements en vigueur concernant la navigation de plaisance tels qu'ils en résultent du Code des Ports Maritimes et des usages. Ce document, dont l'Usager reconnaît avoir pris connaissance, peut en permanence être consulté au bureau du port.

La Commune de Bénodet, gestionnaire du Port de Plaisance est ci-après désignée par le terme "le Port", le propriétaire, le responsable du navire ou son mandataire par le terme "l'Usager".

I - ACCES AUX OUVRAGES PORTUAIRES

Art. 1 : Tout Usager pénétrant dans les limites de la concession portuaire est soumis aux dispositions et obligations suivantes. Il devra obligatoirement justifier d'une assurance couvrant sa responsabilité pour les risques suivants :

Responsabilité civile ; Dommages causés aux ouvrages **et matériel** du Port ; Renflouement et enlèvement du navire à l'intérieur de la concession, **dommages causés au tiers**.

Il devra également présenter à toute demande des services du Port les papiers de bord, et notamment l'acte de francisation. De plus, le navire **et annexes éventuelles** devront être parfaitement identifiables, nom et quartier d'immatriculation lisiblement portés sur la coque ou tableau arrière.

Art. 2 : Toute personne pénétrant dans les limites de la concession est tenue de respecter les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne les limitations de vitesse, l'utilisation des aires de stationnement et des équipements de loisirs, l'accès aux pontons. Elle doit également respecter les mesures de sécurité concernant la grue en manœuvre sur les aires de manutentions.

Nous rappelons que La pêche est strictement interdite sur les pontons ainsi que dans la zone portuaire.

Art. 3 : Le port dégage toute responsabilité quant aux dommages subis pour des raisons d'évitage sur les bouées.

L'amarrage sur les bouées est de l'entière responsabilité de l'Usager.

II - RESPONSABILITES ET OBLIGATIONS DU PORT

Art. 1 : Assurances : Le Port est assuré contre les risques relevant de sa propre responsabilité civile. Le Port ne peut être par contre tenu responsable des dommages causés par des tiers aux navires de ses Usagers, ni des vols ou dégradations qui pourraient être commis à l'intérieur de la concession, que ce soit sur les terre-pleins, voies et parkings, ou sur le plan d'eau. Sa responsabilité ne peut être également engagée en cas de rupture des amarres ou de dommages causés aux navires par insuffisance de pare-battages.

Le Port n'est pas responsable de l'évolution des fonds marins ni des dommages que celle-ci pourrait causer.

Art. 2 : Prestations incluses dans les tarifs :

- Douches, wifi, wc,
- Eau, poubelles,
- Moyens et accessoires d'amarrage (sauf amarres),
- Renseignements météorologiques, nautiques et touristiques.

✶ L'électricité fera l'objet d'une tarification spécifique

III - CATEGORIES DES NAVIRES

Les tarifs de location de postes d'amarrage sont basés sur les plus grandes dimensions, en longueur ou en largeur, des navires. Les longueurs et largeurs prises en compte sont celles de l'encombrement maximum du navire, englobant les éventuels bouts dehors, gouvernails, balcons avant et arrière, ainsi que tous appareils pouvant venir en saillie. Les multicoques sont tarifés en appliquant un coefficient de 1.5 prix tarif de base calculé sur la longueur (sur ponton ou bouée). Les langons, espars amovibles faisant saillie, moteurs hors bord relevés, doivent être rabattus ou démontés. Pour les bouées à évitage, la longueur du bout d'amarrage (entre la bouée et l'étrave du bateau, ne pourra excéder 1 mètre afin d'éviter les chocs avec les bateaux voisins. Dans le cas contraire, la responsabilité du propriétaire sera engagée en cas de sinistre.

IV - ATTRIBUTION DES POSTES D'AMARRAGE

Art. 1 : Réservations : Sont prises en considération, dans la mesure des places disponibles, les demandes de réservations annuelles ou saisonnières faites ou confirmées par écrit, adressées à la Capitainerie. L'attribution est décidée par une commission. - en fonction des tailles des navires rapprochées des postes disponibles.

Art. 2 : Contrat : Le Port la commission effectue le poste d'amarrage et établit le contrat de réservation annuel ou saisonnier dont la validité est subordonnée au paiement du titre. La réservation est effective après paiement et fourniture des pièces détaillées à l'article 1. Le contrat correspondant sera établi par les Services du Port.

L'Usager ou le demandeur d'emplacement devra être à jour de toute facture antérieure à la date de la demande. L'inscription sur liste d'attente n'est possible qu'après le paiement de toutes les factures dues au Port.

Art. 3 : Durée des contrats annuel :

• Contrat annuel :

La durée des contrats annuels (tarif forfaitaire) court du 1^{er} janvier au 31 décembre la date de mise à disposition de l'emplacement au 31 décembre de l'année en cours. La facturation est établie au forfait annuel. Pour les contrats commençant après le 31 Janvier, il est facturé à l'Usager un douzième du forfait annuel par mois restant à courir avant le 31 décembre.

Tout mois commencé étant dû. Seuls les navires titulaires d'un contrat annuel peuvent bénéficier du forfait annuel de notre grille de tarification.

• Contrat saison : durée 5 mois (du 1^{er} mai au 30 septembre). La facturation est établie conformément au tarif voté par le Conseil Municipal. Le tarif saisonnier ne donne lieu à aucun dégrèvement en cas de départ anticipé.

• Contrat mensuel : maximum 30 jours consécutifs - hors mois de juillet et août.

• Contrat semaine : maximum 7 jours consécutifs.

• Forfait hivernage : du 1^{er} octobre au 31 décembre ou du 1^{er} janvier au 30 avril. Le forfait hivernage ne donne lieu à aucun remboursement en cas de départ anticipé.

Le paiement sera dû à la signature du contrat.

Art. 4 : Renouvellement des réservations annuelles : En aucun cas il n'y a tacite reconduction de la réservation annuelle. A l'expiration de la période de réservation, il appartient à l'Usager de demander le renouvellement de sa location pour pouvoir bénéficier du forfait annuel et conserver

son poste l'année suivante. La non application de cette règle entraîne la reprise du poste par le Port et son affectation à un autre navire. Le tarif appliqué au navire en situation irrégulière sera le tarif mois, semaine ou journée. Le non paiement des factures entraîne de fait le non renouvellement de la réservation annuelle.

Art. 5 : Départ en cours d'année : Les Usagers désirant quitter définitivement leur poste sont tenus de le signaler au Port. Si ces Usagers ont déjà renouvelé leur demande de réservation, et bénéficient donc du tarif forfait annuel, les sommes payées au titre de cette réservation restent acquises au Port, qui peut par ailleurs recouvrer les sommes restant dues au même titre.

Art. 6 : Vente du navire : L'Usager doit prévenir le Port de la vente de son navire. Le nouveau propriétaire devra, s'il veut obtenir la réservation d'un poste d'amarrage en faire la demande auprès du Port et prendre rang dans la liste d'attente. En aucun cas le fait qu'un navire occupe déjà un poste ne créera de priorité pour le nouveau propriétaire. De même, un Usager ne peut sous-louer ou même prêter le poste d'amarrage qu'il occupe au nouveau propriétaire de son navire ou à quiconque.

Art. 7 : Changement de navire : L'usager changeant de navire se verra attribuer un nouvel emplacement correspondant aux caractéristiques de son nouveau bateau en fonction des places disponibles. Pour tout changement de navire il est obligatoire d'en informer la Capitainerie

Art. 8 : Navire absent du Port :

En cas d'absence, non indiquée à la Capitainerie de plus de 3 jours, le Port de Plaisance de Bénodet peut disposer du poste laissé libre pour l'accueil des navires de passage sans pour autant donner droit à déduction. Pendant la période comprise entre le 1^{er} juillet et le 31 août l'Usager s'engageant à quitter le port, sans interruption, pendant au moins 30 jours, bénéficiera d'un remboursement correspondant (soit 1 douzième du forfait annuel par période d'absence de 30 jours consécutifs). Ce remboursement sera conditionné par une démarche volontaire de l'Usager, au plus tard 5 jours ouvrés avant le départ du navire, par l'envoi d'un courrier à la Capitainerie, qui sera nécessairement préalable à l'absence. En cas de manquement ou de retard, dans la démarche, aucun remboursement ne sera effectué.

Les remboursements correspondant aux absences effectives, dûment constatées par le personnel du port, seront effectués en Octobre de chaque année.

Il est précisé que ces conditions préalables seront obligatoires pour les remboursements.

V : OCCUPATION DES POSTES D'AMARRAGE

Art. 1 : Affectation du poste d'amarrage : En dehors des navires de passage qui doivent s'amarrer aux places signalées par le terme "Visiteurs", les places sont affectées par le Port. Il est affecté à chaque navire un poste d'amarrage numéroté. Il est interdit d'amarrer le navire à un autre poste sans autorisation préalable du Port. Le Port peut par ailleurs à tout moment changer l'affectation primitivement dévolue suivant les impératifs techniques conjoncturels. Le fait d'installer des amarres dites de poste ne confère aucun droit supplémentaire d'occupation.

Art. 2 : Navires de passage : Les Chefs de bord des navires en escale sont tenus de se faire connaître auprès de l'administration du Port dès lors qu'ils utilisent les installations portuaires. Obligation leur est faite de remplir une fiche d'escale et de fournir tous renseignements concernant leur personne et leur navire (assurance, documents de bord...) nécessaires pour établir une facture correspondant à leur séjour dans le Port. Cette obligation s'applique également aux navires arrivant au Port en dehors des heures ouvrables, qui doivent s'en acquitter avant leur départ. A défaut, une fiche d'escale sera établie par le Port, qui mènera tout en oeuvre pour obtenir lesdits renseignements, facturer et recouvrer les sommes dues.

VI : SEJOURS SUR TERRE-PLEIN ET CALES.

Les séjours sur terre-pleins : facturés en fonction du tarif « outillage », à la journée, en fonction de la longueur de bateau sont autorisés dans les mêmes conditions générales que les séjours aux pontons. Le tarif étant appliqué au mètre carré, la surface occupée est calculée en multipliant la longueur du navire par sa largeur, arrondi au m² supérieur. Tarif à la journée ou pour une semaine maximum. Les séjours doivent faire impérativement l'objet d'une autorisation de la Capitainerie.

V : AUTRES SERVICES (Voi-tarifs).

Art. 1 : Remorquages : Les remorquages sont effectués à la demande de l'Usager et facturés au tarif horaire de main d'œuvre. Cependant, Pour des raisons urgentes de sécurité, l'initiale du remorquage peut être prisé par le Port, aux risques, frais et périls de l'Usager. Par contre, un déplacement de navire effectué par le Port pour des raisons techniques ou autres ne sera pas facturé à l'Usager, le Port engageant sa responsabilité pendant cette manœuvre.

Art. 2 : Carburant : Les carburants sont payables comptant. L'Usager respectera toutes les consignes de sécurité lors du service, notamment l'arrêt du moteur et l'interdiction de fumer.

Art. 3 : Douches : L'accès aux douches est uniquement réservé aux Usagers, qui devront veiller à maintenir les lieux en bon état de propreté.

Art. 4 : Stationnement des annexes.

Seuls les Usagers, titulaires d'une bouée d'un contrat de poste d'amarrage de la concession du port de plaisance de Bénodet pourront stationner leur annexe dans les endroits prévus à cet effet : radeaux, à terre ou sous la passerelle des pontons Penfoul, à flot. L'annexe devra obligatoirement comporter le nom du bateau (à défaut, elle sera enlevée par les services du port).

Art.5 : Professionnels.

Les professionnels sont les entreprises du secteur nautique qui bénéficient d'un nombre d'emplacements forfaitaires exclusivement à l'année. Les professionnels devront transmettre l'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les navires sous leur responsabilité.

TOUT MANQUEMENT OU REFUS DE RESPECTER LES PRESENTS ARTICLES
ENTRAINE DE FAIT UNE RUPTURE DE CE CONTRAT.

Signature de l'Usager :

Mention RGPD :

Les données du formulaire sont nécessaires pour assurer le suivi et la gestion de votre demande. Elles sont enregistrées et transmises au service du port de plaisance, pour une durée de 5 ans. Vous disposez de droits sur les données vous concernant que vous pouvez exercer auprès du service concerné ou auprès du délégué à la protection des données de la collectivité, en adressant une demande par écrit accompagnée d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante : protection.donnees@cdg29.bzh. Pour connaître vos droits et les modalités pour les exercer, veuillez vous renseigner, à la capitainerie du port de plaisance.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023**

Convocation en date du 22 septembre 2023.

Le vendredi vingt-neuf septembre deux mil vingt-trois, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Michel DONNARD, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Madame Héléne LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration :

Monsieur Stéphane LOZACHMEUR a donné procuration à Monsieur Christian PENNANECH,
Monsieur Jean-Michel COUVREUR a donné procuration à Jean-Christophe CORBEL,
Madame Annie RANNOU a donné procuration à Madame Anne BOURBIGOT,
Madame Véronique IRIS a donné procuration à Madame Sandrine GUEIT,
Monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à Madame Elodie SURGET.

Membres absents : Monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Stéphane MOREL a été nommé secrétaire de séance.

2023-09-078

PORT

Cession de matériels

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que 4 moteurs, totalement amortis et sortis par conséquent de l'inventaire, pourraient être cédés à Electro marine industrie au prix de 300 € chaque.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir délibérer et d'autoriser monsieur le Maire à vendre ces 4 moteurs pour 1200 €.

Avis de la commission du port : favorable à l'unanimité

Avis du conseil portuaire : favorable à l'unanimité

Décision du Conseil Municipal : délibération adoptée à l'unanimité.

**Pour copie conforme
Bénodet,
le 2 octobre 2023,
Christian PENNANECH,
Maire**



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023**

Convocation en date du 22 septembre 2023.

Le vendredi vingt-neuf septembre deux mil vingt-trois, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Michel DONNARD, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration :

Monsieur Stéphane LOZACHMEUR a donné procuration à Monsieur Christian PENNANECH,

Monsieur Jean-Michel COUVREUR a donné procuration à Jean-Christophe CORBEL,

Madame Annie RANNOU a donné procuration à Madame Anne BOURBIGOT,

Madame Véronique IRIS a donné procuration à Madame Sandrine GUEIT,

Monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à Madame Elodie SURGET.

Membres absents : Monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Stéphane MOREL a été nommé secrétaire de séance.

2023-09-079

RESSOURCES HUMAINES

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles R2124-64 à D2124-75-1,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.721-1 à L.721-3,

Vu le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2013 relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte pris pour l'application des articles R.2124-72 et R.4121-3-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2016-1096 en date du 7 octobre 2016 fixant la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué,

Considérant que le conseil municipal a décidé le 7 octobre 2016 d'attribuer, pour nécessité de service, au titulaire de l'emploi de brigadier, le logement sis 16 venelle Notre-Dame-de-la-Mer et à l'adjoint technique principal 1^{ère} classe un logement dans l'enceinte du complexe sportif de Poulpry ;

Considérant que, depuis cette date, il est apparu que l'emploi d'agent de police municipale n'impose pas une présence permanente de l'agent à proximité de son lieu de travail que ce soit pour des motifs de sûreté, de sécurité ou de responsabilité, les missions ayant vocation à être exercées sur l'ensemble du territoire communal ;

Considérant qu'il n'y a plus lieu de nécessité de service au complexe sportif de Poulpry ;

Considérant qu'il n'y a plus lieu dans ces conditions d'attribuer à ces emplois un logement pour nécessité absolue de service ;

Considérant qu'il convient en conséquence de mettre à jour la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué pour nécessité absolue de service ;

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir délibérer afin :

- d'abroger la délibération du 7 octobre 2016.

Madame Elodie Surget demande que cette délibération soit votée à bulletin secret. Monsieur le Maire procède au vote : 4 élus présents demandent le vote à bulletin secret. La demande est rejetée.

Décision du Conseil Municipal : décision adoptée : 19 pour, 7 contre (Mme Elodie Surget, Mme Astrid Gaugain, M. Christophe Labory, M. André Morvan, M. Jean-Claude Jacq, M. Loïc Audo, Mme Morgane Jan).

Pour copie conforme
Bénodet,
le 2 octobre 2023,
Christian PENNANECH,
Maire



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023**

Convocation en date du 22 septembre 2023.

Le vendredi vingt-neuf septembre deux mil vingt-trois, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Michel DONNARD, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration :

Monsieur Stéphane LOZACHMEUR a donné procuration à Monsieur Christian PENNANECH,
Monsieur Jean-Michel COUVREUR a donné procuration à Jean-Christophe CORBEL,
Madame Annie RANNOU a donné procuration à Madame Anne BOURBIGOT,
Madame Véronique IRIS a donné procuration à Madame Sandrine GUEIT,
Monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à Madame Elodie SURGET.

Membres absents : Monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Stéphane MOREL a été nommé secrétaire de séance.

2023-09-080

ADMINISTRATION GENERALE

Délégation de Service Public Cinémarine – Examen du Rapport du Déléгатaire exercice 2022

Conformément aux articles L 3131-5 du Code de la commande publique et L 1411-3 du C.G.C.T., Monsieur le Directeur du cinéma a transmis, le rapport du délégataire (exercice 2022) du cinéma Cinémarine situé Corniche de la Plage à Bénodet.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de ce rapport.

Pour copie conforme
Bénodet,
Le 2 octobre 2023
Christian PENNANECH,
Maire



Cinéode

CINÉODE

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 029-212900062-20230929-202309080-DE

2023-495

RAPPORT D'ACTIVITÉ CINÉMARINE

2022

INTRODUCTION

L'année 2022 a été marquée par une reprise progressive de l'industrie cinématographique, et ce, après une période difficile due à la pandémie de Covid-19. Alors que les salles de cinéma ont dû fermer leurs portes et que de nombreux tournages ont été interrompus, l'année précédente a été marquée par une baisse significative de la fréquentation des cinémas et une perturbation des sorties de films.

Cependant, avec l'amélioration de la situation sanitaire, l'année 2022 a connu un regain d'intérêt du public pour les salles obscures. Les cinéphiles du monde entier ont retrouvé le plaisir de vivre l'expérience collective et immersive du cinéma, contribuant ainsi à une certaine revitalisation de l'industrie cinématographique (tout de même à relativiser en cela que les chiffres sont bien loin d'avoir atteint leur état pré-Covid). Ceci étant, la diversité de l'offre cinématographique a également été un élément clé de cette année, avec une programmation variée qui a su attirer différents publics. Des blockbusters très attendus ont été dévoilés, tandis que des films indépendants et ceux classés art et essai ont également trouvé leur place.

De plus, il est important de noter que les tendances actuelles du cinéma en France sont porteuses d'optimisme pour l'année en cours (2023). Selon l'une des notes de la Fédération des Cinémas Français, la reprise de la fréquentation a été confirmée au premier trimestre 2023 pour le cinéma en salle. En effet, au cours des trois premiers mois de cette année, près de 50 millions d'entrées ont été enregistrées, ce qui représente une augmentation remarquable de 32,4 % par rapport à la même période en 2022. Ces chiffres confirment le solide attachement des Français au cinéma, qui demeurent le public le plus important du cinéma en Europe.

DIFFÉRENTS ASEPCTS

B. La programmation art et essai

Le cinéma a maintenu sa programmation axée sur les films d'art et d'essai, offrant ainsi une diversité de choix aux spectateurs. Des films indépendants, des documentaires et des productions internationales ont été programmés tout au long de l'année.

C. Les animations et manifestations organisées

Le cinéma a continué à organiser des animations et des manifestations pour créer une expérience cinématographique enrichissante pour le public. Des ciné-débats, des ciné-goûters ont été proposés, permettant ainsi des échanges et des découvertes autour du cinéma.

D. La participation à des manifestations nationales

Le cinéma a participé à des manifestations nationales, contribuant ainsi à la promotion du septième art.



**Le Cinémarine propose deux
belles salles grand confort
de 110 et 310 places.
Projections numériques en
2D et 3D, son Dolby
Numérique.**

- Tarif plein : 8 euros.

Tarif réduit (étudiants, retraités, demandeurs d'emploi, famille nombreuse et handicapés) : 6,80 euros.

- Abonnement mensuel : 58 euros.

- Tarif réduit tous les mercredis : 6 euros.

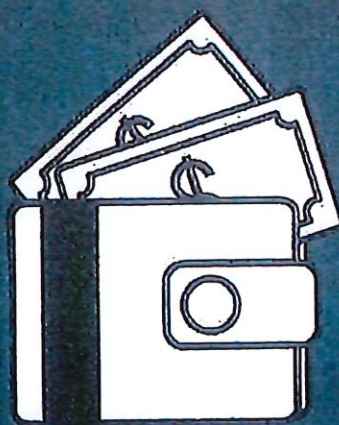
- Tarif moins de 14 ans : 5 euros.

Cette diversité de tarifs vise à rendre le cinéma accessible à différents publics, dans le souci de répondre aux besoins de notre communauté.

Cinémarine est ouvert tout au long de l'année pour offrir aux usagers une expérience cinématographique exceptionnelle. En dehors des vacances scolaires, nos portes sont ouvertes sept jours par semaine, proposant 21 séances hebdomadaires pour répondre à aux envies de tous les cinéphiles.

Lors des petites vacances scolaires (hors été), le cinéma est encore plus généreux, avec une ouverture tous les jours de la semaine et 28 séances hebdomadaires qui offrent la possibilité de découvrir une large gamme de films passionnants.

Enfin, pendant les vacances scolaires d'été, nous sommes ouverts sept jours par semaine, offrant encore 28 séances hebdomadaires. Que ce soit pour échapper à la chaleur estivale ou pour passer un moment en famille, Cinémarine est là pour vous divertir toute l'année.



EXPLOITATION

Les 10 films les plus populaires au cinéma Cinémarine en 2022 :

1. **Top Gun Maverick** Le retour tant attendu de Tom Cruise dans le rôle emblématique du pilote de chasse aérienne a suscité l'enthousiasme des fans, propulsant le film en tête du classement. Entrées : 1202
2. **En corps** Une œuvre cinématographique qui explore la profondeur de l'âme humaine à travers un récit captivant. Avec des performances d'acteurs exceptionnelles et une mise en scène habile, ce film a su plonger les spectateurs dans les méandres de l'identité, de l'amour et de la transformation et s'est ainsi imposé dans le top 3 des séances annuelles. Entrées : 1038
3. **Les Minions 2** Les adorables créatures jaunes ont fait leur retour dans une aventure loufoque et délirante, ravissant les spectateurs de tous âges avec leurs pitreries hilarantes. Entrées : 980
4. **Maison de Retraite** Une comédie touchante qui a su trouver l'équilibre entre rires et émotions, offrant un regard tendre sur la vie en maison de retraite et les liens intergénérationnels. Entrées : 901
5. **Qu'est-ce qu'on a tous fait au bon dieu** La suite tant attendue de cette comédie à succès a une fois de plus fait mouche avec ses situations comiques et ses personnages hauts en couleur. Entrées : 785
6. **Avatar : La Voie de l'Eau** La suite du blockbuster de James Cameron a transporté les spectateurs dans un monde fantastique et visuellement époustoufflant, les incitant à revivre l'aventure extraordinaire des Na'vi. Entrées : 757
7. **Simone : Le Voyage du Siècle** Ce biopic a su conquérir le cœur du public avec ses personnages attachants et son scénario divertissant, offrant un moment de détente et de rires. Entrées : 668
8. **Plancha** Une comédie pétillante qui met en scène des personnages hauts en couleur et des situations hilarantes. Avec un humour irrésistible et des dialogues percutants, ce film a emmené les spectateurs dans un voyage plein de rires et de rebondissements. Entrées : 663
9. **Novembre** Un drame captivant qui explore les méandres de notre histoire contemporaine à travers l'histoire vraie des tristement célèbres attentats du 13 novembre. Novembre est une œuvre cinématographique qui n'a laissé personne indifférent. Entrées : 661
10. **Lamb** Ce conte cinématographique à la fois étrange et envoûtant, qui explore les thèmes de parentalité, de l'identité et de l'isolement d'une manière totalement inattendue, a transporté les spectateurs dans un monde à la fois étrange et fascinant. Entrées : 533

CONCLUSION

En conclusion, l'année 2022 a été une année de transition pour le Cinémarine, marquée par une reprise progressive de l'industrie cinématographique après les perturbations liées à la pandémie de Covid-19. Les chiffres de fréquentation, bien que relativement stables, ont été influencés par l'arrivée de nouveaux concurrents sur notre zone de chalandise, tels que le Cinéville de Pont l'Abbé et le cinéma Katorza de Quimper. Néanmoins, le Cinémarine a maintenu une solide base de spectateurs, avec un total de 37 710 entrées enregistrées tout au long de l'année.

Parmi les films qui ont marqué cette année, Top Gun Maverick s'est hissé en tête du classement, suscitant l'enthousiasme des spectateurs. De plus, des films tels qu'En corps, Les Minions 2 et Maison de Retraite ont également connu un grand succès, offrant une variété de genres satisfaisant tous les goûts.



Le Cinémarine a su maintenir sa programmation diversifiée, allant des blockbusters aux films plus intimes, et a organisé diverses animations et manifestations pour enrichir l'expérience cinématographique de son public. Le cinéma a ainsi démontré son engagement envers la diversité et son rôle en tant que lieu de rassemblement culturel au sein de la communauté locale.

Programmation du Cinéma - Cinéma (Benodet)
Données de 01/01/2022 à 31/12/2022, Euro €Rapport généré par Olivier Defosse
09:19 am 09/28/2023

Intro Films		Résultats				
Rg	Titre	Dés.	Date de 1ère Programmation	Entrées WE Démarrage	Ent. 7 premiers jours	Entrées sur la Période
1	Top Gun : Maverick	PPI	18/05/2022		61	1 202
2	En corps	STDC	30/03/2022	234	295	1 038
3	Les Minions 2: Il ét	UPI	22/06/2022	18	18	980
4	Maison de Retraite	UGCDIST	09/02/2022		32	901
5	Qu'est-ce qu'on a to	UGCDIST	30/03/2022		47	785
6	Avatar: La voie de l	DISNEY	21/12/2022	234	369	757
7	Simone - Le voyage d	WBI	24/11/2021	187	187	668
8	Plancha	STDC	26/10/2022	289	404	663
9	Novembre	STDC	05/10/2022	178	220	611
10	Lamb	HAUT	23/11/2022	174	174	535
11	Adieu Monsieur Haffm	PATHE	12/01/2022	190	235	506
12	L'innocent	ADVT	12/10/2022	189	230	494
13	Ducobu Président !	UGCDIST	06/07/2022		20	491
14	Couleurs de l'incend	GAUMONT	09/11/2022	145	252	485
15	Le chat Poté 2: La	UPI	30/11/2022	9	9	471
16	Les jeunes amants	DIPH	02/02/2022	207	272	460
17	Un autre monde	DIPH	16/02/2022	228	292	450
18	Ouistreham	MNTD	12/01/2022	178	232	437
19	Les animaux fantasti	WBI	06/04/2022	34	71	427
20	Jurassic World 3: Le	UPI	01/06/2022	27	27	416
21	Thor: Love And Thund	DISNEY	06/07/2022	19	19	401
22	Maigret	SNDB	16/02/2022	49	49	394
23	Mascarade	PATHE	26/10/2022		84	383
24	La Panthère des Neig	HAUT	29/12/2021	185	206	378
25	Woman at war	JR2F	20/04/2022		166	376
26	Krypto et les super-	WBI	20/07/2022	12	12	362
27	Les enfants des autr	ADVT	21/09/2022	162	214	359
28	Notre-Dame brûle	PATHE	16/03/2022	153	220	347
29	Vallante	SNDB	26/01/2022	9	9	340
30	Bullet Train	SPE	27/07/2022	37	58	331
31	Joyeuse Retraite 2	SNDB	13/07/2022		9	329
32	Super-héros malgré l	STDC	26/01/2022	19	19	322
33	Belle et Sébastien :	GAUMONT	12/10/2022	24	24	319
34	Goliath	STDC	09/03/2022	177	209	317
35	La dégustation	STDC	31/08/2022	140	186	285
36	Les vieux fourneaux	APOLLO F	10/08/2022		4	283
37	Reste un peu	STDC	16/11/2022	133	174	278
38	Presque	APOLLO F	02/02/2022	95	120	275

Programmation du Cinéma - Cinemarine (Benodet)

Rapport généré par Olivier Defosse
09:18 am 09/28/2023

Données de 01/01/2022 à 31/12/2022, Euro €

Info Films		Résultats				
Rg.	Titre	Dist.	Date de 1ère Programmation	Entrées WE Démarrage	Ent. 7 premiers jours	Entrées sur la Période
77	Les promesses	WildBunch	26/01/2022	104	155	155
78	Twist à Bamako	DIPH	05/01/2022	88	113	155
79	Maestro(s)	APOLLO F	07/12/2022	85	89	150
80	Les amandiers	ADVT	16/11/2022	60	92	147
81	La traversée	MTRO	29/06/2022	60	99	144
82	Le Pharaon, le Sauva	DIPH	19/10/2022	36	104	140
83	Caravage	LPAC	28/12/2022	99	135	135
84	Revoir Paris	PATHE	14/09/2022	62	81	134
85	Hommes au bord de la	WBI	25/05/2022	60	77	129
86	Samourai academy	SNDB	26/10/2022	59	68	127
87	Black Adam	WBI	19/10/2022	28	52	126
88	Avec amour et acharn	ADVT	07/09/2022	80	110	123
89	La brigade	APOLLO F	30/03/2022	98	122	122
90	Mes très chers enfan	UGC DIST	15/12/2021	132	162	120
91	Compagnons	WildBunch	23/02/2022	61	93	120
92	Jean-Michel le carib	CPFM	16/02/2022	119	119	119
93	L'ombre d'un mensong	ADVT	23/03/2022	82	116	116
94	Pernis de construire	WBI	16/03/2022	76	115	115
95	Les bad guys	UPI	06/04/2022	17	87	114
96	La guerre des lutus	WildBunch	09/11/2022	114	114	114
97	Citoyen d'honneur	APOLLO F	14/09/2022	56	62	108
98	Spider-Man: No Way H	SPE	15/12/2021	139	236	108
99	C'est magnifique!	UGC DIST	01/06/2022	31	72	105
100	De l'autre côté du c	ARTHS	17/08/2022	56	91	104
101	Le royaume des étoil	KMBO	07/12/2022	41	41	100
102	Le petit piaf	GAUMONT	21/12/2022	49	63	100
103	Tout le monde aime J	DIPH	07/09/2022	66	86	86
104	Swing (re: 2022)	MALA	30/11/2022	86	86	86
105	Là où chantent les é	SPE	24/08/2022	54	84	84
106	As bestas	LPAC	03/08/2022	26	46	46
107	Le secret de la cité	PPI	20/04/2022	60	82	82
108	Maman pleur des cord	PREAU	29/12/2021	48	48	81
109	Uncharted	SPE	23/02/2022	51	81	81
110	Mystère	GAUMONT	08/12/2021	13	13	73
111	Les bonnes étoiles	MTRO	07/12/2022	28	53	73
112	Le grand jour du liè	CPFM	13/04/2022	78	78	78
113	Incroyable mais vrai	DIPH	15/06/2022	39	47	47
114	La nuit du 12	HAUT	27/07/2022	73	73	73

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 029-212900062-20230929-202309080-DE

2023-509

Rg. Titre	Intro Films	Dist.	Date de 1ère Programmation	Entrées WE Démarrage	Résultats	
					Ent. 7 premiers jours	Entrées sur la Période
153 L'Instant présent		PANOCEAN	02/03/2022	32	32	32
154 Peter von Kant		DIPH	20/07/2022	13	31	31
155 Une mète		MNTO	23/03/2022	9	12	30
156 Nightmare Alley		DISNEY	09/02/2022	30	30	30
157 CGR event: My Hero A		CGR EV.	09/02/2022	16	30	30
158 Le sixième enfant		PYRA	26/10/2022	12	30	30
159 Ça tourne à Saint-Pi		DESTINY	25/05/2022	14	16	29
160 Vortex		WildBunch	27/04/2022	6	28	28
161 Nos frangins		LPAC	07/12/2022	25	28	28
162 Hopper et le hamster		SPE	02/03/2022	28	28	28
163 La vraie famille		LPAC	09/03/2022	12	28	28
164 Doctor Strange in th		DISNEY	18/05/2022	23	28	28
165 Le médecin imaginaire		UGC DIST	27/04/2022	23	27	27
166 Entre ciel et Terre		SAJE	02/11/2022	18	27	27
167 Plan 75		EROZ	21/09/2022	20	26	26
168 Noël avec les frères		KMBO	14/12/2022	26	26	26
169 Ma mère est un goril		PREAU	28/07/2021	31	31	25
170 PROG FR AUTRES DOCUM		TBD	05/06/2019	201	201	24
171 Hit the road		PYRA	18/05/2022	16	24	24
172 Même les souris vont		GBKA	30/03/2022	16	23	23
173 Les Mystères de Barc		DESTINY	28/09/2022	22	23	23
174 Viens je t'emmène		LOSANGE	02/03/2022	22	22	22
175 Rifkin's Festival		APOLLO F	27/07/2022	5	21	21
176 Sundown		ADVT	17/08/2022	14	20	20
177 Les folies fermières		APOLLO F	25/05/2022	20	20	20
178 Le sommet des Dieux		WildBunch	30/03/2022	19	19	19
179 Trois nuits par sema		PYRA	09/11/2022	10	19	19
180 Les Cinq diables		LPAC	31/08/2022	11	18	18
181 Mes frères et moi		ADVT	19/01/2022	9	16	16
182 Coeurs vaillants		Bac FLM	11/05/2022	8	13	16
183 Les secrets de mon p		LPAC	21/09/2022	3	5	16
184 Stella est amoureuse		KMBO	14/12/2022	13	16	15
185 Koati		PAR FILMS	28/09/2022	15	15	15
186 Tori et Lokita		DIPH	02/11/2022	6	15	15
187 Les Tuche 4		PATHE	01/12/2021	33	33	15
188 Costa Brava, Lebanon		EROZ	10/08/2022	5	5	15
189 Rodéo		LOSANGE	07/09/2022	12	14	14
190 Morbius		SPE	13/04/2022	8	14	14

Journal de caisse
Du Samedi 01 Janvier 2022 Au Samedi 31 Décembre 2022
Caissier : TOUT CAISSIER

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 07/10/2023

Publié le 2022

ID : 029-212900062-20230929-202309080-DE

2023 - 513

RECETTES

Intitulé	Quantité	Prix unitaire	Montant	Annulations	Recettes	Ventilations
BILLETTERIE			205 456,10 €	-2 644,80 €	202 811,30 €	
CONFISERIE			7 020,50 €		7 020,50 €	
ABONNEMENT			67 222,00 €		67 222,00 €	
SPECTACLE			1 955,40 €	-16,00 €	1 939,40 €	
Total:			281 654,00 €	-2 660,80 €	278 993,20 €	

VENTILATIONS AUTO.

Intitulé	Quantité	Prix unitaire	Montant	Annulations	Recettes	Ventilations
AFACTURER	34	209,87 €				7 135,50 €
ABONNEMENT 10 PLACES 5,8€	9 808					56 729,80 €
CARTE BANCAIRE	8 173	19,52 €				159 610,00 €
CHEQUE	4					232,00 €
CHEQUE	1					58,00 €
C.C.U.	48					368,00 €
CE 5,8 €	798					4 628,40 €
CHEQUE VACANCES 50 €	4					200,00 €
CHEQUE VACANCES 10 €	141					1 410,00 €
CHEQUE VACANCES 20 €	19					380,00 €
CHEQUE VACANCES 25 €	3					75,00 €
CINECHEQUE	562					3 821,60 €
CM GRATUITE	1					
OSC MANUEL 8 €	4					32,00 €
ESPECES	4 192	10,60 €				44 447,60 €
TROP PERCU	9					-32,70 €
Total:	23 001					278 995,20 €
Total Espace :			En trop	2,00 €	278 993,20 €	278 995,20 €

TARIFS

Intitulé	Quantité	Prix unitaire	Montant			
- 14 ANS	3 592	5,00 €	17 960,00 €			
ABONNEMENT 10 PLACES	9 781	5,80 €	56 729,80 €			
C.C.U.	4	4,00 €	16,00 €			
C.C.U.	44	8,00 €	352,00 €			
CARTE HOTE	173	6,00 €	1 038,00 €			
CE	801	5,80 €	4 645,80 €			
CINECHEQUE	560	6,80 €	3 808,00 €			
GRATUIT	219					
GROUPE	447	4,00 €	1 788,00 €			
MERCREDI	2 389	6,00 €	14 334,00 €			
PLEIN TARIF	5 421	8,00 €	43 368,00 €			
PRINTEMPS DU CINEMA	697	4,00 €	2 788,00 €			
ROTARY SPECIAL	114	7,00 €	798,00 €			
SCOLAIRE	1 697	2,50 €	4 242,50 €			
SCOLAIRE	84	3,00 €	252,00 €			
SPECIAL	311	4,00 €	1 244,00 €			
TARIF REDUIT	7 362	6,80 €	50 061,60 €			
TARIF SPECIAL	265	5,00 €	1 325,00 €			

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023**

Convocation en date du 22 septembre 2023.

Le vendredi vingt-neuf septembre deux mil vingt-trois, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Michel DONNARD, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration :

Monsieur Stéphane LOZACHMEUR a donné procuration à Monsieur Christian PENNANECH,
Monsieur Jean-Michel COUVREUR a donné procuration à Jean-Christophe CORBEL,
Madame Annie RANNOU a donné procuration à Madame Anne BOURBIGOT,
Madame Véronique IRIS a donné procuration à Madame Sandrine GUEIT,
Monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à Madame Elodie SURGET.

Membres absents : Monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Stéphane MOREL a été nommé secrétaire de séance.

2023-09-081

ADMINISTRATION GENERALE

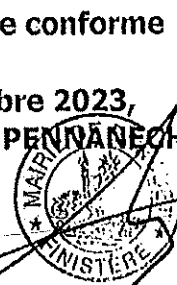
Rapport d'activité 2022 du SDEF (Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère)

Le rapport d'activité 2022 du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère a été adressé en mairie.

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé de faire communication de ce document aux membres du Conseil municipal.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de ce rapport.

Pour copie conforme
Bénodet,
Le 2 octobre 2023,
Christian PENNANECH,
Maire



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 DU SDEF

*Syndicat Départemental d'Énergie et
d'Équipement du Finistère*

L'énergie au service du territoire

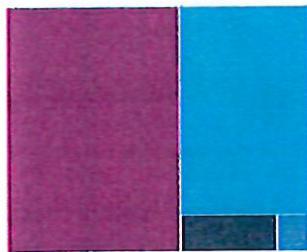


UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

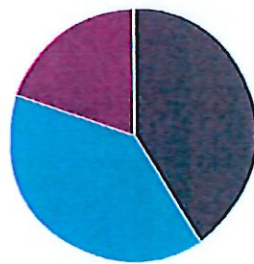
BILAN SOCIAL

au 31/12/2022

65 AGENTS **27** FEMMES **38** HOMMES **5,8 ANNÉES D'ANCIENNETÉ MOYENNE** **39 ANS L'ÂGE MOYEN**



35 TITULAIRES
23 CONTRACTUELS
6 STAGIAIRES
1 APPRENTI

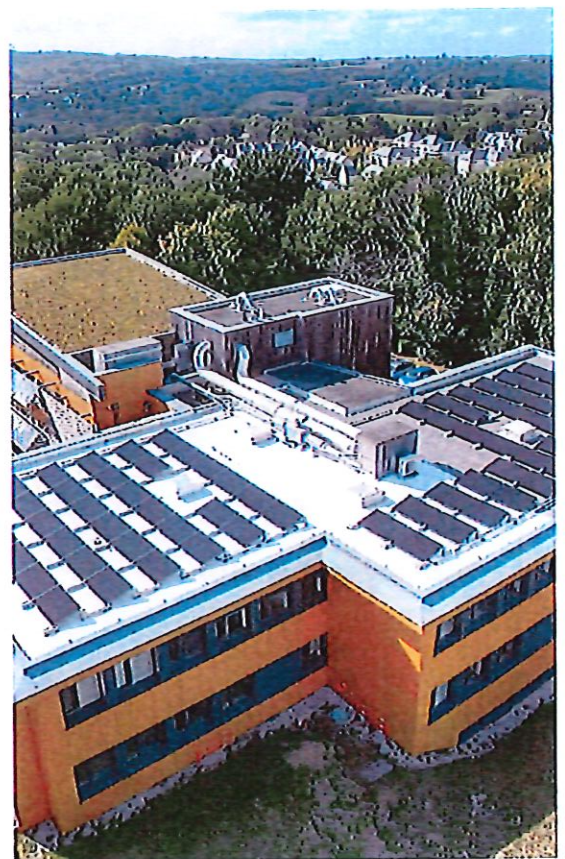


42% CATÉGORIE A (27)
40% CATÉGORIE B (26)
18% CATÉGORIE C (12)

100% **55** AGENTS **90%** **3** AGENTS **80%** **7** AGENTS

141 JOURS DE FORMATION
35 AGENTS FORMÉS

292 JOURS MALADIE ORDINAIRE
476 JOURS DE CONGÉS
MATERNITÉ/PATERNITÉ



PÔLE JURIDIQUE

● LES MARCHÉS PUBLICS ET DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Le pôle juridique établit l'ensemble des marchés publics et délégations de service public. Il assure la rédaction des pièces, la passation des marchés et leur notification.

● LES DOSSIERS PRÉCONTENTIEUX ET CONTENTIEUX

Il se charge d'apporter dans les meilleurs délais, une réponse aux réclamations des particuliers qui rencontreraient des difficultés suite aux interventions du SDEF.

● LA VEILLE ET LE CONSEIL JURIDIQUE

L'équipe est attentive aux évolutions législatives et réglementaires qui peuvent intervenir dans ses domaines de compétences et d'en informer les agents ou les membres du SDEF.

● LES SEM ET SOCIÉTÉS DE PROJET

Le pôle juridique est également de plus en plus sollicité concernant des projets qui sont rattachés à la SEM Energies en Finistère.



● L'ÉQUIPE

2 JURISTES

1 ASSISTANTE JURIDIQUE

● POUR LE SDEF

41 MARCHÉS PUBLICS CONCLUS

13 DE SERVICES / 12 DE FOURNITURES / 16 DE TRAVAUX

● POUR LA SEM

5 MARCHÉS CONCLUS

3 DE SERVICES / 2 DE TRAVAUX



RÉPARTITION DES DOSSIERS TRAITÉS

EXTENSIONS

LES EXTENSIONS RESTENT STABLES PAR RAPPORT À 2021

PRÈS DE 7.3 MILLIONS €
ENGAGÉS EN 2022

PRÈS DE 7,6 MILLIONS EN 2021

317 DOSSIERS TRAITÉS
212 EN 2021

RENFORCEMENTS

HAUSSE DES TRAVAUX DE 21% PAR RAPPORT À 2021

8,5 MILLIONS €
ENGAGÉS EN 2022

6,7 MILLIONS EN 2021

116 DOSSIERS TRAITÉS
106 EN 2021

SÉCURISATIONS

LA SÉCURISATION RESTE STABLE PAR RAPPORT À 2021

13,4 MILLIONS €
ENGAGÉS EN 2022

12,5 MILLIONS EN 2021

141 DOSSIERS TRAITÉS
144 EN 2021

AMÉNAGEMENTS

LES DEMANDES D'AMÉNAGEMENT ONT AUGMENTÉES DE 25% PAR RAPPORT À 2021

13,3 MILLIONS €
ENGAGÉS EN 2022

10 MILLIONS EN 2021

92 DOSSIERS TRAITÉS
88 EN 2021

NUMÉRIQUE, DONNÉES ET CONSEILS AUX COLLECTIVITÉS

SYSTÈME D'INFORMATION SIG

● PLATEFORME SIG

MISE À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS

DONNÉES PUBLIÉES : RÉSEAUX ÉLECTRIQUES (MOYENNE ET BASSE TENSION),
RÉSEAUX DE COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE, RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC,
BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES, CADASTRE, ZONAGE
ABF, ORTHOPOGRAPHIE, ETC...

● CADASTRE SOLAIRE

MISE À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS DEPUIS 2020

EN 2022, DANS LE CADRE DE SON ACTION DE DÉPLOIEMENT DES ÉNER-
GIES RENOUVELABLES, LE SDEF A ENGAGÉ LA MISE EN PLACE D'UNE API
(CONNECTEUR), DÉVELOPPÉE PAR ENEDIS, PERMETTANT DE CROISER LES
DONNÉES RELATIVES AU RACCORDEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE AVEC LES
DONNÉES DU POTENTIEL SOLAIRE.

● RÉPONSE AU DT-DICT

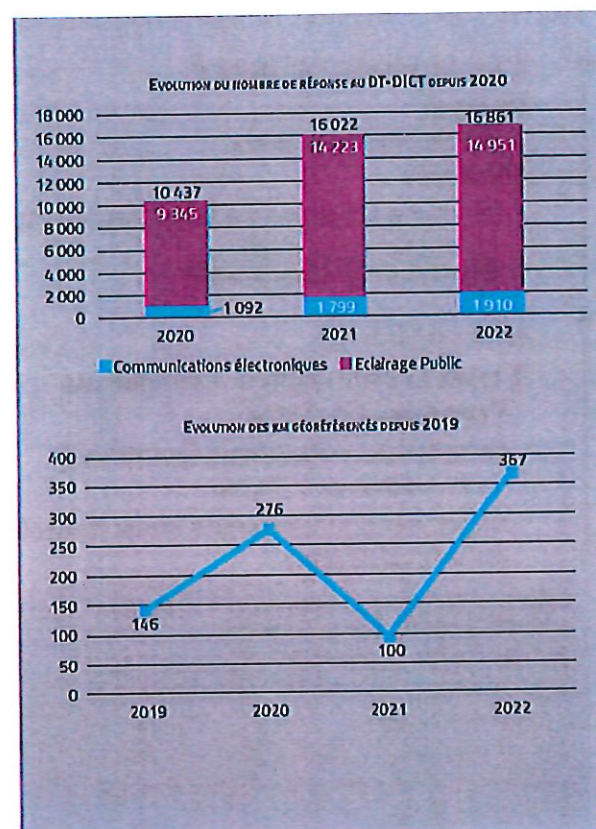
COM ÉLECTRONIQUES + ÉCLAIRAGE PUBLIC :

16 861 RÉPONSES EN 2022

16 022 EN 2021

● GÉORÉFÉRENCEMENT DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

889 KM DE RÉSEAUX ENTÉRÉS LOCALISÉS
SUR LES 2 250 KM À DÉTECTER D'ICI 2026



NUMÉRIQUE, DONNÉES ET CONSEILS AUX COLLECTIVITÉS

COMMUNICATION ÉLECTRONIQUES

Le SDEF intervient en appui de MÉGALIS en tant que MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LA PHASE 2 ET 3.
4 PERSONNES SONT MISES À DISPOSITION DE MÉGALIS POUR UN ÉQUIVALENT DE 3 TEMPS PLEIN.

PHASE 1

TRANCHE 1 TERMINÉE :

18 000 LIGNES / 45 ARMOIRES / 7 PLAQUES

TRANCHE 2 TERMINÉE :

58 800 LIGNES

PHASE 2

RÉALISÉ AVEC LE GROUPEMENT AXIONE / BOUYGUES

DE 2019 À 2023 : 136 674 PRISES RÉPARTIES

35 559 RÉALISÉS

SUR 329 ARMOIRES / 146 ZONES D'ÉTUDE

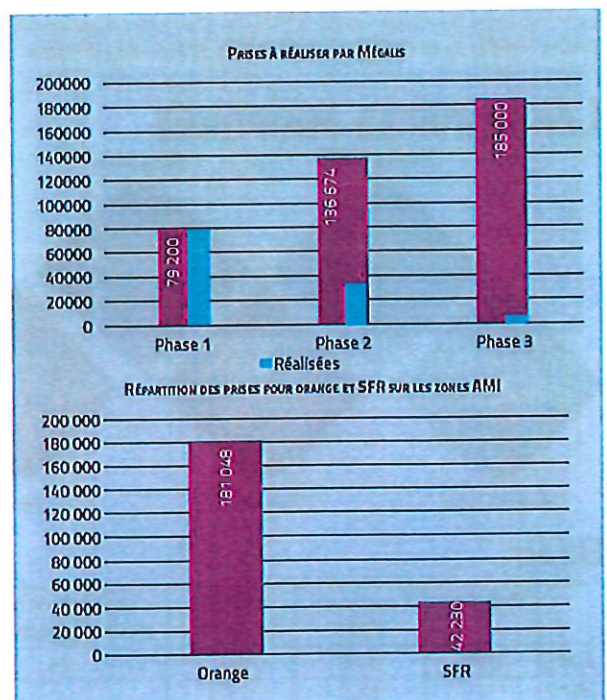
PHASE 3

279 ZONES DE DÉPLOIEMENTS

460 ARMOIRES

FIN 2022, QUATRE ÉTUDE PRO ET UNE ÉTUDE EXE ONT ÉTÉ VALIDÉES.

185 000 PRISES



2023-528

LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC

UNE COMPÉTENCE À LA CARTE

Au 31 DÉCEMBRE 2022 - 238 COMMUNES ET 7 EPCI

2 COMMUNES ONT TRANSFÉRÉ LEUR COMPÉTENCE ENTRETIEN EN 2022 : PLOUÉGAT-GUÉRAND ET CROZON

2 COMMUNES ONT TRANSFÉRÉ LEUR COMPÉTENCE ENTRETIEN ET INVESTISSEMENT EN 2022 : CHATEAULIN ET LANDIVISIAU

221 COMMUNES + 7 EPCI ADHÉRENT À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE ET À LA MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

1 EPCI A TRANSFÉRÉ LA COMPÉTENCE INVESTISSEMENT ET ENTRETIEN EN 2021 : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-CORNOUAILLE

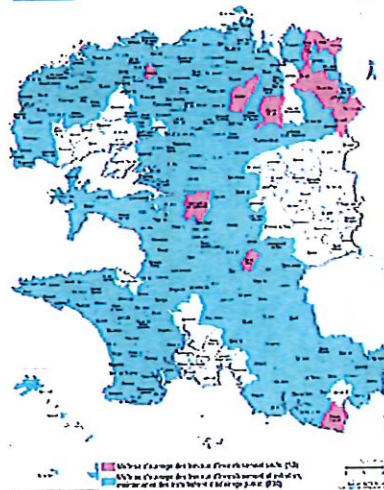
17 COMMUNES ADHÉRENT À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS

LE SDEF EXPLOITE

- 88 300 POINTS LUMINEUX
- 4 162 ARMOIRES DE COMMANDE
- 13 MILLIONS D'€
D'INVESTISSEMENT SUR LE
PATRIMOINE DES COMMUNES
- 1 073 DOSSIERS TRAITÉS



Compétence éclairage public
au 31 décembre 2022



Compétence éclairage public EPCI
au 31 décembre 2021





LA COMPÉTENCE GAZ

UNE COMPÉTENCE OPTIONNELLE

LE SDEF EST EN MESURE, D'EXERCER LA COMPÉTENCE D'AUTORITÉ ORGANISATRICE DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC AFFÉRENTES AU DÉVELOPPEMENT ET À L'EXPLOITATION DES RÉSEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ AINSI QU'À LA FOURNITURE DE GAZ.

- **19 COMMUNES** ONT TRANSFÉRÉ LA COMPÉTENCE AU SDEF
Plouguerneau, Plouvien, Plouescat, Cleder, Sibiril, Plouvorn, Henvic, La Forest-Landerneau, Châteaulin, Saint-Ségo, Tourc'h, Rosporden, Saint-Yvi, Trégunc, Moëlan-sur-Mer, Clohars-Carnoët, Tréméven, Clohars-Fouesnant, Tréflaouenan

232 KM DE RÉSEAU DE GAZ
229 km en 2021

- **4 046** COMPTEURS DE GAZ *4 012 en 2021*

4 061 CLIENTS ALIMENTÉS *3 993 en 2021*

97 INCIDENTS SUR L'ANNÉE *117 en 2021*

- **377 580 MWh** VOLUME TOTAL DU GAZ ACHEMINÉ
434 838 MWh en 2021

2 294 766 € RECETTES D'ACHEMINEMENT
2 448 048 € en 2021



GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIE

LE GROUPEMENT DE COMMANDES ET MEMBRES DU GROUPEMENT

Un groupement de commandes a été constitué en 2014 par le SDEF afin de proposer aux collectivités et structures intéressées d'acheter l'électricité et le Gaz de manière coordonnée.

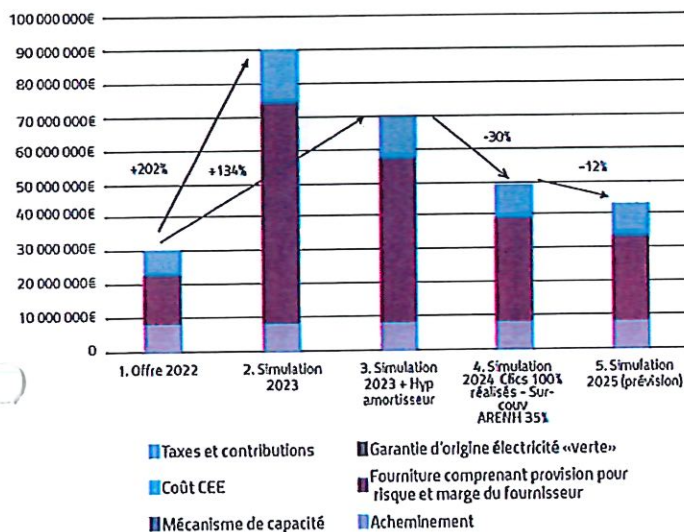
Pour l'électricité :

196 communes et 8 670 sites de consommation,
 18 communautés de communes et 1 176 sites de consommation,
 142 autres membres (CD29, collèges publics, établissements scolaires privés, SDIS, CCAS, EHPAD, ...) et 356 sites de consommation.

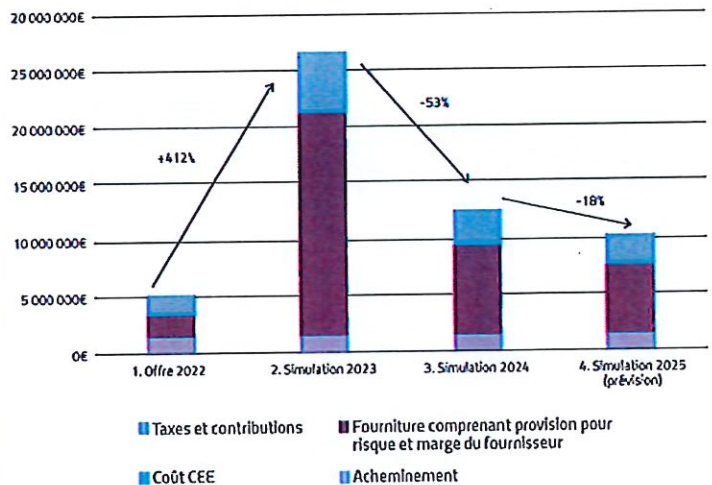
Pour le gaz :

65 communes et 568 sites de consommation selon la répartition suivante
 16 communautés de communes et 138 sites de consommation,
 23 autres membres (CCAS, EHPAD, ...) et 69 sites de consommation.

Evolution du marché de l'électricité



Evolution du marché du gaz



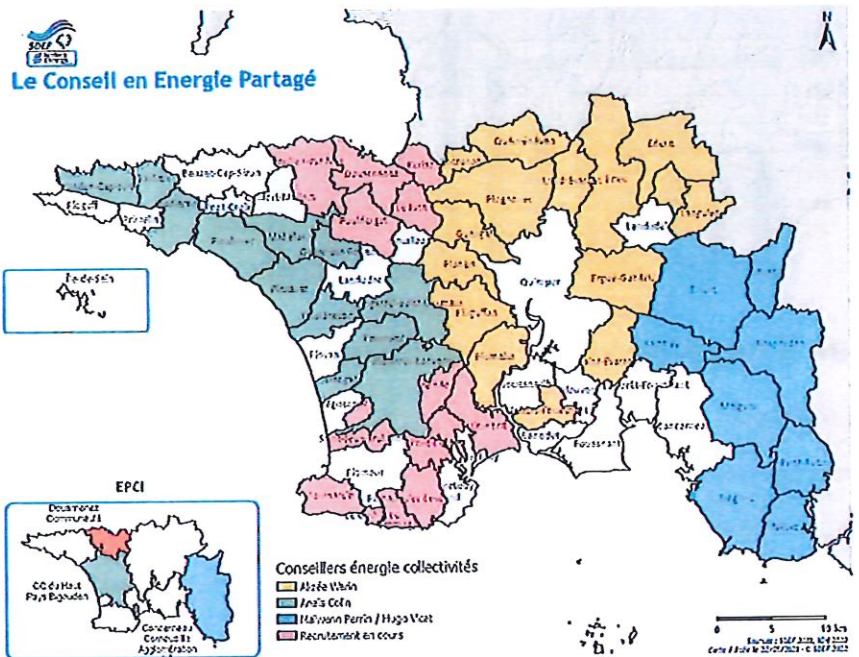
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ

COMPÉTENCE DU SDEF DEPUIS 2018

ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS DE CORNOUAILLE POUR OPTIMISER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE LEUR PATRIMOINE.

- **4** CONSEILLERS
EN ÉNERGIE PARTAGÉS
- **48** COMMUNES
+ 3 EPCI Y ADHÉRENT
- **830** BÂTIMENTS
14.5 GWH CONSOMMATION
- **5** NOUVELLES COMMUNES
CLOHARS-FOUESNANT
PEUMERIT
PLOUHINEC
PONT-AVEN
SAINT-ÉVARZEC



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

LE PHOTOVOLTAÏQUE

45 INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES
EXPLOITÉES PAR LE SDEF
SOIT UNE PUISSANCE DE 2 782 kWc

4 NOUVELLES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES
GOULIEN - MOLÈNE - OUessant - RÉDÉNÉ

156 kWc PUISSANCE TOTALE
DES NOUVELLES INSTALLATIONS

2 745 000 kWh PRODUITS
PAR L'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS DU FINISTÈRE
SOIT 8% DE PLUS QUE LA PRODUCTION PRÉVISIONNELLE

Installations photovoltaïques exploitées par le SDEF

Landivisiau	Bâtiment SDEF	35 kWc
Le Guilvinec	Salle de tennis	82 kWc
Landunvez	Salle de sport	97 kWc
Plouguin	Salle de sport	98 kWc
St Martin-des-Champs	École maternelle	34 kWc
Plabennec	Services techniques	58 kWc
Trégunc	Maison de la Mer	45 kWc
Lezennec	Salle de sport	86 kWc
Moëlan sur Mer	Services techniques	88 kWc
Guimper	Bâtiment SDEF	78 kWc
Quimperle Communauté	Services techniques	100 kWc
Ile de Sein	Centre nautique	78 kWc
Ile de Sein	Écouterie	91 kWc
Ouessant	Gymnase	51 kWc
Plougasnou	Gymnase	100 kWc
Plouguin	Boulodrome	45 kWc
Saint-Divy	École maternelle	8 kWc
Ile de Sein	Gate maritime	17 kWc
Ile de Sein	SDIS	21 kWc
Clohars-Carnoët	Salle multi-activités	16 kWc
Plouégat-Moysan	École maternelle	9 kWc
Plouzvet	École municipale	9 kWc
Kerlaz	Salle multi-activités	9 kWc
Saint-Pabu	Services techniques	36 kWc
Ouessant	Services techniques	30 kWc
Plounevez-Ludry	Salle polyvalente	36 kWc
Plobannalec-Lesconil	Services techniques	34 kWc
Ouessant	Salle polyvalente	118 kWc
Plogonnec	Centrale au sol	722 kWc
Tourch	Services techniques	16 kWc
Plobannalec-Lesconil	École publique	14 kWc
Plodivrec	Médiathèque	15 kWc
Saint-Martin-des-Champs	Atelier technique	57 kWc
Saint-Pabu	École et gymnase	67 kWc
Ile de Sein	Mairie	7 kWc
Cleder	Espace Accueil des mineurs	35 kWc
Le Folgoët	Salle polyvalente	90 kWc
Tourch	Médiathèque	9 kWc
Bannalec	Médiathèque	27 kWc
Ile de Ouessant	Pôle artisanal	38 kWc
Goulien	Atelier technique	17 kWc
Ile de Molène	Centrale EDF	9 kWc
Ile de Ouessant	Hangar agricole	47 kWc
Rédéné	Gymnase	88 kWc

PHOTOVOLTAÏQUES

CENTRALE AU SOL DE PLOURIN

LA COMMUNE DE PLOURIN A SOUHAITÉ VALORISER LE SITE LANRINOU (ANCIENNE DÉCHARGE) AVEC UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL.

CE PROJET EST PORTÉ PAR LA SEM ÉNERGIES EN FINISTÈRE EN COLLABORATION AVEC LA CCPI ET LA COMMUNE.

LA CENTRALE A ÉTÉ MISE EN SERVICE EN JUIN 2022

LES CHIFFRES CLÉS DU PROJET

4 750 PANNEAUX SUR 2,7 HA

2 136kWc (*PUISSANCE*)

2 200 000 kWh (*PRODUCTION*)

480 FOYERS HORS CHAUFFAGE

1,8 MILLIONS €



COMMUNICATION ÉVÈNEMENTIEL

AU COURS DE L'ANNÉE 2022, LE SDEF A PARTICIPÉ À DEUX ÉVÈNEMENTS : LE CONGRÈS DE LA FNCCR (FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS CONCEDEANTES ET RÉGIES) À RENNES ET LE CARREFOUR DES COMMUNES À BREST. TOUS LES DEUX ONT LIEUX TOUS LES DEUX ANS.

● CONGRÈS DE LA FNCCR

27 AU 29 SEPTEMBRE 2022

AU COUVANT DES JACOBINS À RENNES

ORGANISÉ PAR LA FNCCR

● LE SDEF À PARTICIPÉ À

2 TABLES RONDES

1 ATELIER

2 SIGNATURES

● CARREFOUR DES COMMUNES

6 ET 7 OCTOBRE 2022

À L'ARENA DE BREST

ORGANISÉ PAR L'AMF (SDEF PARTENAIRE DU SALON)

● LE SDEF A PARTICIPÉ À

1 INTERVENTION EN DIRECT SUR FRANCE BLEU

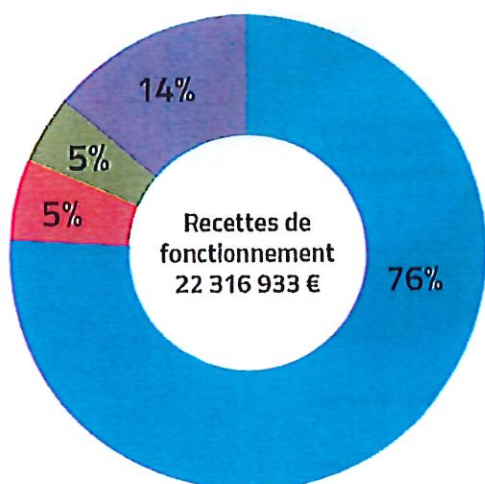
1 CONFÉRENCE

1 SIGNATURE

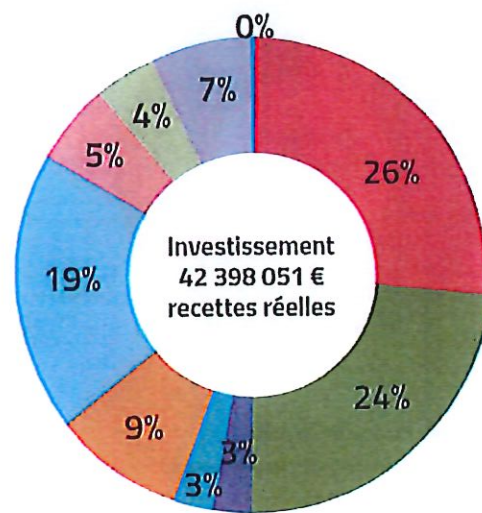


LE BUDGET

LES RECETTES



■ Taxe sur l'électricité
■ Participation communes éclairage public
■ Redevance de concession
■ Autres produits



■ FCTVA et TVA
■ Excédents de fonctionnement capitalisés
■ Subventions du FACE
■ PCT
■ Programme PAMELA
■ Redevance Investissement R2
■ Participation des collectivités et tiers
■ Autres subventions et recettes
■ Emprunts

2023 544

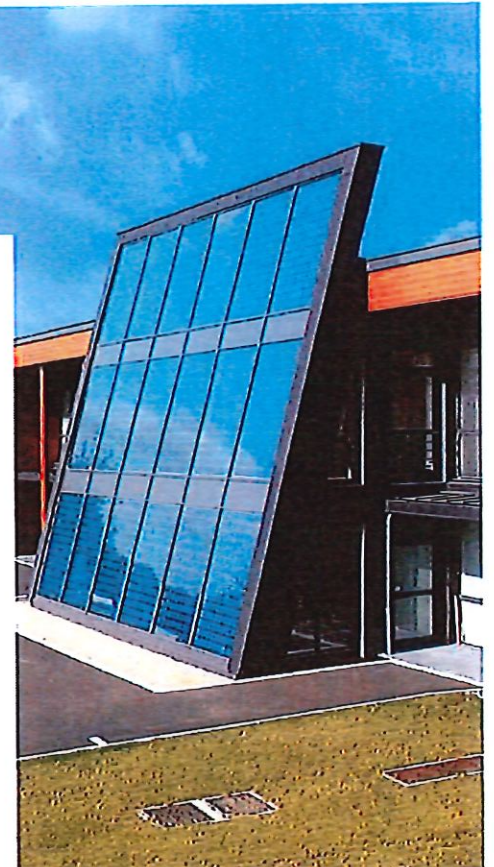
**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉNERGIE ET D'ÉQUIPEMENT DU
FINISTÈRE**

LE SIÈGE - QUIMPER
9 allée Sully, 29000 Quimper

ANTENNE NORD - LANDIVISIAU
Zone du Vern, 29400 Landivisiau

02.98.10.36.36
contact@sdef.fr
www.sdef.fr

L'énergie au service du territoire



2023-545

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023

Convocation en date du 22 septembre 2023.

Le vendredi vingt-neuf septembre deux mil vingt-trois, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christlan PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Michel DONNARD, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration :

Monsieur Stéphane LOZACHMEUR a donné procuration à Monsieur Christian PENNANECH,
Monsieur Jean-Michel COUVREUR a donné procuration à Jean-Christophe CORBEL,
Madame Annie RANNOU a donné procuration à Madame Anne BOURBIGOT,
Madame Véronique IRIS a donné procuration à Madame Sandrine GUEIT,
Monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à Madame Elodie SURGET.

Membres absents : Monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Stéphane MOREL a été nommé secrétaire de séance.

2023-09-082

ADMINISTRATION GENERALE

Rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais

Le Conseil Municipal est informé que la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais a transmis le rapport annuel d'activité 2022.

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé de faire communication de ce document aux membres du Conseil municipal.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de ce rapport.

Pour copie conforme
Bénodet, le 2 octobre 2023
Christian PENNANECH
Maire



2023 546
Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

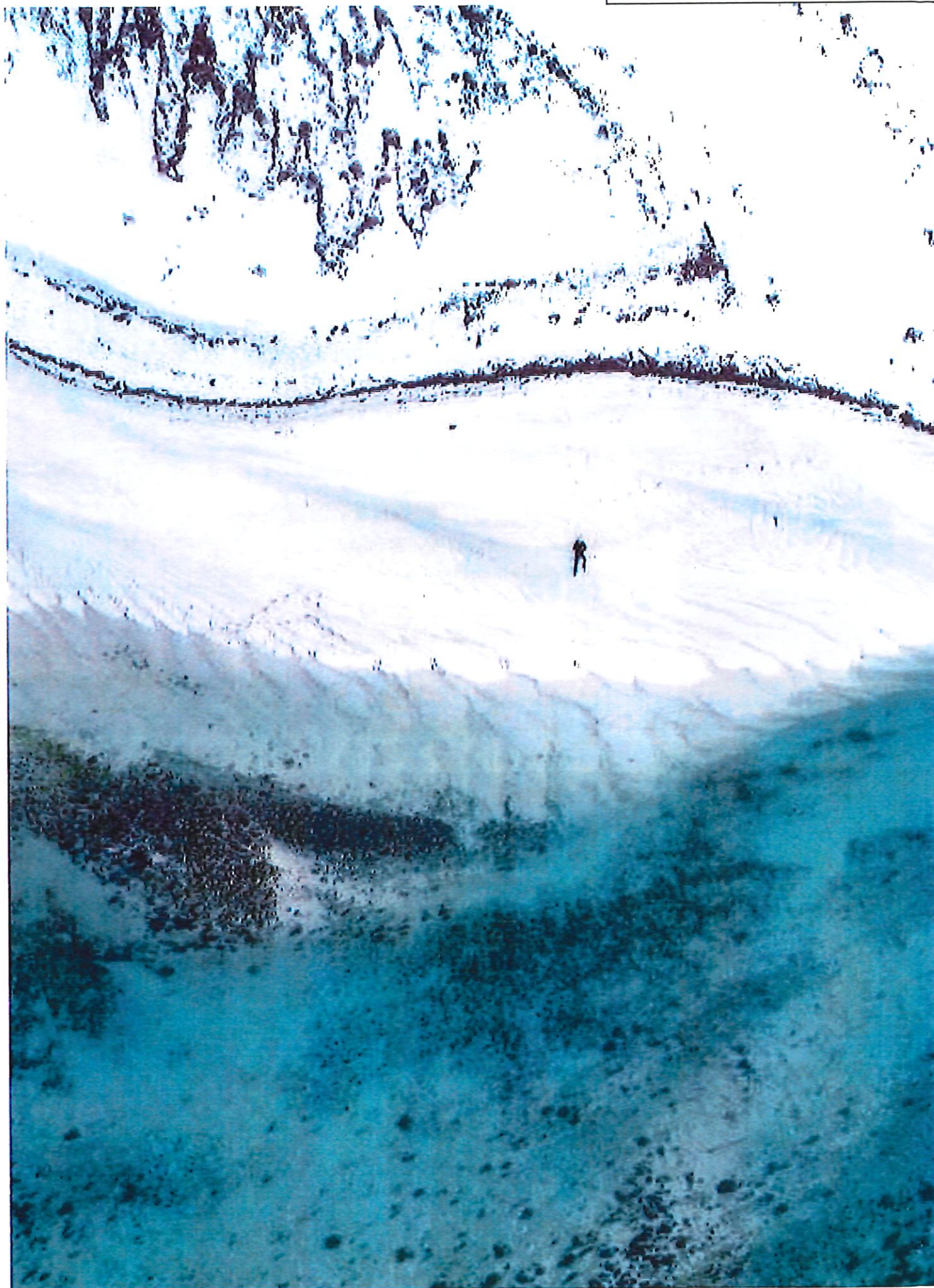
ID : 029-212900062-20230929-202309082-DE

Pointe de la Mer Blanche - Bénodet

BÉNODET
CLOHARS-FOUESNANT
FOUESNANT
GOUESNAC'H
LA FORÊT-FOUESNANT
PLEUVEN
SAINT-EVARZEC

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

2023 - 547



L'ANNÉE 2022 EN IMAGE

MARS

Présentation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) aux élus du Pays Fouesnantais.



AVRIL

Réunion de présentation du PCAET à la population du Pays Fouesnantais.



MARS

La CCPF et les communes du Pays Fouesnantais se mobilisent pour aider la population ukrainienne.



SEPTEMBRE

Maël de Calan, Président du Conseil Départemental, et les 7 maires du Pays Fouesnantais, étaient réunis pour la signature du « pacte Finistère 2030 ».



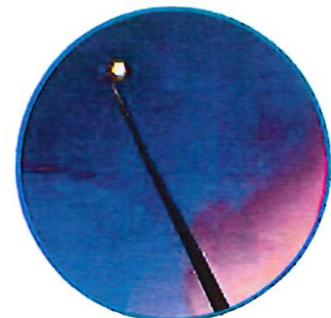
OCTOBRE

Face à la flambée des prix de l'énergie, les élus du Pays Fouesnantais (communes et CCPF) prennent des mesures visant à réduire la consommation énergétique de leurs équipements pour en limiter les coûts. Ce fut notamment le cas de l'éclairage public.



SEPTEMBRE

la communauté de communes développe son service d'inclusion numérique afin d'accompagner les habitants les plus éloignés de ces usages.



01

INSTITUTION ET FONCTIONNEMENT

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau regroupe **14 élus** issus des 7 communes du Pays Fouesnantais. Il se compose d'un Président, de sept vice-présidents et de six membres. Cette instance examine les propositions formulées au sein des commissions, ainsi que les dossiers qui seront présentés au Conseil communautaire.



Roger LE GOFF
 Maire de Fouesnant
 Président de la CCPF



Christian PENNANECH
 Maire de Bénodet
 1^{er} vice-président de la CCPF



René ROCUET
 Maire de Saint-Evarzec
 2^d vice-président de la CCPF



Daniel GOYAT
 Maire de La Forêt-Fouesnant
 3^e vice-président de la CCPF



Christian RIVIERE
 Adjoint à Pleuven
 4^e vice-président de la CCPF



Jean-Pierre MARC
 Maire de Gouesnac'h
 5^e vice-président de la CCPF



Yannick CONNAN
 Adjoint à Clohars-Fouesnant
 6^e vice-président de la CCPF



Bruno MERRIEN
 Adjoint à Fouesnant
 7^e vice-président de la CCPF



Michel LAHUEC
 Maire de Clohars-Fouesnant
 1^{er} membre du Bureau de la CCPF



David DEL NERO
 Maire de Pleuven
 2^d membre du Bureau de la CCPF



Liesbeth VAN HORNE
 Adjointe à Bénodet
 3^e membre du Bureau de la CCPF



Jérôme GOURMELEN
 Adjoint à Saint-Evarzec
 5^e membre du Bureau de la CCPF



Marie-Françoise COSQUERIC
 Adjointe à La Forêt-Fouesnant
 5^e membre du Bureau de la CCPF



Sandrine BASSET
 Adjointe à Gouesnac'h
 6^e membre du Bureau de la CCPF

AUTRES COMPETENCES

1) Autres équipements communautaires :

- Extension, transformation et entretien des équipements de service public intéressant l'ensemble du territoire :
 - structures d'hébergement collectif pour personnes âgées et dépendantes (type EHPAD, foyer logement, ...),
 - perception de Fouesnant,
 - casernes de gendarmerie.
- Construction et gestion d'une unité de traitement des boues des stations d'épuration.
- Construction et gestion d'une usine de compostage des algues vertes.
- Entretien des espaces verts du Manoir de Squvidan à Clohars-Fouesnant.
- Construction de deux centres d'incendie et de secours avec la participation Département, participation à la construction du CIS de Concarneau et contribution au SDIS en lieu et place des communes.
- Défense extérieure contre l'incendie (DECI).

2) Électrification :

- Construction et exploitation d'une distribution d'énergie électrique.
- Eclairage public (hors embellissement et équipements sportifs).

3) Technologies de l'information et de la communication :

- Création et gestion d'une base de données centrale dans le cadre d'un Système d'Information Géographique.
- Contribution au développement de l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et de l'administration électronique sur le territoire, notamment par l'adhésion au syndicat mixte e-mégalis Bretagne.
- Acquisition et maintenance des vidéoprojecteurs et tableaux numériques dans les écoles.

4) Communications électroniques :

Etablissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et réseaux de télécommunica-

tions à très haut débit, ainsi que toutes les opérations nécessaires pour y parvenir, dans les conditions prévues à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales.

5) Itinéraires cyclables :

- Elaboration et modifications d'un schéma communautaire des itinéraires cyclables.
- Création, aménagement et entretien des liaisons cyclables inscrites au schéma communautaire des itinéraires cyclables.

6) Vie Locale

A ce titre, la Communauté est compétente pour :

- la politique en faveur des jeunes :
 - la Mission Locale,
 - le Point Information Jeunesse,
 - aide aux activités scolaires et périscolaires des élèves des collèges du Pays Fouesnantais,
 - aide aux activités musicales scolaires et périscolaires proposées par le Conservatoire de musique et de danse de Fouesnant,
 - aide à l'apprentissage de la natation,
- la politique en faveur de la famille :
 - information et accès aux droits : permanences décentralisées de diverses institutions (du type CAF, MSA ...),
 - aide à la mobilité,
- la politique en faveur des demandeurs d'emplois :
 - mise en place et financement d'une structure d'accueil des demandeurs d'emplois.

7) Petite enfance

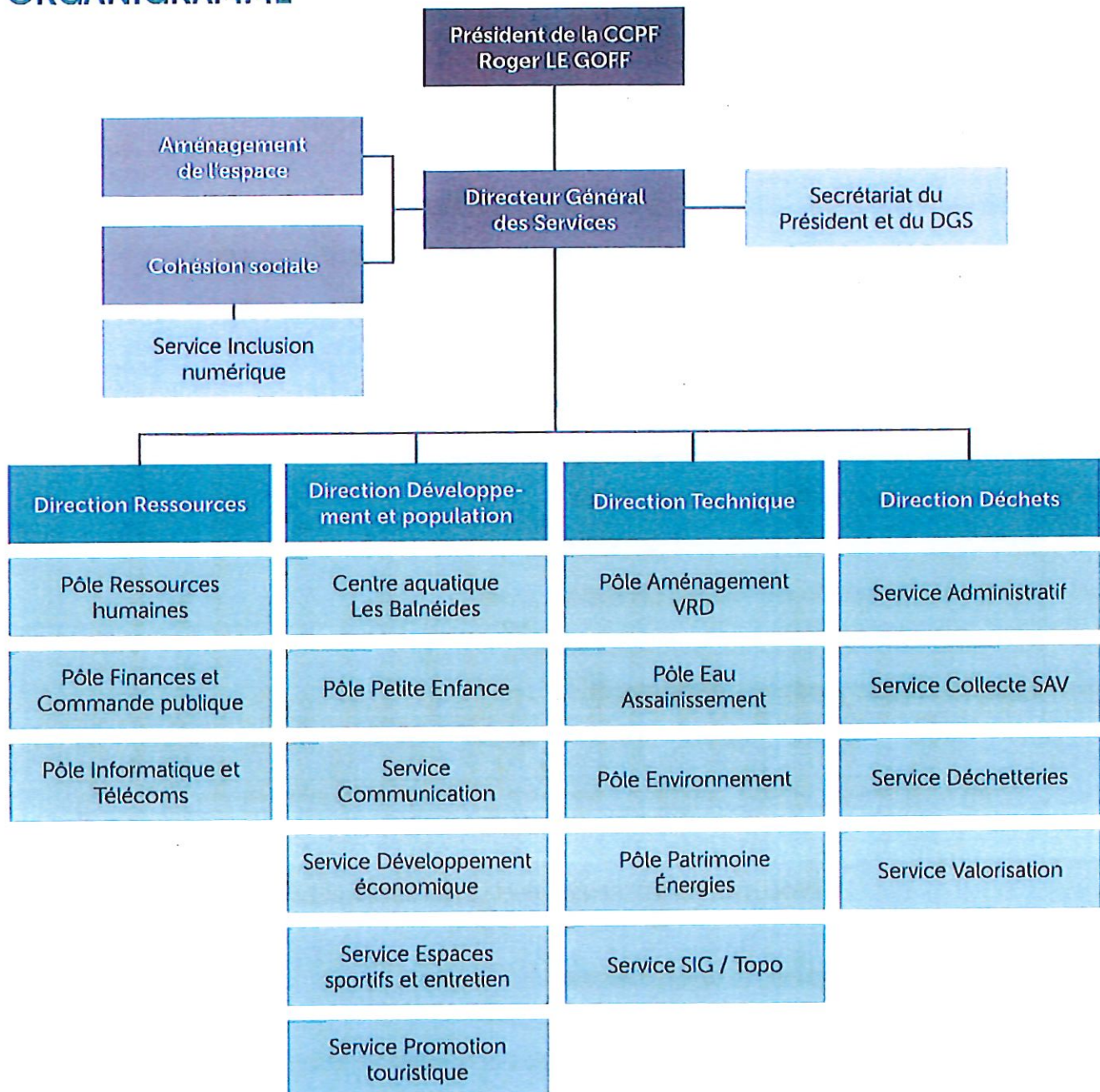
A ce titre, la Communauté est compétente pour :

- la politique en faveur de la petite enfance :
 - gestion et animation d'un Relais Petite Enfance,
 - construction, aménagement, entretien et gestion de structures d'accueil des enfants de moins de 6 ans (exceptés les garderies périscolaires et les centres de loisirs sans hébergement).

8) Autorité Organisatrice de la Mobilité

A ce titre la Communauté est compétente pour l'organisation de la mobilité au sens de l'article L1231-1-1 du Code des Transports.

ORGANIGRAMME



LES MOYENS FINANCIERS

En plus de 10 ans, le budget de la CCPPF a considérablement évolué en lien bien évidemment avec les décisions politiques qui ont été prises au cours de ces années mais également par les nouvelles ressources dont la CCPPF a pu bénéficier suite aux différentes réformes fiscales.

L'année 2022 a connu un fléchissement dans ses investissements (11 millions contre 16 millions en 2021), en lien avec le manque de personnel dans les services techniques (difficultés de recrutement) et la préparation et le lancement de plusieurs opérations. Néanmoins,

les dépenses d'équipement ont été consacrées en majorité aux travaux de voirie et du schéma vélo, dont la réalisation du carrefour giratoire de Carn Yann en Saint-Evarzec. Les subventions d'investissement et notamment les fonds de concours aux communes s'élèvent à près de 1,4 million d'euros. Concernant les bâtiments, la halle des sports de Bréhoulou s'est achevée et les travaux d'extension de l'Hôtel communautaire ont démarré en fin d'année.

Premier poste de recettes de la Communauté, le produit de la fiscalité directe locale a augmenté réguliè-

LES DÉPENSES

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) a été instauré en 2011 et permet d'assurer à chaque collectivité territoriale, par l'intermédiaire d'un prélèvement ou d'un reversement, que les ressources perçues après la réforme fiscale de 2011 sont identiques à celles perçues avant. Pour la CCPF il s'agit d'un prélèvement de 2 674 082 € par an. Cette somme est fixe et non indexée.

Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) permet une péréquation nationale entre les ensembles intercommunaux (communes + intercommunalité). Mis en place en 2012, c'est une charge pour les communes et la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais.

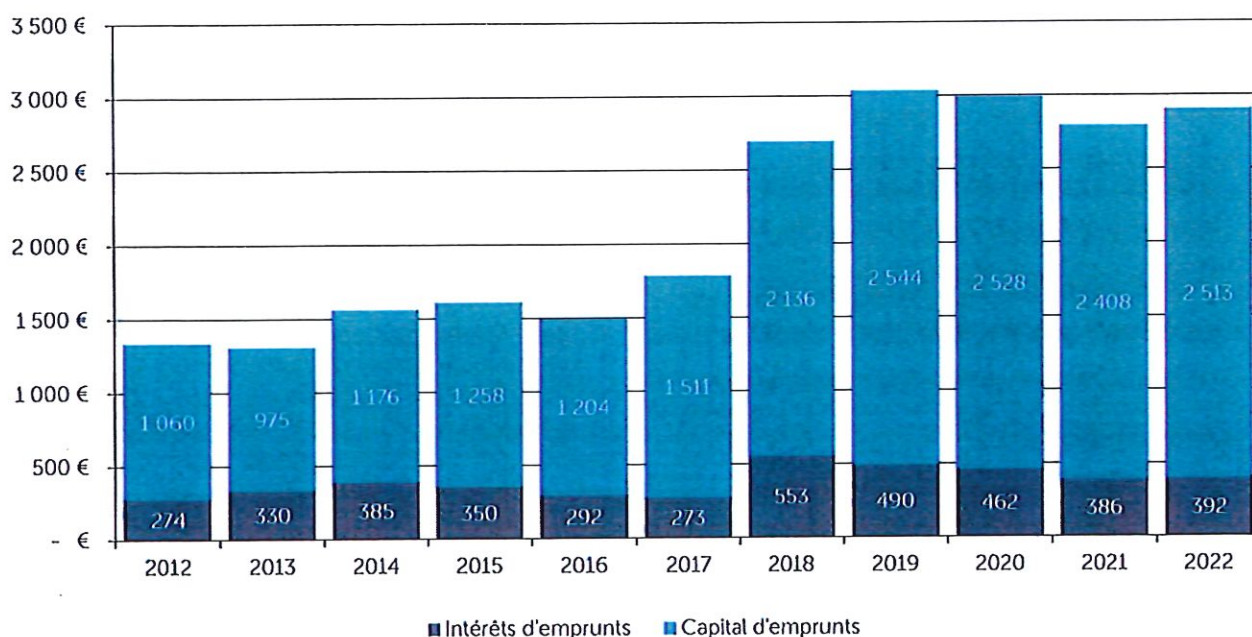
LA DETTE

Globalement le capital restant dû s'élève à plus de 31 millions d'euros (tous budgets confondus) au 31/12/22 avec 4,6 millions d'euros d'emprunts supplémentaires (3 M€ sur le budget principal et 1 M€ sur le budget Eau et

600 000 € sur le budget Balnéides).

L'annuité est en légère hausse pour un montant de 2,9 millions d'euros (2,8 millions en 2021).

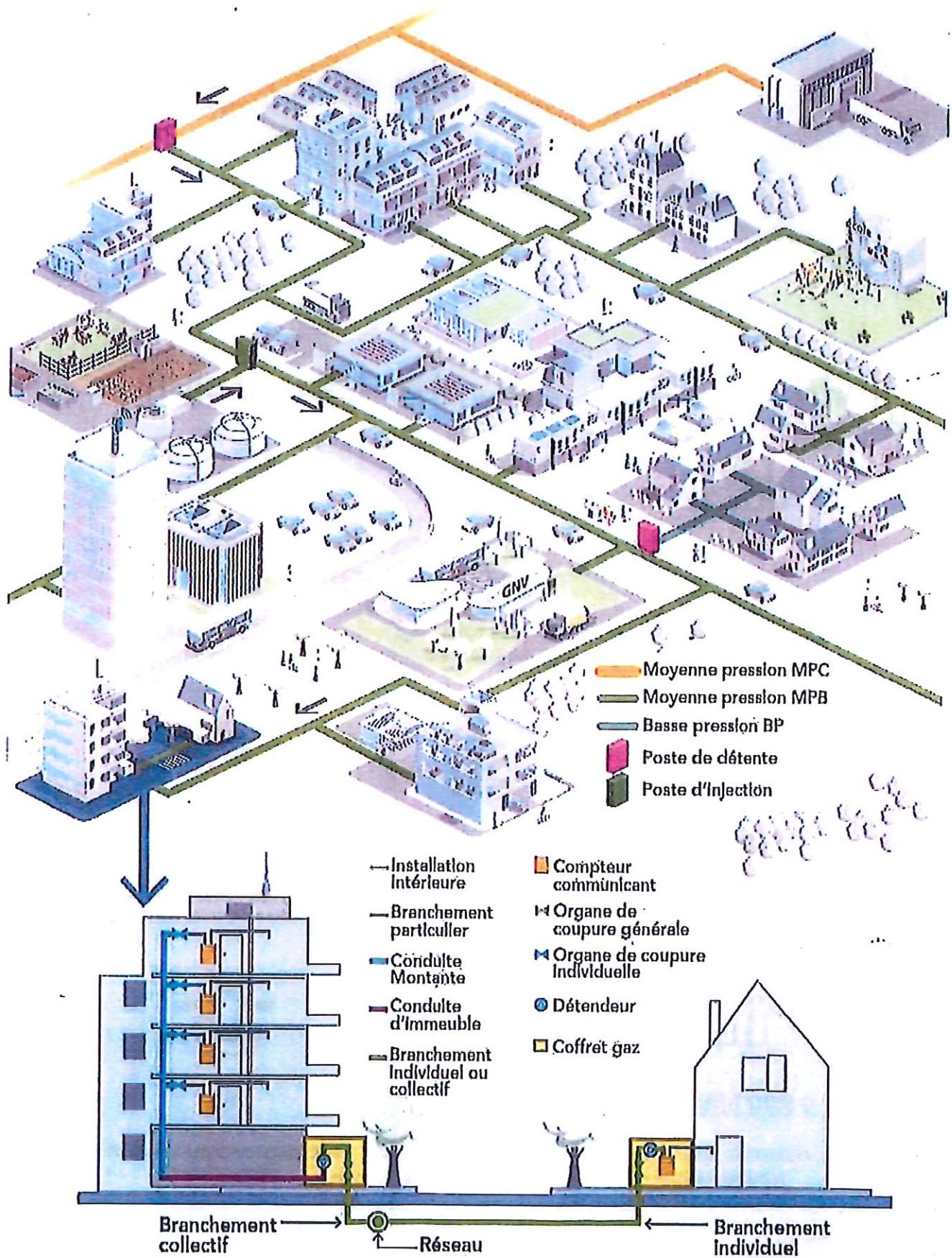
ANNUITÉS D'EMPRUNTS DE 2012 À 2022
(EN MILLIERS D'EUROS)



02

FAIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

BENODET
 2022



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023

Convocation en date du 22 septembre 2023.

Le vendredi vingt-neuf septembre deux mil vingt-trois, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Michel DONNARD, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration :

Monsieur Stéphane LOZACHMEUR a donné procuration à Monsieur Christian PENNANECH,
Monsieur Jean-Michel COUVREUR a donné procuration à Jean-Christophe CORBEL,
Madame Annie RANNOU a donné procuration à Madame Anne BOURBIGOT,
Madame Véronique IRIS a donné procuration à Madame Sandrine GUEIT,
Monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à Madame Elodie SURGET.

Membres absents : Monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Stéphane MOREL a été nommé secrétaire de séance.

2023-09-082

ADMINISTRATION GENERALE

Rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais

Le Conseil Municipal est Informé que la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais a transmis le rapport annuel d'activité 2022.

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé de faire communication de ce document aux membres du Conseil municipal.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de ce rapport.

Pour copie conforme
Bénodet, le 2 octobre 2023
Christian PENNANECH
Maire

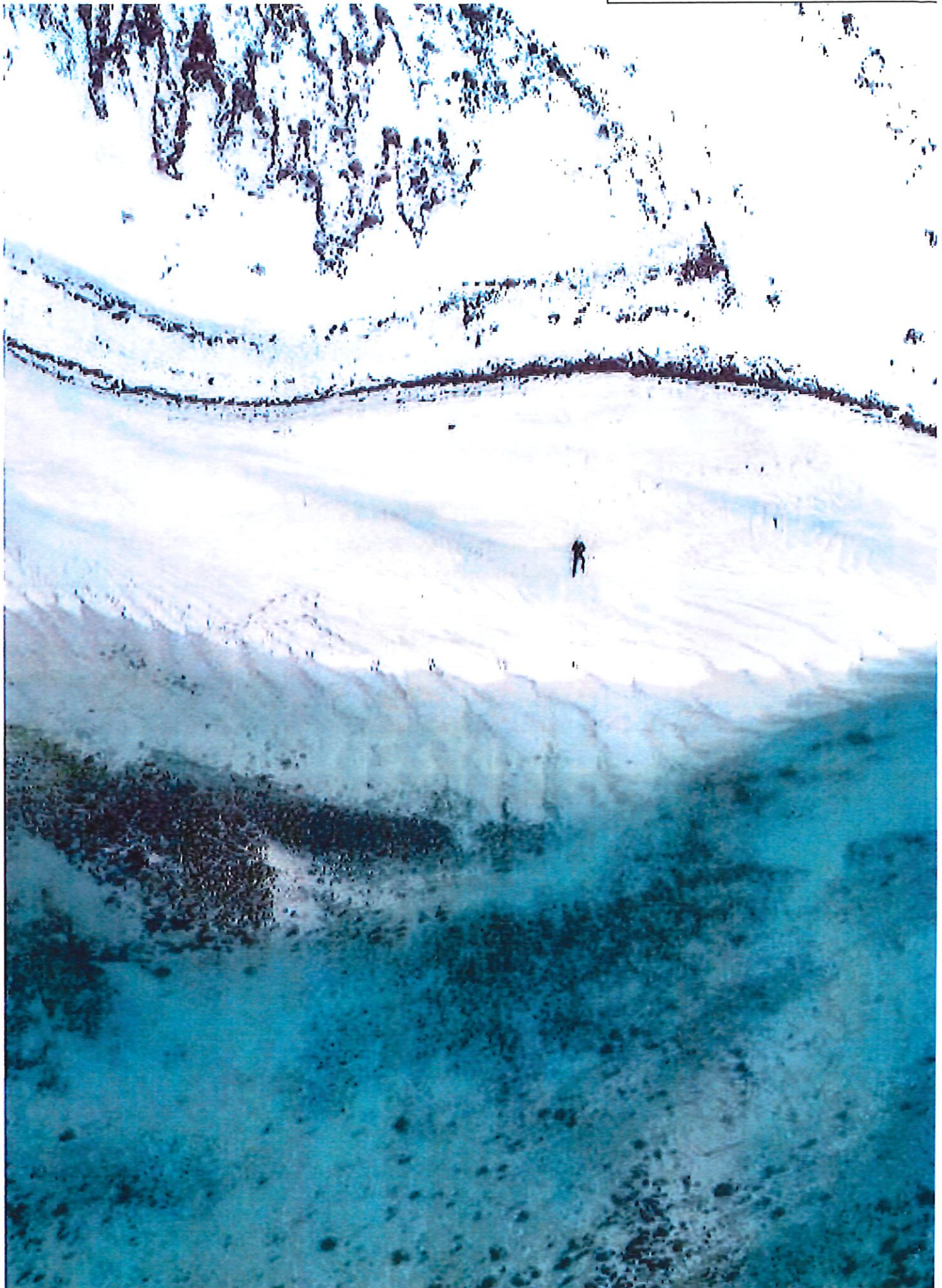


Pointe de la Mer Blanche - Bénodet

BÉNODET
CLOHARS-FOUESNANT
FOUESNANT
GOUESNAC'H
LA FORÊT-FOUESNANT
PLEUVEN
SAINT-EVARZEC

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

2023 - 547



L'ANNÉE 2022 EN IMAGE

MARS

Présentation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) aux élus du Pays Fouesnantais.



AVRIL

Réunion de présentation du PCAET à la population du Pays Fouesnantais.



MARS

La CCPF et les communes du Pays Fouesnantais se mobilisent pour aider la population ukrainienne.



SEPTEMBRE

Maël de Calan, Président du Conseil Départemental, et les 7 maires du Pays Fouesnantais, étaient réunis pour la signature du « pacte Finistère 2030 ».



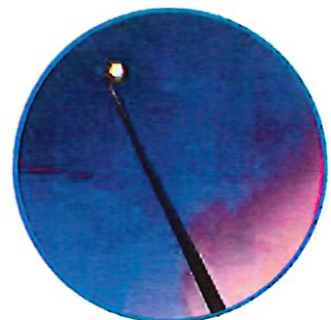
OCTOBRE

Face à la flambée des prix de l'énergie, les élus du Pays Fouesnantais (communes et CCPF) prennent des mesures visant à réduire la consommation énergétique de leurs équipements pour en limiter les coûts. Ce fut notamment le cas de l'éclairage public.



SEPTEMBRE

la communauté de communes développe son service d'inclusion numérique afin d'accompagner les habitants les plus éloignés de ces usages.



01

INSTITUTION ET FONCTIONNEMENT

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau regroupe **14 élus** issus des 7 communes du Pays Fouesnantais. Il se compose d'un Président, de sept vice-présidents et de six membres. Cette instance examine les propositions formulées au sein des commissions, ainsi que les dossiers qui seront présentés au Conseil communautaire.



Roger LE GOFF
Maire de Fouesnant
Président de la CCPF



Christian PENNANECH
Maire de Bénodet
1^{er} vice-président de la CCPF



René ROCUET
Maire de Saint-Evarzec
2^d vice-président de la CCPF



Daniel GOYAT
Maire de La Forêt-Fouesnant
3^e vice-président de la CCPF



Christian RIVIERE
Adjoint à Pleuven
4^e vice-président de la CCPF



Jean-Pierre MARC
Maire de Gouesnac'h
5^e vice-président de la CCPF



Yannick CONNAN
Adjoint à Clohars-Fouesnant
6^e vice-président de la CCPF



Bruno MERRIEN
Adjoint à Fouesnant
7^e vice-président de la CCPF



Michel LAHUEC
Maire de Clohars-Fouesnant
1^{er} membre du Bureau de la CCPF



David DEL NERO
Maire de Pleuven
2^e membre du Bureau de la CCPF



Liesbeth VAN HORNE
Adjointe à Bénodet
3^e membre du Bureau de la CCPF



Jérôme GOURMELEN
Adjoint à Saint-Evarzec
5^e membre du Bureau de la CCPF



Marie-Françoise COSQUERIC
Adjointe à La Forêt-Fouesnant
5^e membre du Bureau de la CCPF



Sandrine BASSET
Adjointe à Gouesnac'h
6^e membre du Bureau de la CCPF

AUTRES COMPETENCES

1) Autres équipements communautaires :

- Extension, transformation et entretien des équipements de service public intéressant l'ensemble du territoire :
 - structures d'hébergement collectif pour personnes âgées et dépendantes (type EHPAD, foyer logement, ...),
 - perception de Fouesnant,
 - casernes de gendarmerie.
- Construction et gestion d'une unité de traitement des boues des stations d'épuration.
- Construction et gestion d'une usine de compostage des algues vertes.
- Entretien des espaces verts du Manoir de Squvidan à Clohars-Fouesnant.
- Construction de deux centres d'incendie et de secours avec la participation Département, participation à la construction du CIS de Concarneau et contribution au SDIS en lieu et place des communes.
- Défense extérieure contre l'incendie (DECI).

2) Électrification :

- Construction et exploitation d'une distribution d'énergie électrique.
- Eclairage public (hors embellissement et équipements sportifs).

3) Technologies de l'information et de la communication :

- Création et gestion d'une base de données centrale dans le cadre d'un Système d'Information Géographique.
- Contribution au développement de l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et de l'administration électronique sur le territoire, notamment par l'adhésion au syndicat mixte e-mégalis Bretagne.
- Acquisition et maintenance des vidéoprojecteurs et tableaux numériques dans les écoles.

4) Communications électroniques :

Etablissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et réseaux de télécommunication

à très haut débit, ainsi que toutes les opérations nécessaires pour y parvenir, dans les conditions prévues à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales.

5) Itinéraires cyclables :

- Elaboration et modifications d'un schéma communautaire des itinéraires cyclables.
- Création, aménagement et entretien des liaisons cyclables inscrites au schéma communautaire des itinéraires cyclables.

6) Vie Locale

A ce titre, la Communauté est compétente pour :

- la politique en faveur des jeunes :
 - la Mission Locale,
 - le Point Information Jeunesse,
 - aide aux activités scolaires et périscolaires des élèves des collèges du Pays Fouesnantais,
 - aide aux activités musicales scolaires et périscolaires proposées par le Conservatoire de musique et de danse de Fouesnant,
 - aide à l'apprentissage de la natation,
- la politique en faveur de la famille :
 - information et accès aux droits : permanences décentralisées de diverses institutions (du type CAF, MSA ...),
 - aide à la mobilité,
- la politique en faveur des demandeurs d'emplois :
 - mise en place et financement d'une structure d'accueil des demandeurs d'emplois.

7) Petite enfance

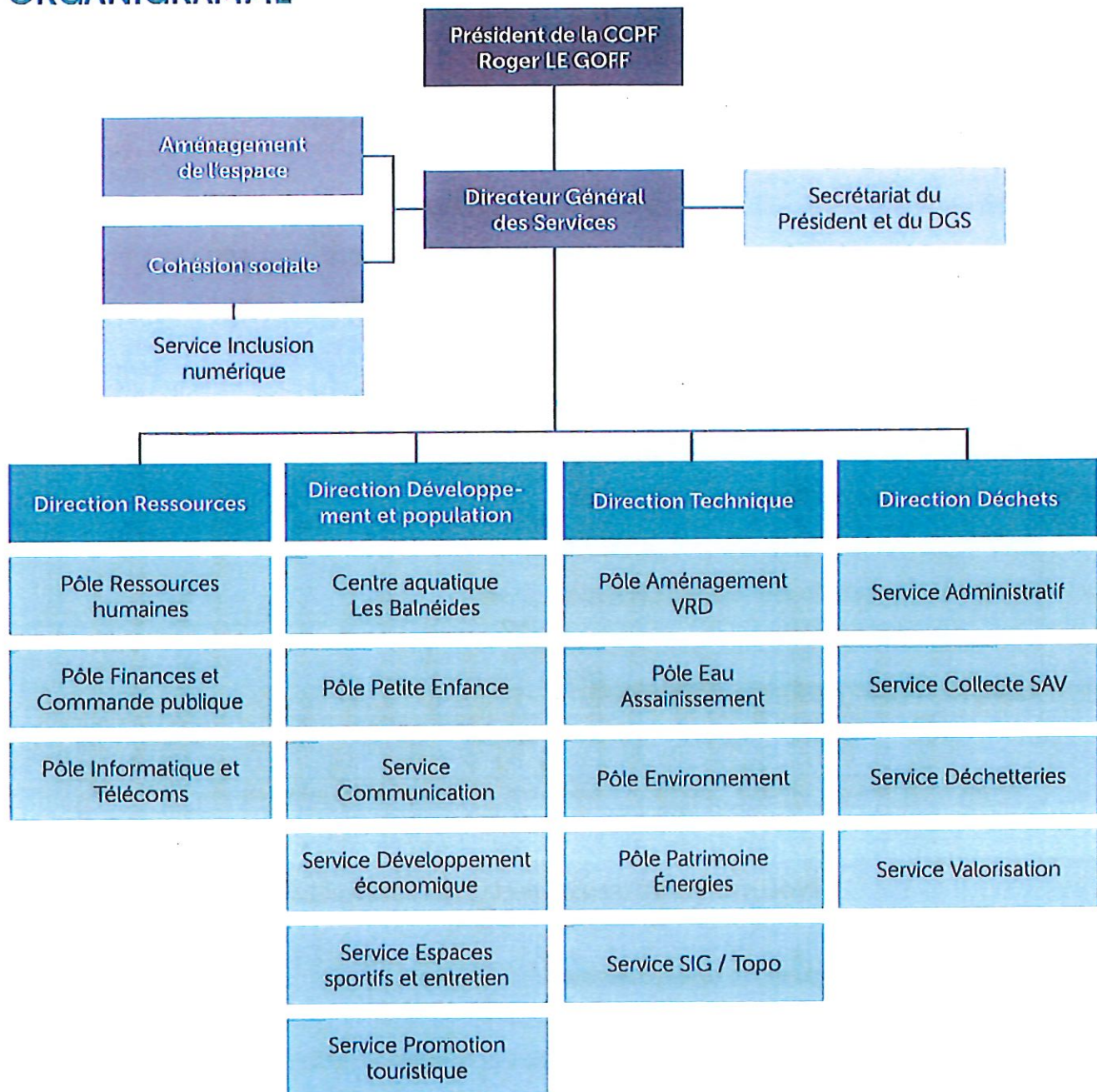
A ce titre, la Communauté est compétente pour :

- la politique en faveur de la petite enfance :
 - gestion et animation d'un Relais Petite Enfance,
 - construction, aménagement, entretien et gestion de structures d'accueil des enfants de moins de 6 ans (exceptés les garderies périscolaires et les centres de loisirs sans hébergement).

8) Autorité Organisatrice de la Mobilité

A ce titre la Communauté est compétente pour l'organisation de la mobilité au sens de l'article L1231-1-1 du Code des Transports.

ORGANIGRAMME



LES MOYENS FINANCIERS

En plus de 10 ans, le budget de la CCPPF a considérablement évolué en lien bien évidemment avec les décisions politiques qui ont été prises au cours de ces années mais également par les nouvelles ressources dont la CCPPF a pu bénéficier suite aux différentes réformes fiscales.

L'année 2022 a connu un fléchissement dans ses investissements (11 millions contre 16 millions en 2021), en lien avec le manque de personnel dans les services techniques (difficultés de recrutement) et la préparation et le lancement de plusieurs opérations. Néanmoins,

les dépenses d'équipement ont été consacrées en majorité aux travaux de voirie et du schéma vélo, dont la réalisation du carrefour giratoire de Carn Yann en Saint-Evarzec. Les subventions d'investissement et notamment les fonds de concours aux communes s'élèvent à près de 1,4 million d'euros. Concernant les bâtiments, la halle des sports de Bréhoulou s'est achevée et les travaux d'extension de l'Hôtel communautaire ont démarré en fin d'année.

Premier poste de recettes de la Communauté, le produit de la fiscalité directe locale a augmenté réguliè-

LES DÉPENSES

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) a été instauré en 2011 et permet d'assurer à chaque collectivité territoriale, par l'intermédiaire d'un prélèvement ou d'un reversement, que les ressources perçues après la réforme fiscale de 2011 sont identiques à celles perçues avant. Pour la CCPF il s'agit d'un prélèvement de 2 674 082 € par an. Cette somme est fixe et non indexée.

Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) permet une péréquation nationale entre les ensembles intercommunaux (communes + intercommunalité). Mis en place en 2012, c'est une charge pour les communes et la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais.

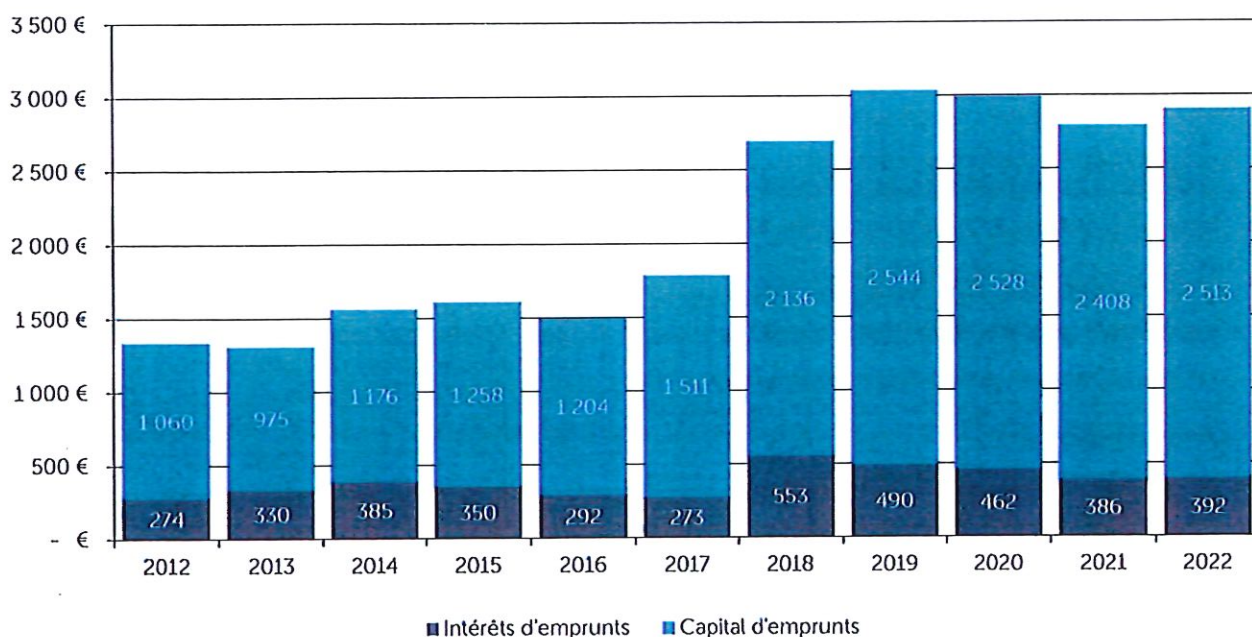
LA DETTE

Globalement le capital restant dû s'élève à plus de 31 millions d'euros (tous budgets confondus) au 31/12/22 avec 4,6 millions d'euros d'emprunts supplémentaires (3 M€ sur le budget principal et 1 M€ sur le budget Eau et

600 000 € sur le budget Balnéides).

L'annuité est en légère hausse pour un montant de 2,9 millions d'euros (2,8 millions en 2021).

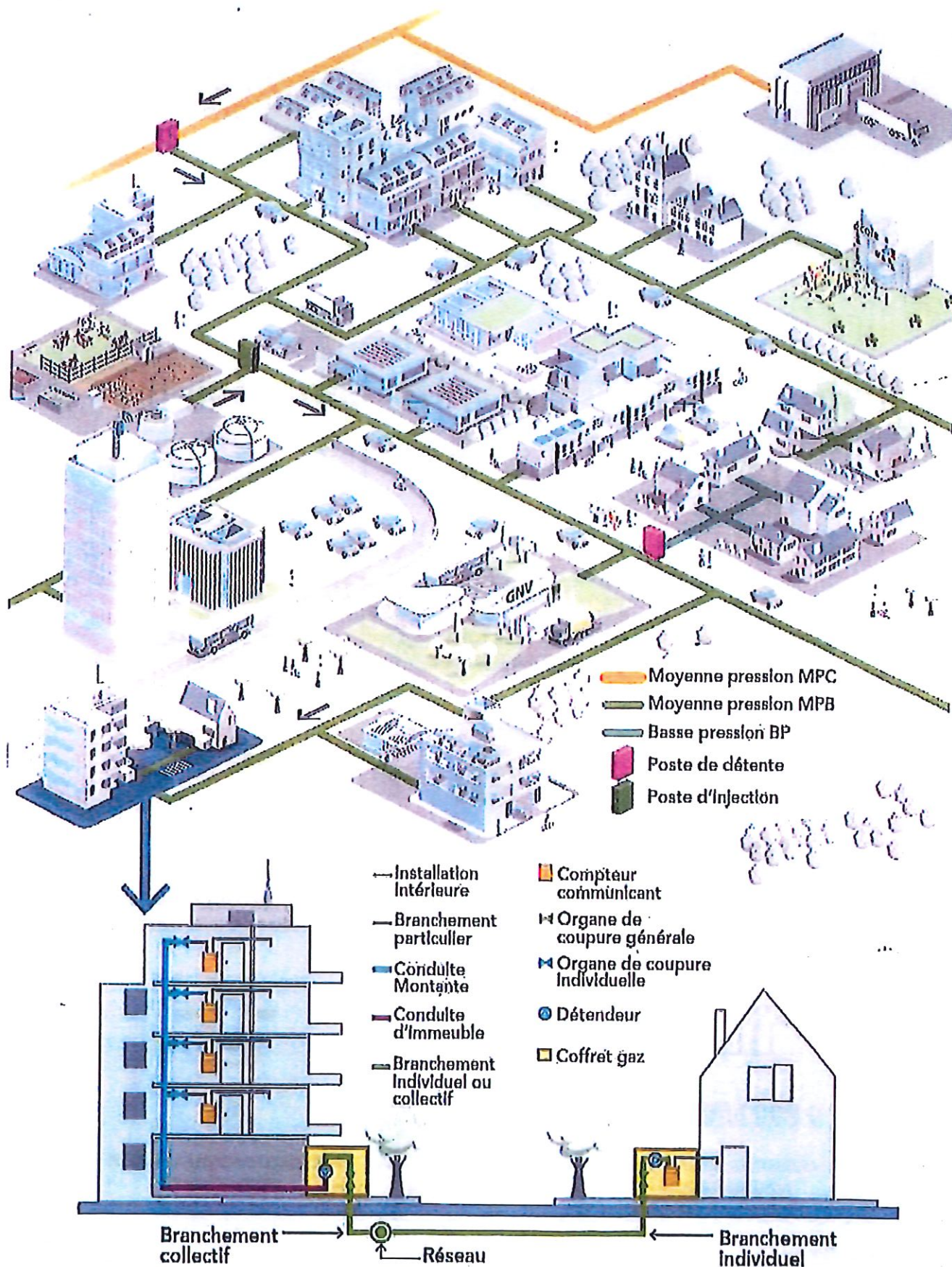
ANNUITÉS D'EMPRUNTS DE 2012 À 2022
(EN MILLIERS D'EUROS)



02

FAIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

BENODET
 2022



1000

1000

1000

1000

RELAIS PETITE ENFANCE

Le Relais Petite Enfance (RPE) informe les parents sur les différents modes d'accueil du territoire. Il met à disposition des familles les listes actualisées des assistants maternels et propose un accompagnement personnalisé tout au long de l'accueil du jeune enfant jusqu'à sa scolarisation. Le RPE se charge également des demandes d'inscription en crèche, halte-garderie et renseigne les familles qui cherchent un(e) baby-sitter.

Le RPE propose des ateliers d'éveil en matinée sur les 7 communes du Pays Fouesnantais. Ces espaces de

jeu sont adaptés aux tout-petits et respectueux de leur rythme. Ils offrent un cadre d'échange et de rencontre aux professionnels de l'accueil individuel.

Le RPE participe à l'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant et informe les assistants maternels sur les conditions d'exercice de leur profession. Ce service est ouvert toute l'année sans interruption, les 2 permanences hebdomadaires en soirée de 17 h 30 à 19 h permettent de recevoir les parents et assistants maternels ayant des contraintes professionnelles.

ATELIERS D'ÉVEIL ITINÉRANTS SUR LES 7 COMMUNES

Le RPE organise tout au long de l'année des ateliers d'éveil sur les 7 communes du Pays Fouesnantais. Sur l'année 2022, 133 ateliers ont été organisés : éveil musical et sensoriel, sorties nature, séances de psychomotricité et d'expression corporelle, etc.

Le RPE travaille également avec les acteurs locaux comme les médiathèques avec des séances « bébés lecteurs » ou des ateliers partagés avec les crèches Bidibulle, Bateau Bleu et Tôt ou Tard.



LE SOUFFLE D'AIR

Initié en octobre 2020 par le Relais Petite Enfance, cet espace d'échanges réunit des familles qui viennent d'avoir un enfant au 3e lieu de l'Archipel de Fouesnant 2 jeudis par mois. Puéricultrice, sage-femme et autres professionnels répondent aux questions liées à l'arrivée d'un bébé et permettent, notamment aux

nouveaux arrivants sur le Pays Fouesnantais, de tisser des liens avec d'autres parents. Le souffle d'air est un lieu d'écoute et de partage pour les familles qui trouvent également toutes les informations sur les services à leur disposition sur le territoire.

SEMAINE DE LA PETITE ENFANCE

Pour la première fois, la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais a participé aux Semaines de la Petite Enfance en partenariat avec la CAF du Finistère et Très Tôt Théâtre. Ce projet qui a pour objectif de favoriser l'éveil artistique du jeune enfant. Le spectacle « le disco des oiseaux », adapté aux enfants dès 6 mois, a réuni 120 enfants, 45 professionnels et quelques familles. Ce concert Pop a embarqué le jeune public au rythme des sons électroniques lors de 3 représentations les 7 et 8 mars.



STRATÉGIE DIGITALE

Cette année, La Riviera Bretonne s'est principalement impliquée sur le digital. Les 3 Offices de Tourisme du territoire et la Communauté de Communes ont été accompagnés par une agence spécialisée, afin de renforcer et développer la présence de la destination sur les médias sociaux et faire monter en compétences les équipes.

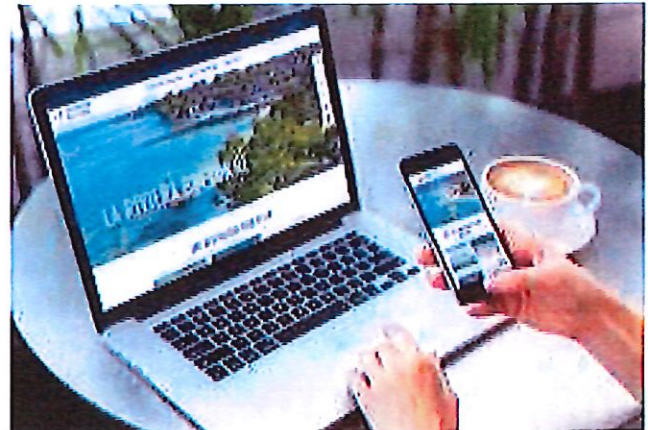
Mis en ligne en 2018, les sites présentent un graphisme et des contenus appréciés des internautes mais ceux des 3 Offices de Tourisme nécessitaient d'être améliorés sur certains points (refonte partielle de la Home Page, nouveau module Agenda et Multilinguisme) afin de mieux répondre aux nouvelles attentes des visiteurs.

EN CHIFFRE

En 2022, le contenu Facebook de La Riviera Bretonne a :

été vu **5 212 656 FOIS**,

touché **1 990 605 UTILISATEURS**.



ÉVÉNEMENTIELS

Comme chaque année, la communauté de communes a organisé les « trophées La Riviera Bretonne » aux golfs de l'Odet et de Cornouaille. Près de 90 joueurs ont participé à chaque compétition. Cette année encore, les lots proposés provenaient des commerces et producteurs locaux.

Port-La-Forêt a accueilli du 24 au 28 août une des trois étapes de la mythique course nautique « La Solitaire du Figaro ». Une flotte de 30 à 35 monocoques de compétition a fait une halte de 4 jours dans le port de plaisance. Un village a été spécialement dressé pour l'événement avec un copieux programme d'animations grand public : initiations aux activités nautiques, sorties en voiles traditionnelles, ateliers culinaires, concerts ... La CCPF et les 3 Offices de Tourisme se sont mobilisés pour accueillir les visiteurs sur leur stand. L'occasion de faire la promotion du territoire et de proposer un accueil « hors les murs ».



PERSPECTIVES 2023

Le Comité de pilotage s'est réuni fin décembre pour faire le bilan de l'année 2022 et valider le nouveau plan d'actions 2023. Ce nouveau plan d'actions sera davantage basé sur les réseaux sociaux et le renforcement des relations presse. L'objectif est de valoriser les ailes de saison et renouveler notre clientèle.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La CCPF, à travers les aides accordées aux entreprises, a continué à soutenir l'économie locale dans un contexte de crise sanitaire. Parallèlement, le service développement économique a assuré l'accueil des porteurs de projets, la commercialisation des terrains en zone d'activité économique, la gestion de l'espace entreprises, la participation au service public d'accompagnement aux entreprises (SPAE) en lien avec la Région Bretagne, la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre de métiers et de l'artisanat, la Technopole et divers organismes (Région Bretagne, Finistère Mer Vent, Quimper Cornouaille développement, Finistère 360, etc.).

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

L'ESPACE ENTREPRISES

L'Espace Entreprises de Troyalac'h à Saint-Evarzec, est un outil de la CCPF ayant pour objet le soutien à la création d'entreprises.

Ce lieu propose des loyers modérés pour les jeunes entreprises en développement. Il permet de diversifier l'emploi local et aide à favoriser l'émergence de nouvelles activités et la mise en réseau des chefs d'entreprise.

Sur l'année 2022, plusieurs entreprises ont quitté l'espaces entreprises dans le cadre de leur développement. Quatre nouvelles entreprises ont ainsi pu intégrer leurs nouveaux locaux.



FONDS COVID RESISTANCE

Pour aider les petites entreprises lors de la crise COVID, la CCPF avait abondé au fond régional Covid Résistance à hauteur de 60 000€. 6 entreprises ont pu en bénéficier pour maintenir leurs activités.

A l'été 2022 il a été décidé que chaque territoire puisse récupérer l'enveloppe non utilisée de ce fond covid résistance et près de 36 000 € ont été reversés au Pays Fouesnantais.

LE PASS COMMERCE ET ARTISANAT NUMÉRIQUE

En partenariat avec la Région, la CCPF propose un dispositif d'aide financière à la digitalisation des entreprises du territoire. C'est une aide sous forme de subvention. Le montant de la subvention est de 50 % des dépenses éligibles comprises entre 2 000 € HT et 15 000 € HT. Les dépenses éligibles sont :

- les investissements immatériels liés à la réalisation d'une prestation de conseil en lien avec le numérique, ou prestation liée à la création de site internet ou

visant à améliorer la visibilité sur le web (e-boutique, visites virtuelles...) ;

- les investissements matériels en lien avec les prestations numériques (ordinateurs, tablettes, appareil photo...).

Sur l'année 2022, 15 entreprises ont bénéficié du dispositif pour un montant d'aide de 35 000 € (50 % par la CCPF et 50 % par la région Bretagne).

LES ZONES D'ACTIVITÉ

La commercialisation des terrains s'est poursuivie sur le Parc d'activité des Glénan. La communauté de communes a vendu 4 terrains et reçu plusieurs demandes de réservation de lot.

Toujours sur le Parc d'activité des Glénan, la signalétique a été entièrement revue.

VOIRIE, VOIES VÉLO ET RANDONNÉE

Au 1er janvier 2022, la CCPF a récupéré 34 km de voies communales d'intérêt communautaire, passant ainsi son réseau à 72 km (y compris les zones d'activités).

Les travaux de réfection de la voirie d'intérêt communautaire se sont élevés à près de 1 900 000 € dont les opérations les plus importantes concernaient :

- le carrefour giratoire et son aire de stationnement de Carn Yann en Saint-Evarzec ;
- la réfection de la route départementale 45 sur les sec-teurs de Bréhoulou et de Beg-Meil pour le compte du Département et de la commune de Fouesnant ;
- différentes interventions sur l'ensemble de la voirie communautaire.



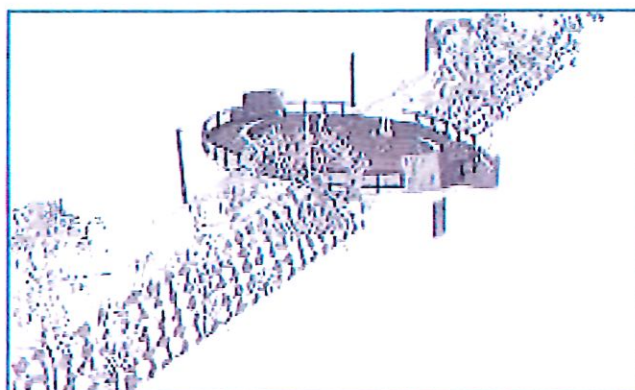
Concernant la partie vélo, près de 400 000 € ont été dépensés pour :

- des études (projet d'aménagement entre le giratoire de l'Odét et celui de Menez Saint-Jean en Clohars-Fouesnant, projet le long de la route de Bénodet en Fouesnant, aménagement sur la route du Canvez – Hent Beg Croissen en Bénodet, projet entre la digue de l'Anse du Bourg et la route de Kerleven en La Forêt-Fouesnant, étude sur l'anse du Petit Moulin en Bénodet) ;
- quelques interventions à Penfoullic en Fouesnant et sur la route du Prajou en Pleuven.

Suite à l'obtention d'une aide au titre d'AVELO2, la CCPF a recruté une technicienne « mission vélo » qui s'est lancée dans la démarche du schéma directeur Vélo.

En 2022 la CCPF et les communes du Pays Fouesnantais ont travaillé de concert à l'actualisation des sentiers

de randonnée en identifiant de nouvelles boucles et en supprimant certains tronçons qui n'ont que très peu d'intérêt ou qui contiennent des points bloquants.



Projet d'aménagements - Anse du bourg à La Forêt-Fouesnant

L'INCLUSION NUMÉRIQUE EN CHIFFRES

- 50 créneaux hebdomadaires sont consacrés aux rendez-vous individuels
- 104 heures de cours collectifs sont programmés jusqu'en décembre et complets à 95 %
- 47 personnes sont inscrites aux cours collectifs (soit en moyenne 3 cours/personne)
- 1/5 de femmes, 4/5 d'hommes
- la moitié sont des résidents de Fouesnant (55 %), l'autre moitié est composée des résidents des 6 autres communes

COLLECTE POUR L'UKRAINE

Depuis le début de la guerre en Ukraine, les 7 communes du Pays Fouesnantais se sont largement mobilisées pour venir en aide aux populations victimes de ce conflit. En lien avec la Protection Civile, c'est une chaîne de solidarité composée d'élus, d'agents communaux, de bénévoles, des réserves citoyennes, qui s'est mobilisée pour collecter, trier et emballer les nombreux dons des habitants. Les colis sont partis le 12 mars vers les plateformes logistiques, grâce au transport conjoint des agents de la ville de Fouesnant, de la CCPF et des bénévoles de l'ADS7.

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

Le Bureau communautaire s'est prononcé sur les deux thématiques à définir en plan d'action pour la durée du mandat :

- la précarité économique et l'isolement,
- l'anticipation des conséquences du vieillissement de la population.

Un questionnaire a été diffusé aux partenaires en fin d'année pour identifier plus précisément les besoins et les difficultés rencontrés sur le territoire. Les résultats paraîtront en début d'année 2023. Les élus et professionnels se réuniront par la suite lors de temps de travail spécifiques aux 2 thématiques.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La convention territoriale globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat avec la CAF pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la CAF, couvrent la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap...

La CCPF, les communes du territoire ainsi que le Conseil départemental ont contractualisé avec la CAF fin 2021 pour la période 2022 / 2026.

Concernant le volet financier de la CTG, chaque structure d'accueil (crèches Relais petite enfance, centres de loisirs, etc.) a signé avec la CAF un Contrat d'objectifs et de financement (COF), anciennement appelé « Contrat enfance jeunesse ».

LABEL À FAIRE (ATELIERS FOUESNANTAIS)

Label à Faire a ouvert ses portes fin 2021 : ateliers de réparation de vélo, cuisine (« bien manger »), couture et numérique s'adressent à tous et en particulier aux personnes vulnérables ou porteuses de handicap. La vente de vélos à petits prix est ouverte à tous.

Le partenariat de la CCPF avec Label à Faire est un réel tremplin pour le mieux vivre ensemble en Pays Fouesnantais.

SCOT DE L'ODET

Par décision en date du 9 février 2021, le comité syndical du SYMESCOTO a décidé d'engager une modification simplifiée du SCOT afin de le mettre en conformité avec le volet littoral de la loi Elan.

Suite à la définition des critères des secteurs à urbaniser, le premier trimestre 2022 a été consacré à la rédaction des différentes pièces administratives (Document d'objectifs et d'orientations, évaluation environnementale) afin d'engager la consultation publique et celle des Personnes Publiques Associées.

Suite à l'avis défavorable des services de l'Etat, le bureau syndical du Symescoto en date du 21 septembre a donc décidé de solliciter un bureau d'étude pour apporter les éléments de complétude demandés. Ces compléments concernent en particulier l'évaluation environnementale. L'approbation finale initialement prévue pour fin 2022 est donc reportée à juin 2023.

Parallèlement, le SCOT de l'Odét a jusqu'en août 2026 pour se conformer aux différentes évolutions législatives produites par l'ordonnance n° 2020-744 du 17 juin 2020 et par la loi Climat et Résilience.

Par délibérations du comité syndical du 11 février 2020, puis du 22 mars 2022, le SYMESCOTO a voté la mise en révision générale du SCOT de l'Odét. Cette révision aura pour but d'approfondir et d'adapter les orientations stratégiques inscrites au document de 2012, en requestionnant les ambitions prévues au regard des objectifs des documents supra (SRADDET Bretagne, lois ELAN, NoTRE, ALUR, Climat et Résilience, etc).

La méthode de travail ainsi que le retroplanning de la procédure ont été présentés au bureau syndical. Avec un démarrage de la mission au 1er trimestre 2023, l'arrêt du SCOT est envisagé pour septembre 2025 et son approbation en août 2026.

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Quimper Cornouaille Développement (QCD) apporte un appui d'ingénierie pour l'élaboration et le suivi du PLH. L'élaboration du nouveau PLH, qui devait être engagée en février, a été suspendue dans l'attente du recrutement d'un nouveau chargé d'études « Habitat » au sein de QCD.

Les travaux devraient reprendre début 2023 en articulation avec le planning de révision du SCOT.

Concernant les aides individuelles apportées par la CCPF pour faciliter l'accès à la propriété des jeunes ménages et le maintien à domicile des personnes âgées, 41 dossiers ont été présentés au bureau et ont reçu un avis comme suit :

- pour l'accès à la propriété : 23 avis favorables, 1 refus, 2 ajournements pour demande de complétude et 3 remboursements dans le cadre de vente.
- pour l'adaptation des logements des personnes âgées : 12 avis favorables.

Le montant total des aides apportées par la CCPF au titre de 2022 s'élève à 213 377,10 €.

PERSPECTIVES 2023

Révision des modalités d'attribution des aides et intégration du critère énergétique au regard du contexte actuel.



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

L'aménagement de l'espace vise l'organisation d'ensemble, le fonctionnement global d'un territoire, où s'imbriquent différents lieux de vie, supportés par un élément fondamental : le sol, c'est-à-dire la ressource foncière, qu'il convient de rationaliser.

L'objectif est donc de proposer aux habitants un cadre de vie de qualité et un territoire fonctionnel répondant à leurs besoins principaux et respectant les règles en particulier d'urbanisme qui s'imposent.

Les grandes lignes de l'aménagement du territoire sont déterminées par différents documents qui s'articulent entre eux via un rapport de compatibilité et suivant une échelle pyramidale comme suit :

- le Schéma Régional d'Aménagement Durable et

D'Egalité des Territoires (SRADDET) à l'échelle de la région Bretagne ;

- le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) à l'échelle du bassin de vie regroupant Quimper Bretagne Occidentale et le Pays Fouesnantais ;
- le Plan Local d'Urbanisme (PLU) au niveau communal.
- Parallèlement, d'autres documents de planification viennent conditionner l'aménagement du territoire suivant des thématiques spécifiques : l'habitat, la mobilité, la prise en compte du changement climatique...

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Le bureau d'études ARTELIA est mandaté pour accompagner la CCPF dans l'élaboration du PCAET. Suite à la validation du diagnostic, le premier trimestre a été consacré à l'élaboration de la stratégie (définition des axes stratégiques, réalisation des études de potentiel et validation des objectifs territoriaux).

Parallèlement, un travail de synthèse et de vulgarisation des documents a également été engagé afin de sensibiliser le plus grand nombre. Plusieurs instances se sont réunies sur cette période pour valider les différentes étapes :

- 7 janvier : comité technique (validation définitive du diagnostic et définition des axes de la stratégie),
- 14 février : Bureau communautaire (synthèse du diagnostic et validation des axes de la stratégie et d'une méthodologie pour élargir la concertation),
- 15 mars : Bureau communautaire (restitution des études de potentiel et pré-validation des objectifs territoriaux),

- 17 mars : COTEC (validation des études de potentiel et des objectifs territoriaux),
- 21 mars : réunion d'information à l'intention de l'ensemble des conseillers municipaux.

Une phase de concertation élargie a été engagée au cours du second trimestre permettant de mobiliser les principaux acteurs économiques du territoire (entreprises, acteurs du tourisme, agriculteurs) ainsi que les habitants à travers des conférences/débats, des ateliers de travail et un questionnaire en ligne.

Le dernier trimestre a été consacré à la rédaction du plan d'actions détaillé ainsi que l'évaluation environnementale.

La méthodologie d'élaboration de ces documents a été présentée aux membres du COTEC le 14 novembre. Les documents ont ensuite été soumis à leur consultation ainsi que celle du bureau communautaire jusqu'au 16 décembre.



PERSPECTIVES 2023

Les remarques et contributions des partenaires seront traitées en début d'année afin de d'arrêter le projet final au conseil communautaire du 28 février. La procédure de validation administrative pourra alors être engagée dans la perspective d'une approbation finale au dernier trimestre 2023.

LES DÉCHETTERIES

La Communauté de Communes du Pays Fouesnantais dispose de 2 déchetteries, celle de Kerambris à Fouesnant et celle de Poulpry à Bénodet. En 2022, 20 338

tonnes de déchets issus des ménages ont été collectées, soit une diminution de 19,3 % (- 4 864 tonnes) par rapport à 2021.

Type de déchets	Cartons	Papier	Ferrailles	Batteries	Encombrants	Mobilier	Gravats	Incinérables	DEEE	DDM	Déchets verts
Tonnage 2021	271	109	688	14	691	882	6 129	1 008	428	66	12 308
Tonnage 2022	271	100	690	12	698	713	3 329	944	379	24	10 953

Type de déchets	Ressourcerie	Bois traité	Palettes	Souches	Piles	Néons, lampes	Pneus	Plâtre	Textiles	Gravats professionnels
Tonnage 2021	34	1 070	268	949	4	1	11	142	129	38 801
Tonnage 2022	40	1 046	218	724	5	1	10	155	127	34 129

	Total hors gravats pros	Total avec gravats pros
2021	25 202	64 003
2022	20 338	54 467

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE « APPRENDRE EN S'AMUSANT »

La communauté de communes est allée à la rencontre des écoles et des centres de loisirs pour sensibiliser les enfants à la gestion des déchets (tri, compostage, etc.).

Dès le plus jeune âge, il est possible d'initier les enfants au respect de l'environnement. En les éveillant tôt, on crée des réflexes écocitoyens qu'ils garderont toute leur vie. Cela contribue à concevoir une société plus

durable.

Le changement passe par la transmission aux jeunes générations. Montrer l'exemple est la meilleure manière de les influencer. Le Pôle Déchets s'est doté de nouveaux outils pédagogiques et a créé de nouvelles activités ludiques permettant de rendre la thématique des déchets plus attractive et concrète.



VALORISATION DE LA RESSOURCE

La collecte et le traitement des déchets des habitants du Pays Fouesnantais sont des services de proximité par excellence dont la collectivité assure pleinement la tâche. Ces services contribuent à la qualité du cadre de vie de la population des 7 communes de la CCPF.

Le Pôle déchets assure les missions suivantes :

- la collecte des déchets chez les particuliers, les professionnels et les campings (19 808 redevables) ;
- la gestion et le gardiennage des 2 déchetteries (Fouesnant et Bénodet) ainsi que les rotations et vidages des bennes ;
- la collecte des doubles points propres sur les communes littorales ;
- la mise en place, le retrait et la réparation des bacs et des colonnes d'apport volontaire (32 095 bacs et 495 colonnes) ;
- l'information et la sensibilisation des usagers et des scolaires en matière de prévention et de tri des déchets ;
- la facturation annuelle des 19 808 redevables (suivi des tournées, mise à jour du fichier usagers du service) ;
- la gestion et l'exploitation d'une usine de compostage (boues de station d'épuration et algues vertes) ainsi que l'exploitation de la plateforme de compostage des déchets verts (22 000 m²) ;
- les prestations de valorisation (broyage, criblage, compostage) des déchets verts, souches, bois de classe A et B (environ 15 000 tonnes par an) ;
- la gestion et l'exploitation de site d'enfouissement des déchets inertes ;
- le suivi réglementaire du site ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) : contrôle de la qualité de l'air et des eaux, traçabilité des déchets traités ou produits sur le site, surveillance des nuisances sonores, démarche préventive des risques technologiques.

LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

La collecte est assurée en régie sur les 7 communes du Pays Fouesnantais.

2 types de collecte : la collecte en benne à ordures

ménagères pour les bacs roulants (ordures ménagères et collecte sélective) et la collecte en camion grue pour les colonnes d'apport volontaire (ordures ménagères et collecte sélective).

	Benne Ordures Ménagères (bacs)				Camion grue (colonnes)			
	Nombre de collectes	Km parcourus	Carburant (litres)	Tonnages collectés	Nombre de collectes	Km parcourus	Carburant (litres)	Tonnages collectés
Ordures Ménagères	589	102 990	77 547	4 758	169	29 948	22 634	1 391
Collecte sélective	636			2 225	198			569

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

L'incinération : la CCPF est adhérente au VALCOR pour l'incinération des ordures ménagères résiduelles, des refus de tri et des incinérables de déchetterie. Le tonnage à incinérer est en légère hausse par rapport à 2021 (+ 21 tonnes).

Les produits recyclables : le tri des produits recyclables hors verre, est réalisé par le centre Ecotri des Ateliers

Fouesnantais. Les tonnages bruts de la poubelle jaune sont en diminution par rapport à 2021 (- 53 tonnes), comme les tonnages de verre (- 13 tonnes).

En cumulant les 3 flux, on constate une baisse de 40 tonnes soit - 0,4 % par rapport à 2021.

ESPACES NATURELS

Depuis le 1er janvier 2022, la Communauté de Communes a récupéré de nouveaux espaces naturels (pointe Saint-Gilles et anse du petit Moulin à Bénodet, bois du Moustoir à Saint-Evarzec, bâtiments et verger de Penfoul à Fouesnant, anse de Penfoul à Clohars-Fouesnant et anse du Saint-Laurent à La Forêt-Fouesnant), soit au total près de 30 ha supplémentaires.

Pour faire face à ces nouveaux transferts, les équipes d'entretien se sont étoffées avec l'arrivée d'un nouvel agent d'entretien espaces naturels.

Sur le Bois du Moustoir, en concertation avec la commune de Saint-Evarzec, la CCPF a travaillé à l'élabora-

tion d'un plan de gestion visant à préserver, entretenir et valoriser ce site remarquable du territoire. Outre les travaux d'entretien effectués cette année (coupes de branches et d'arbres dépérissant), la communauté de communes a également réalisé un état des lieux du site.

Sur l'anse du Petit Moulin à Bénodet, la CCPF a procédé à la coupe d'une plantation de résineux dépérissants. Cette opération d'entretien permettra à terme de revenir à une forêt naturelle, riche en biodiversité.

Parallèlement, la communauté de communes prévoit de reboiser des parcelles attenantes au bois début 2023 et ainsi de créer un espace forestier cohérent.



Coupes de résineux dépérissants au bois de l'anse du Petit Moulin à Bénodet



Entretien des espaces naturels (marais de Moustierlin)

PRÉVENTION DES INONDATIONS

En début d'année, les élus des communautés de communes du Pays Bigouden Sud, du Pays Fouesnantais et de Concarneau Agglomération ont officiellement lancé l'élaboration du futur programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) « complet ». Sa mise en œuvre est prévue courant 2023.

Parallèlement, le PAPI « d'intention » s'est prolongé par le lancement de deux études :

- diagnostic de réduction de la vulnérabilité des réseaux au risque de submersion marine,
- définition d'une stratégie de protection du trait de côte à Cleut-Rouz.

Afin de sensibiliser la population aux risques littoraux, la CCPF a organisé une réunion publique sur ce thème et travaille également à l'élaboration de supports de sensibilisation aux risques littoraux à destination des jeunes.

Enfin, la communauté de communes a apporté son

appui à l'auto évaluation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) de Bénodet, Fouesnant et La Forêt-Fouesnant, en présence du SDIS et de la préfecture.

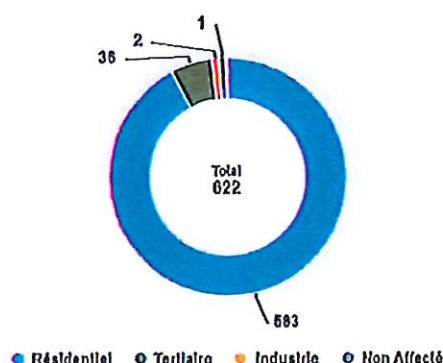


Secteur de Cleut-Rouz à Fouesnant

Gestion de la clientèle sur votre concession

GRDF achemine le gaz pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente de gaz réalisée par le fournisseur d'énergie.

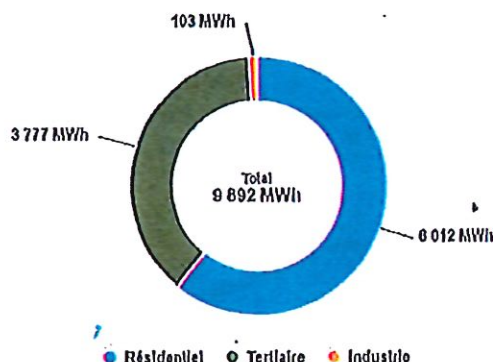
Clients par secteur en 2022



Evolution du nombre de clients

Secteurs	2020	2021	2022
Résidentiel	560	567	583
Tertiaire	29	32	36
Industrie	2	2	2
Non affecté		1	1
Total	591	602	622

Quantités acheminées par secteur en 2022



Evolution des quantités acheminées (en MWh)

Secteurs	2020	2021	2022
Résidentiel	6 284	7 644	6 012
Tertiaire	3 465	3 815	3 777
Industrie	120	124	103
Total	9 869	11 583	9 892

Compteurs communicants

Le déploiement des compteurs communicants gaz a pour objectif majeur de permettre aux clients de bénéficier d'une meilleure connaissance de leurs consommations de gaz. Grâce au compteur communicant, les clients peuvent visualiser sur un espace personnalisé et sécurisé leur consommation quotidienne, la comprendre et ainsi entreprendre des actions de maîtrise de l'énergie. La réussite du projet, débuté à grande échelle en 2017 et qui se termine en 2023, passe également par la mobilisation des acteurs de l'écosystème de la maîtrise de l'énergie.

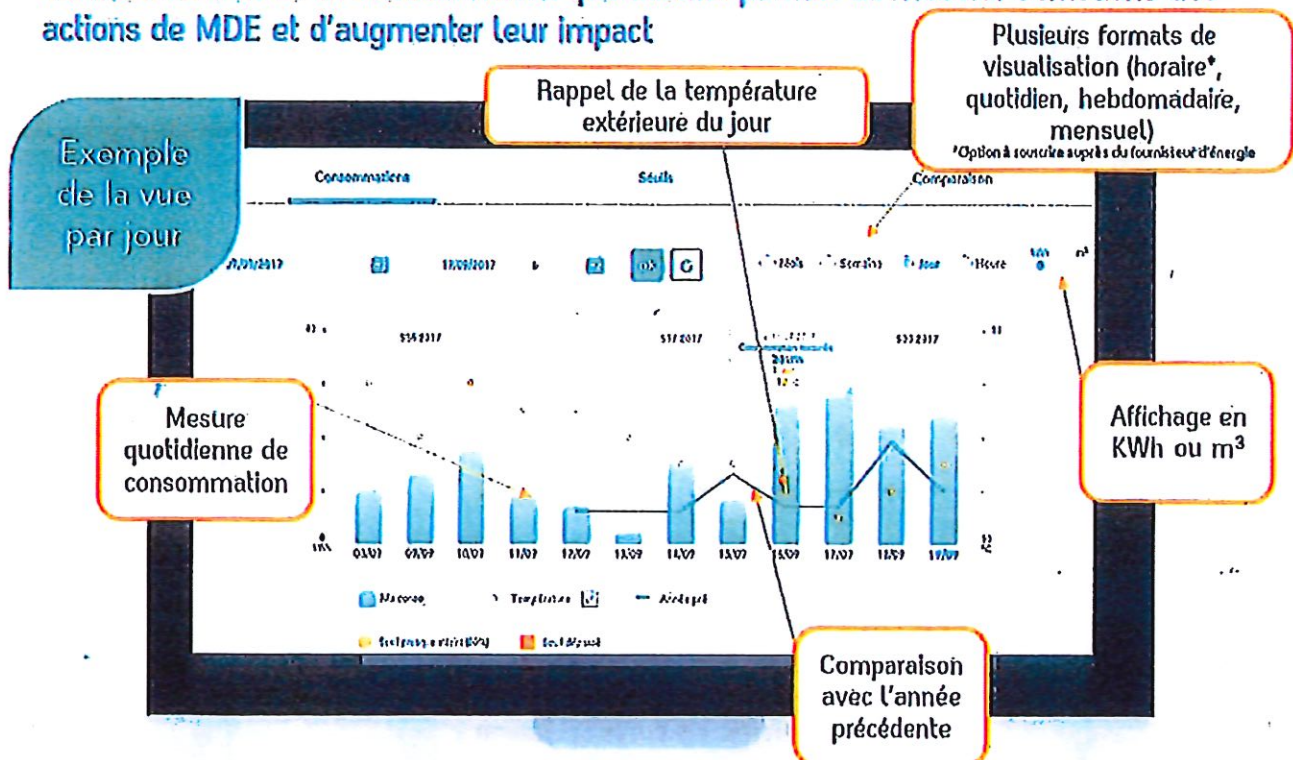
Depuis le début du déploiement sur votre concession, 602 compteurs ou modules communicants ont été installés dont 481 en 2022. De plus, 2 concentrateurs ont été installés depuis le début du déploiement.

Investissements par finalité - flux (en euros)

	2020	2021	2022
Total	148 205	131 146	79 295
Raccordement et transition écologique	133 608	116 298	21 970
Modification d'ouvrages à la demande de tiers	0	0	0
Adaptation et modernisation des ouvrages	0	0	7 654
Modernisation de la cartographie et inventaire	1 193	1 332	817
Comptage	5 710	3 550	40 080
Autres	7 695	9 966	8 775

Les données de consommation à votre disposition

La visualisation de la consommation quotidienne permet de mesurer l'efficacité des actions de MDE et d'augmenter leur impact



Compte d'exploitation

Pour un service de distribution péréqué, l'équilibre économique est réalisé à l'échelle nationale, et non concession par concession. Cependant il est important, pour chaque autorité concédante, de disposer d'un compte d'exploitation à son périmètre afin de pouvoir apprécier sa situation dans le système de péréquation national.

Compte d'exploitation synthétique (en euros)

	2020	2021	2022
RECETTES D'ACHEMINEMENT	158 815	179 174	165 698
CHARGES NETTES D'EXPLOITATION	93 499	102 229	119 217
CHARGES D'INVESTISSEMENTS	164 062	171 402	190 060
PRODUITS MOINS CHARGES	-98 746	-94 458	-143 579
Impact climatique	-1 905	6 726	-1 678
Contribution à la péréquation	-102 920	-111 206	-117 049
Autres (régularisation du tarif précédent, Impayés...)	6 079	10 022	-24 852

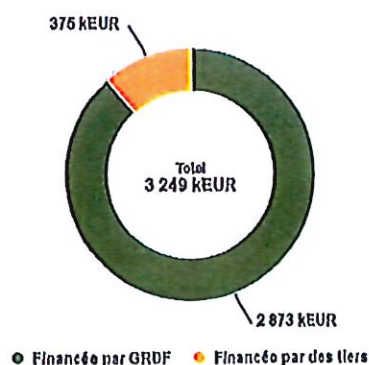
- Un Impact climatique négatif signifie que les recettes de GRDF ont été inférieures à la prévision de la CRE en raison d'un climat globalement plus chaud que le climat moyen,
- Une contribution de la concession à la péréquation tarifaire négative signifie que la concession bénéficie du système de solidarité national.

Valorisation du patrimoine

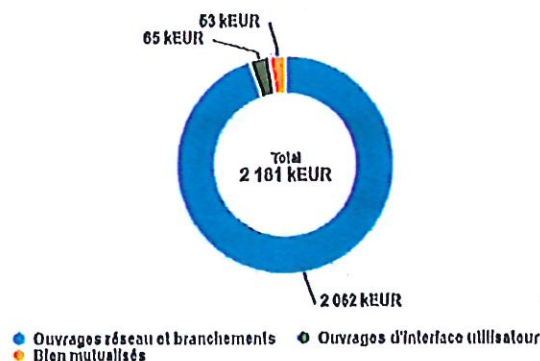
Les anneaux ci-dessous présentent à fin 2022 :

- D'une part qui, de GRDF, de l'autorité concédante ou des tiers, a financé les ouvrages.
- D'autre part la valeur qui reste encore à rembourser par les clients via le tarif de distribution. La valeur nette réévaluée de la part des ouvrages financés par le concessionnaire représente les charges liées aux investissements (remboursement économique et coût du financement) que les clients auront encore à payer à travers la part acheminement de leur facture.

Origine de financement (valeur initiale)



Valeur Nette Réévaluée à fin 2022



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023**

Convocation en date du 22 septembre 2023.

Le vendredi vingt-neuf septembre deux mil vingt-trois, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Michel DONNARD, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration :

Monsieur Stéphane LOZACHMEUR a donné procuration à Monsieur Christian PENNANECH,
Monsieur Jean-Michel COUVREUR a donné procuration à Jean-Christophe CORBEL,
Madame Annie RANNOU a donné procuration à Madame Anne BOURBIGOT,
Madame Véronique IRIS a donné procuration à Madame Sandrine GUEIT,
Monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à Madame Elodie SURGET.

Membres absents : Monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Stéphane MOREL a été nommé secrétaire de séance.

2023-09-083

ADMINISTRATION GENERALE

Concession GRDF – compte-rendu annuel 2022

Le compte-rendu annuel des activités réalisées par le concessionnaire GRDF au titre de l'année 2022 a été adressé en Mairie.

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé de faire communication de ce document aux membres du Conseil municipal.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de ce rapport.

Pour copie conforme
Bénodet, le 2 octobre 2023
Christian PENNANECH,
Maire



BENODET

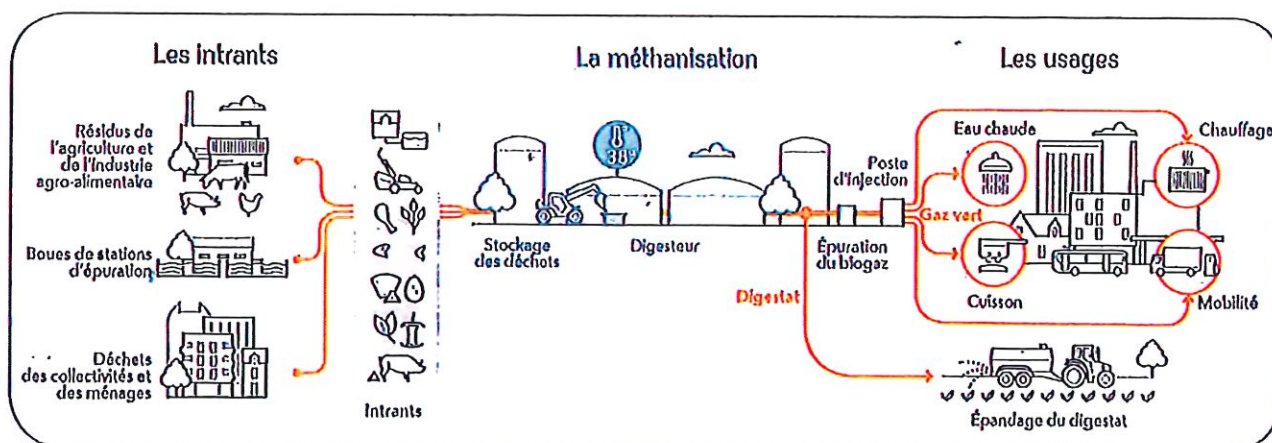
2022

Le « Portail Collectivités »

Le Portail Collectivités a été mis en service fin 2021, et remplace les outils MaConcessionGaz et MonRéseauGaz. Accessible sur grdf.fr, le Portail Collectivités est un espace dédié et sécurisé offrant à toutes les collectivités desservies en gaz l'accès à un ensemble de services et de données relatifs à l'activité de GRDF sur leur territoire pour répondre à leurs besoins. Votre code d'authentification est : SHRIXDYK. Vous avez accès à un espace privilégié et enrichi de tous les documents (contrats de concession, avenants, CRAC, courrier redevances...) et des jeux de données détaillées pour vous permettre de mieux contrôler l'activité de GRDF sur le périmètre de chaque commune composant votre territoire.

Le gaz vert, vos déchets ont de l'avenir

Le biogaz est un gaz 100% renouvelable produit localement et issu de la fermentation anaérobie (méthanisation) de résidus agricoles, d'effluents d'élevage et de déchets des territoires. Après épuration, il atteint le même niveau de qualité que le gaz naturel et peut donc être injecté dans les réseaux et couvrir les besoins des clients en chauffage, cuisson, eau chaude sanitaire et carburant. On l'appelle alors biométhane. Utilisé comme carburant (BioGNV), il offre une solution économique et écologique pour le transport de marchandises et de personnes.



Votre interlocuteur territorial GRDF



GLADYS LE GUEN
Responsable Territorial Finistère
06 07 42 36 77 | 02 98 42 56 63
gladys.le-guen@grdf.fr

URGENCE SECURITE GAZ

☎ **N°Vert 0 800 47 33 33**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

SERVICE CLIENT

☎ **N°Cristal 09 69 36 35 34**

APPEL 1011 SURTAXE



BENODET

2022

Demandes et prestations

À la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel, GRDF réalise des prestations intégrées dans le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à la résiliation du contrat de fourniture...), et d'autres prestations payantes et identifiées dans le catalogue de prestations (interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux...).

Principales demandes de prestations réalisées sur la concession

	2020	2021	2022
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	73	57	55
Mise hors service (initiative client ou fournisseur)	20	12	16
Intervention pour impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement)	0	2	0
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	22	13	19
1ère mise en service	22	16	17

La chaîne d'intervention

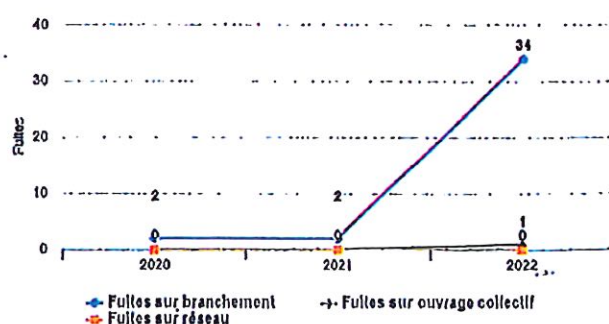
Les dommages aux ouvrages lors de travaux de tiers provoquent des incidents sur le réseau de distribution de gaz avec ou sans interruption de fourniture pour les clients.

Dommages aux ouvrages

Dommages

	2020	2021	2022
Nb de DO avec fulte sur ouvrages enterrés	0	0	2
Nb de DICT sur ouvrages GRDF	101	143	107
Taux	0,00%	0,00%	1,87%

Évolution des fuites



Ouvrages et maintenance

Type d'ouvrages	Parc à fin d'année	Visites planifiées	Visites réalisées
Canalisations réseau	28 km	0 m	418 m
Postes de détente réseau	0	0	0
Robinetts de réseau utiles à l'exploitation	10	10	10
Branchements collectifs	15	0	0

BENODET 2022

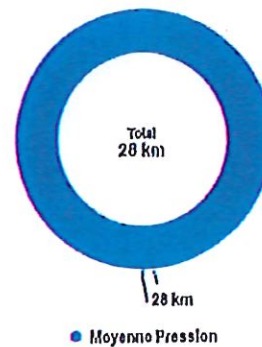
Votre patrimoine

Votre patrimoine est principalement composé des canalisations, des postes de détente réseau, des robinets de réseau ainsi que des branchements collectifs. Retrouvez ci-dessous deux répartitions des canalisations, l'une par matière et l'autre par pression, en 2022 à l'échelle de votre concession.

Canalisations par matière en 2022



Canalisations par pression en 2022



Les chantiers

Raccordements et transition écologique

Longueur

Brch. Coll.

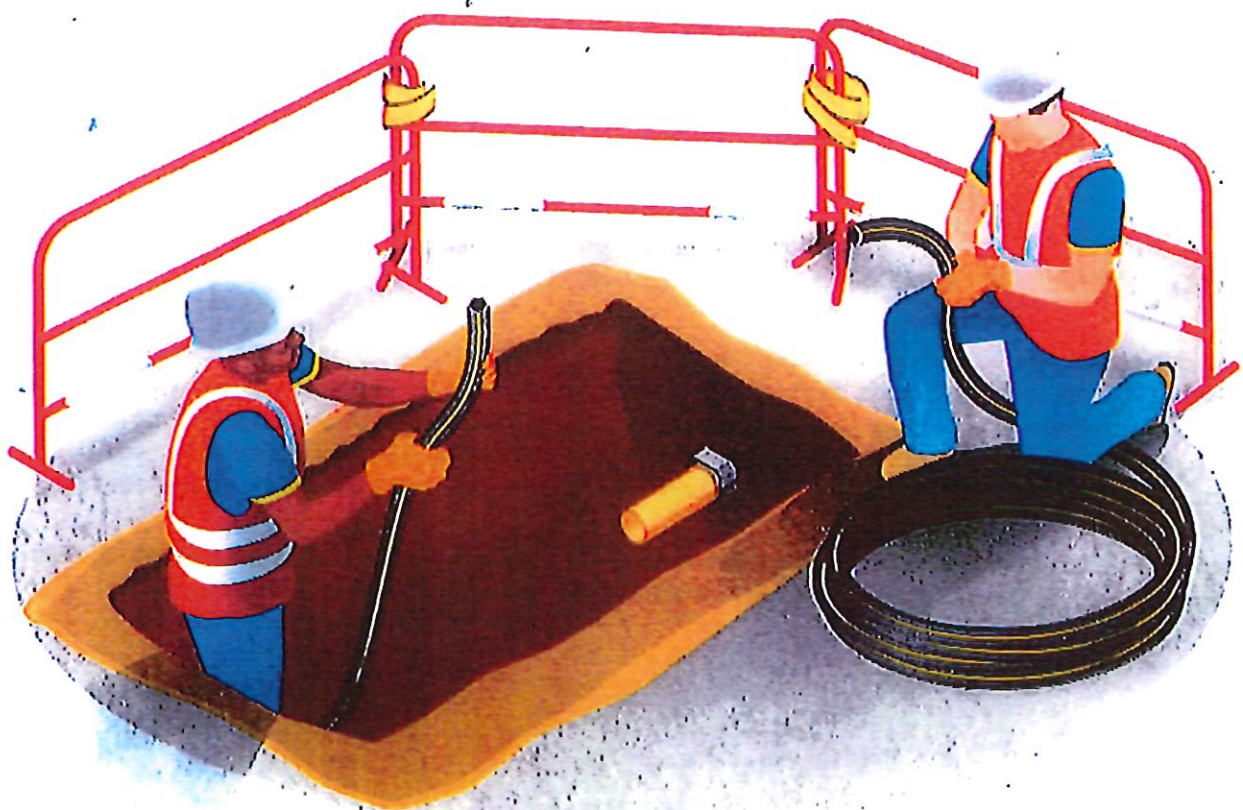
Brch. Ind.

VENELLE DE TY MEN

77 m

1

1



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Afin de résorber des points noirs en assainissement non collectif, certains secteurs vont être raccordés. C'est le cas à La Forêt-Fouesnant sur le secteur de Kerambriec, Kerphilippot, Creac'h An Allé et Karn Veilh, ce qui permettra de raccorder plus de 50 habitations

situées en zone à enjeux sanitaires (745 000 €). C'est également le cas au Drennec à Clohars-Fouesnant, pour raccorder plus de 40 habitations (640 000 €). Des études d'extension du réseau sont en cours sur d'autres secteurs du territoire.

ETUDES

Diverses études sont en cours de réalisation, comme le zonage d'assainissement communautaire permettant d'identifier les zones potentiellement raccordables à l'assainissement collectif, le schéma directeur com-

munaire d'assainissement du territoire permettant d'établir un prédiagnostic des réseaux et permettre ainsi de planifier les opérations de réhabilitation ou la recherche de micopolluants.

PRÉSERVATION DU MILIEU NATUREL

À travers sa compétence environnement, l'action de la CCPF vise à préserver et à développer la qualité environnementale du territoire du Pays Fouesnantais. Concrètement, cela se traduit par la mise en œuvre d'actions pour la préservation des milieux aquatiques, la gestion et la valorisation des espaces naturels communautaires et des sites classés Natura 2000, la protection de la biodiversité, mais aussi la protection et l'adaptation des territoires au risque de submersion marine.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES (GEMA)

Comme chaque année, le premier trimestre 2022 marquait la période de rédaction des bilans des différents suivis réalisés tout au long de l'année (bilan 2021 du suivi de la qualité des cours d'eau, des actions menées par la CCPF dans le cadre du SAGE Sud Cornouaille, des suivis multithématiques du marais de Moustierlin).

La collectivité a également établi la stratégie d'entretien des cours d'eau de son territoire (hors bassin-versant de l'Odét) pour les cinq prochaines années. Une réflexion a été menée pour la suppression des obstacles à la continuité écologique du cours d'eau traversant le secteur de Menez Bonidou à La Forêt-Fouesnant.

En collaboration avec Concarneau Agglomération et Quimperle Communauté, la CCPF souhaite sensibiliser la population aux bons gestes à adopter pour réduire les risques de pollution bactériologique du littoral. Cette campagne de sensibilisation sera lancée au 1er semestre 2023.

Dans le cadre du Plan algues vertes, Concarneau Agglomération, en partenariat avec la CCPF, porte un projet agro-environnemental et climatique (PAEC) pour la période 2023-2027. Co-construit avec les agriculteurs du bassin-versant de l'Odét à l'Aven, ce projet vise à adopter des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement.

NATURA 2000

Le comité de pilotage du site « Marais de Moustierlin » s'est réuni pour la première fois depuis 2018. Les membres présents ont ainsi validé le bilan global élaboré fin 2021 et ont décidé d'engager la révision du document d'objectif du site dès cette année.

Le comité de pilotage du site « Archipel des Glénan » s'est quant à lui réuni début mai. La CCPF a relancé son partenariat avec Bretagne Vivante pour la protection du

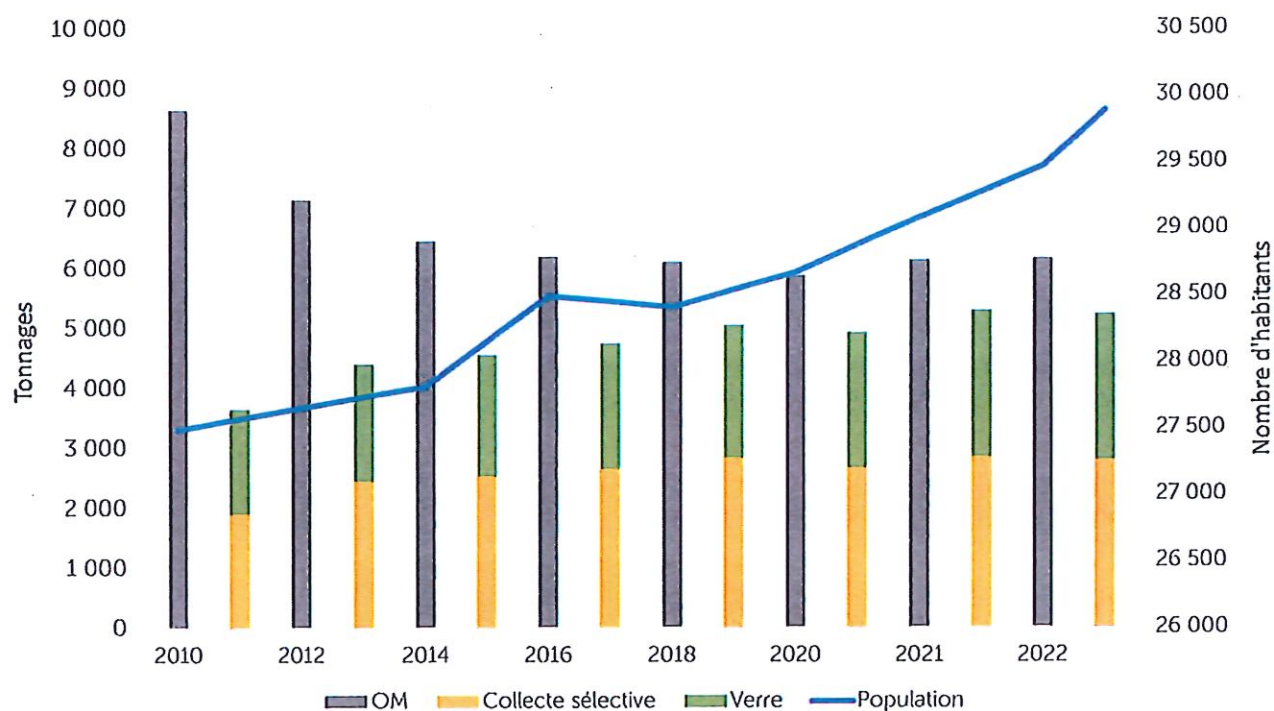
gravelot à collier interrompu, par le recrutement d'une volontaire en service civique et par une conférence qui s'est tenue fin avril à l'Archipel.

À l'initiative de la préfecture du Finistère, une première réunion rassemblant l'ensemble des acteurs concernés par le projet d'extension de la réserve naturelle nationale des Glénan s'est déroulée fin 2022.

03

VALORISATION DE LA [REDACTED] RESSOURCE

EVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS



	2010	2012	2014	2016	2018	2020	2021	2022
Collecte sélective	1 907	2 447	2 531	2 642	2 831	2 670	2 847	2 794
Verre	1 735	1 948	2 014	2 095	2 206	2 249	2 437	2 424
Ordures ménagères	8 635	7 141	6 449	6 190	6 097	5 875	6 135	6 161
Total	12 277	11 536	10 994	10 927	11 134	10 794	11 419	11 379



04

STRUCTURER LE TERRITOIRE

MOBILITÉ

En tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) depuis le 1er juillet 2021, la CCPF doit organiser les services de mobilité sur le Pays Fouesnantais. A noter que le transport collectif ainsi que le transport scolaire réguliers sont restés du ressort du Conseil Régional de Bretagne.

En réponse à la sollicitation de plusieurs entreprises de la zone de Troyalac'h confrontées à des difficultés de recrutement en lien avec le manque de desserte en transport en commun, la CCPF s'est inscrite dans le dispositif « Mobil'Ethic » pour développer l'éco-mobilité des salariés. Sur la base d'un diagnostic et de réunions de travail avec les principaux employeurs de la zone, un plan d'actions a été élaboré pour favoriser le covoiturage, l'autopartage ainsi que le vélo pour les salariés habitants à moins de 5kms de leur lieu de travail et les déplacements à l'intérieur de la zone. Devant l'enjeu que représente la mobilité durable, le conseil communautaire du 14 décembre a ainsi validé à l'unanimité le scénario le plus ambitieux proposé par le bureau d'étude consistant :

- à mettre à disposition des entreprises et salariés volontaires, des véhicules électriques pour tester la mobilité partagée et ce, à titre gratuit ou à loyer modéré. Des véhicules seront également proposés en libre-service ;
- en la création d'une plateforme digitale regroupant l'ensemble des offres de transport et permettant de mettre en relation les utilisateurs de la zone facilitant ainsi le covoiturage ;
- au recrutement d'une animatrice à temps plein basée à l'espace « entreprises » de Troyalac'h qui sera chargée de sensibiliser l'ensemble des employeurs et salariés et de les accompagner dans la mise en oeuvre des solutions proposées.

PERSPECTIVES 2023

Les solutions seront expérimentées en 2023 puis déployées en 2024 à l'issue du bilan de l'expérimentation.

Par ailleurs et tel que défini dans la Loi sur l'Organisation des Mobilités (LOM), l'AOM doit mettre en place un comité des partenaires. Il s'agit d'une instance consultative devant favoriser le dialogue entre l'ensemble des acteurs du territoire (y compris habitants) et rendre un avis sur tous les projets de mobilité. Localement, la composition et les modalités de fonctionnement de ce comité ont été arrêtées par délibération en date du 21 septembre. La première réunion s'est tenue le 8 décembre avec une quarantaine de participants. Les échanges ont été particulièrement riches et ont témoi-

gné de l'enjeu de travailler sur une nouvelle organisation de nos modes de déplacement.

Lors du conseil du 21 septembre, la convention de partenariat avec le Conseil Régional de Bretagne a également été validée. En tant que chef de file de la mobilité sur son ressort territorial, le Conseil Régional organise les services de mobilité à l'échelle régionale et coordonne l'ensemble des AOM locales. Cette convention définit les orientations afin d'optimiser les modes de déplacement sur le Pays Fouesnantais en lien étroits avec les territoires voisins.

PROJET DE TERRITOIRE DU PAYS FOUESNANTAIS

Il s'agit d'un document stratégique et politique pour le développement du territoire.

Le projet de territoire du Pays Fouesnantais est donc en cours d'élaboration. Son armature a été validée par le bureau communautaire réuni en séminaire le 7 septembre.

Le rapport en cours de rédaction sera présenté à l'ensemble des conseillers municipaux, puis soumis à l'avis du conseil communautaire en février 2023.

Le projet de territoire constitue également le socle pour les contractualisations avec les partenaires financiers :

- le Conseil Départemental du Finistère à travers le « Pacte Finistère 2030 » signé le 17 septembre,
- le Conseil Régional de Bretagne via le dispositif « Bien Vivre Partout en Bretagne »,
- l'Etat avec le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE).



COHÉSION SOCIALE

Le pôle cohésion sociale participe à développer la stratégie communautaire d'action sociale, sur la base du diagnostic social de territoire.

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS)

Les élus de la Cornouaille ont décidé de construire ensemble leur contrat local de santé à l'échelle de 6 EPCI : Quimper Cornouaille Occidentale, Douarnenez Communauté, Cap Sizun Pointe du Raz, Haut Pays Bigouden, Pays Bigouden Sud et Pays Fouesnantais.

Le CLS est un outil pour fédérer les partenaires sur des problématiques communes, mobiliser les acteurs du territoire et répondre aux besoins de santé de la population d'un territoire. C'est un contrat signé pour 5 ans entre un territoire (collectivité ou regroupement de collectivités) et l'Agence Régionale de Santé (ARS). Le CLS contribue à la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local, dans le respect des objectifs du Projet régional de santé (PRS), du Plan régional santé environnement (PRSE) et du Projet territorial de santé mentale du Finistère (PTSM 29).

Le CLS doit donner lieu à des actions très concrètes selon les principes suivants :

- prévention et promotion de la santé,
- organisation des parcours de santé,
- populations vulnérables et leurs aidants.

Les différents comités de pilotage ont permis de définir les priorités à travailler pour définir le plan d'actions.

21 fiches action sont en cours de rédaction sur les thématiques suivantes : prévention et promotion de la santé, addictions, coopération et proximité, santé des familles, autonomie, attractivité.

Un comité de pilotage est prévu fin janvier 2023 pour prioriser les actions et engager les collectivités.

INCLUSION NUMÉRIQUE

Lancé en septembre 2022, ce service gratuit propose d'accompagner au quotidien les habitants les plus éloignés des usages du numérique. Ce service a pour objectifs :

- d'apprendre à maîtriser les outils,
- à rendre autonome les usagers,
- à sensibiliser aux enjeux du numérique,
- à accompagner au quotidien les usagers dans leurs démarches administratives.

La conseillère numérique intervient depuis mi-septembre dans les 7 mairies du Pays Fouesnantais. Elle propose également des permanences le mardi soir à la CCPF et un samedi matin sur deux au Label à Faire, qui accueille un public plus fragile.

Les habitants peuvent prendre rendez-vous indistinctement en mairie ou à la CCPF, tous les agents d'accueil ayant été formés au logiciel de prise de rendez-vous dans une optique de transversalité et d'accès simplifié au service.

Les formations numériques ont démarré à l'Archipel et au Label à Faire fin septembre. Les ateliers thématiques abordent des sujets « à la carte » : ranger son ordinateur, le cloud, découvrir son smartphone, communiquer via les réseaux, utiliser une clé USB, acheter en ligne, etc.

La formation Ecole du numérique, proposée sur 28 heures en 3 mois, reprend les bases de l'informatique et amène petit à petit à une utilisation de l'outil en autonomie. Un temps est proposé au troisième lieu, qui permet d'échanger entre participants et de recevoir des conseils sur les usages du numérique dans un endroit convivial. Enfin, le formateur intervient au Label à Faire une fois par semaine pour accompagner les salariés des Ateliers Fouesnantais et le public fréquentant le Label à Faire.



La conseillère numérique intervient dans chaque commune du Pays Fouesnantais.

TRAVAUX

PATRIMOINE BÂTI

Les dépenses liées au patrimoine bâti représentent 1,4 million d'euros, dont les principales dépenses se sont concentrées sur plusieurs équipements.

LA RÉNOVATION ET L'EXTENSION DE LA CRÈCHE INTER-ENTREPRISES

La crèche inter-entreprises « Tôt ou Tard » située à Troyalac'h, a bénéficié d'importants travaux de rénovation et d'extension, permettant ainsi des économies d'énergie et une augmentation de la capacité d'accueil de 36 à 40 enfants. En effet, les 600 m² de surface rénovée permettent également de classer cette structure d'accueil parmi les plus sobres du territoire (Classe A en consommation d'énergie, Classe A3 en émission de gaz à effet de serre). Une rénovation qui prend tout son sens du fait de l'envolée des prix de l'énergie et de la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique.

Le montant de l'opération s'élève à 1 million d'euros HT dont 864 000 € de travaux avec une participation de la CAF et de l'Etat à hauteur de 446 000 €.

L'EXTENSION DES GARAGES ET DES VESTIAIRES DE KERAMBRIS

Commencés en décembre 2021, les travaux d'extension des garages et des vestiaires s'élèvent à près de 430 000 € TTC. Les garages passent ainsi de 4 à 6 travées et les vestiaires pour le personnel s'étendent sur 80 m².

LES AUTRES INTERVENTIONS

- L'espace sportif de Kervihan a passé son éclairage en leds (près de 110 000 € TTC).

- Remplacement des exutoires de désenfumage sur l'usine de traitement des algues vertes.

- Diverses interventions sur la résidence de Ti Ar C'hoat pour 117 000 € et autres bâtiments.

EXTENSION DE L'HÔTEL COMMUNAUTAIRE

Les travaux de démolition et de terrassement ont débuté à la fin de l'année 2022. Les marchés de travaux s'élèvent à 4 740 000 € HT. L'essentiel des travaux se dérouleront sur les années 2023 et 2024.



Les travaux d'extension de l'Hôtel communautaire ont débuté en novembre 2022.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Depuis 2021, la communauté de communes n'intervient plus dans l'effacement des réseaux électriques ; c'est dorénavant du ressort du Syndicat Départemental d'Énergie du Finistère. Par contre, la CCPF s'est vu transférer toutes les installations d'éclairage public des communes au 1er janvier 2022.

C'est à ce titre qu'elle est intervenue en 2022 sur plusieurs ouvrages existants du Pays Fouesnantais et en aménagement, notamment sur la commune de Bénodet.

Les travaux liés au réseau télécom ont concerné plus particulièrement le secteur de Carn Yann en Saint-Evarzec.



05

ÉCONOMIE DU TERRITOIRE

JOB DATING EN LIGNE

Afin d'accompagner les entreprises du territoire dans leurs démarches de recrutement de saisonniers, la communauté de communes organisait jusque-là le traditionnel «Forum de l'emploi». En 2022, la CCPF a fait le choix d'organiser deux job dating en ligne (mars et mai), pour toucher des personnes ne résidant pas sur le territoire.

Depuis une plateforme, les entreprises pouvaient déposer leurs offres d'emploi et indiquer leurs créneaux pour rencontrer les candidats en visioconférence. Une centaine d'offres étaient proposées aux quelques 120 candidats.

19-20-21
MAI
2022

Vous cherchez un job saisonnier pour cet été ?
Inscrivez-vous sur notre plateforme et rencontrez de chez vous, votre futur employeur.



EMPLOI
SAISONNIER
Hôtellerie
Bar, Restauration
Camping ...

Pays
Fouesnantais
Communauté de Communes

PROMOTION TOURISTIQUE

« UNE STRATÉGIE DIGITALE RENFORCÉE POUR RÉPONDRE À LA DEMANDE DES CLIENTÈLES ».

L'appellation La Riviera Bretonne permet d'assurer la promotion touristique du Pays Fouesnantais à l'échelle nationale et internationale. Le service mène des opérations de promotion et de communication, en lien avec les 3 Offices de tourisme. Il s'implique également dans les stratégies de la Destination Quimper Cornouaille et de la Région Bretagne en participant à des actions de promotion et des projets de développement. Ces missions renforcent l'attrait touristique du territoire et contribuent au bon développement économique du secteur touristique et des retombées pour les sociopro-

fessionnels du Pays Fouesnantais.

Le comité de pilotage a validé le plan d'actions pour la promotion et le développement de La Riviera Bretonne pour l'année 2022.

Les 3 axes du plan d'actions de La Riviera Bretonne :

- promotion, communication, marketing,
- accompagnement des Offices de Tourisme et mutualisation,
- développement de l'offre touristique.

ACCUEIL PRESSE : JOURNALISTES ET INFLUENCEURS

Début avril, La Riviera Bretonne a accueilli Tiany Kirilof, une influenceuse belge (suivie par environ 200 000 personnes). Tiany et sa famille ont passé 3 jours et 2 nuits sur le territoire (du 12 au 14 avril). Les objectifs de cette action sont de développer la notoriété de la destination en Belgique et séduire et inciter les visiteurs à découvrir les richesses de notre territoire.

En collaboration avec Finistère 360, nous avons accueilli la journaliste Agnès BENOIT LE MARCHAND du magazine de décoration haut de gamme Côté Ouest. La journaliste a retenu quelques adresses dans le Pays Fouesnantais qu'elle a pu visiter et tester pendant son séjour les 12 et 13 octobre. Le magazine sera diffusé au printemps 2023.



L'influenceuse Tiany Kirilof est suivie par près de 200 000 personnes

06

PETITE ENFANCE

RENOUVELLEMENT DU PROJET DE FONCTIONNEMENT DU RELAIS PETITE ENFANCE AVEC LA CAF

Ce document définit les axes de travail du RPE pour la période contractuelle 2023-2026. Il décrit les actions et les projets mis en œuvre en direction des familles et des professionnels de l'accueil individuel sur le territoire en lien avec la CAF qui verse le bénéfice de la prestation de service.

LES MULTI-ACCUEILS

RÈGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur des multi-accueils de la CCPF a été entièrement modifié en 2022 pour diverses raisons.

Tout d'abord pour des raisons réglementaires : les établissements d'accueil du jeune enfant – (ou EAJE) fonctionnent conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles, du code de la santé publique et aux réglementations ayant trait, entre autres, à l'hygiène et à la sécurité. En 2021 et en 2022, de nouveaux textes sont parus permettant la mise en place d'un projet de réforme sur la simplification et clarification des modes d'accueil. Ils visent à mettre en place des règles communes, compréhensibles et cohérentes dans le but d'améliorer l'accueil des jeunes enfants (taux d'encadre-

ment des enfants, création du référent santé et accueil inclusif, analyse des pratiques professionnelles pour les équipes...).

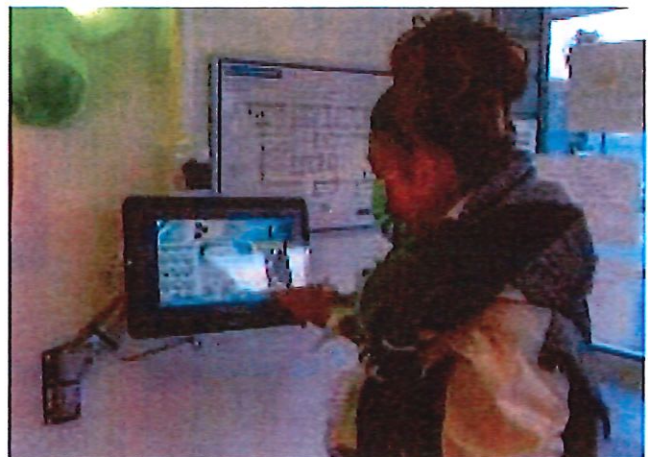
Ensuite pour des raisons organisationnelles liées au changement des besoins des familles. En effet, suite au COVID, le monde du travail a été bouleversé et de nombreux changements d'organisation ont été constatés dans les familles : télétravail, profession libérale, reconversion professionnelle, hausse des plannings et horaires variables...

De fait, les établissements doivent s'adapter et proposer une organisation plus souple tout en garantissant leur bon fonctionnement (modalités de préavis de congés, de plannings variables, typologie des contrats, ...).

UN NOUVEAU SYSTÈME DE POINTAGE DANS LES MULTI-ACCUEILS

Dans le cadre de la mise en conformité des multi-accueils exigée par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) via la réforme des modes d'accueil, la CCPF a mis en œuvre de nouvelles modalités pour ses multi-accueils, à la fois réglementaires et financières.

Un des points essentiels de la contractualisation avec la CAF du Finistère est le subventionnement des structures pour l'accueil des enfants, par le respect des contrats signés entre la structure et les familles. De ce fait, des badgeuses permettant le pointage des arrivées et des départs des enfants, ont été mises en service en novembre 2022.



NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS PAR LES MULTI-ACCUEILS EN 2022

Accueil régulier : 70 enfants

Accueil occasionnel : 53

Planning variable : 20



BÉNODET - CLOHARS-FOUESNANT
FOUESNANT - GOUESNAC'H - LA FORÊT-FOUESNANT
PLEUVEN - SAINT-ÉVARZEC

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023

Convocation en date du 22 septembre 2023.

Le vendredi vingt-neuf septembre deux mil vingt-trois, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Michel DONNARD, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Madame Héléne LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration :

Monsieur Stéphane LOZACHMEUR a donné procuration à Monsieur Christian PENNANECH,

Monsieur Jean-Michel COUVREUR a donné procuration à Jean-Christophe CORBEL,

Madame Annie RANNOU a donné procuration à Madame Anne BOURBIGOT,

Madame Véronique IRIS a donné procuration à Madame Sandrine GUEIT,

Monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à Madame Elodie SURGET.

Membres absents : Monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Stéphane MOREL a été nommé secrétaire de séance.

2023-09-084

ADMINISTRATION GENERALE

Convention-cadre d'assistance juridique et de représentation en justice
- année 2024

Le Conseil Municipal est informé qu'il est opportun de signer une convention-cadre d'assistance juridique et de représentation en justice (jointe à la présente délibération) avec la SELARL ARES, le Papyrus, 29 rue de Lorient – CS 64329 – 35043 RENNES cedex.

Cette convention régira les relations de ce cabinet d'avocats avec la commune de Bénodet en matière de contentieux et de conseil juridique.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir délibérer afin de :

- autoriser monsieur le Maire à signer la convention ;
- prévoir les crédits nécessaires au budget.



SELARL ARES

**GARNIER, DOHOLLOU, SOUET, ARION, ARDISSON,
GRENARD, LEVREL, GUYOT-VASNIER, COLLET,
LE DERF-DANIEL, LEBLANC, MICHELET**

Immeuble Le West Side

53 rue Jules Vallès - CS 64329 - 35043 Rennes CEDEX

Tél : 02 99 67 83 83 - Fax : 02 99 67 67 29

WWW.ARES-AVOCATS-RENNES.COM

**CONVENTION-CADRE D'ASSISTANCE JURIDIQUE
ET DE REPRESENTATION EN JUSTICE**

ENTRE

La commune de BENODET représentée par son Maire, Monsieur Christian PENNANECH,
dûment habilité par délibération en date du 29 septembre 2023.....
dont le siège est situé Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle 29950 BENODET.

D'une part,

Désigné(e) « *la collectivité* » dans la présente convention,

ET

La SELARL ARES (SOUET, ARION, ARDISSON, GRENARD, LEVREL, GUYOT-VASNIER,
COLLET, LE DERF-DANIEL, LEBLANC, MICHELET), dont le siège social est Immeuble "Le
West Side" – 53 rue Jules Vallès – CS 64329 – 35043 RENNES CEDEX,

Représentée par **LE DERF-DANIEL / COLLET** (pôle droit public)

D'autre part

Désignée « *la SELARL ARES* » dans la présente convention,

ARTICLE 2 – Objet des prestations d'assistance juridique et de représentation en justice

La présente convention concerne une prestation de service juridique sous la forme de consultations ou des prestations de représentation en justice, relevant des domaines de compétences et de spécialités exercées par le Cabinet d'avocats, et en particulier :

- ⇒ Droit public (fonction publique, contrats et marchés publics, responsabilité administrative, droit administratif général, droit institutionnel, droit de l'urbanisme, environnement, expropriation, domaine public...)
- ⇒ Droit des affaires, des baux privés et des procédures collectives
- ⇒ Droit pénal
- ⇒ Droit immobilier
- ⇒ Droit des assurances
- ⇒ Droit du travail
- ⇒ Droit de la construction

Cette liste est indicative.

ARTICLE 3 – Durée

La présente convention est conclue pour une durée courant de sa date de signature jusqu'au **31 décembre 2024**.

Elle sera rendue exécutoire, après signature par les deux parties, et l'accomplissement des formalités légales et réglementaires.

ARTICLE 4 – Assistance juridique

4.1.

Chaque consultation devra faire l'objet d'une demande écrite adressée par la collectivité à la SELARL ARES, que ce soit par courrier ou par simple mail.

Cette demande devra comporter une note de présentation, et toutes les pièces utiles, et se conclure par des interrogations juridiques précises, ayant trait à une affaire déterminée.

En cas d'urgence, dûment justifiée, la consultation pourra se faire oralement et, dans ce cas, devra être confirmée sous un délai de 48 heures par écrit.

ARTICLE 6 – Frais et honoraires

La rémunération de la SELARL ARES inclut les honoraires et la prise en charge des frais inhérents à chaque dossier/commande.

Le montant maximal des frais et honoraires pouvant être réglés en application de la présente convention, est fixée, conformément à l'article 1^{er}.

Le taux de TVA est celui légalement applicable au jour de la facturation.

La participation de l'assureur de protection juridique, si elle est partielle, vient en déduction des frais et honoraires ci-dessous définis.

Les tarifs concernant les frais et honoraires de la SELARL ARES sont les suivants :

6.1 - Frais :

	H.T	TTC
Frais de constitution du dossier, gestion informatique du dossier	200,00	240,00
Frais de correspondances reçues (l'unité, idem pour télécopie et e-mail)	4,00	4,80
Frais de correspondances adressées (l'unité, idem pour télécopie et e-mail)	8,00	9,60
Frais de courriers recommandés	Selon tarif en vigueur	
Frais de photocopies ou impression de documents, pièces jointes à e-mail (la feuille)	0,50	0,60
Frais de numérisation de documents par page	0,30	0,36
Reproduction de fichiers / CD-ROM / clé USB	10,00	12,00
Frais de téléphone et de télécopie	Selon tarif en vigueur	
Frais divers (parking, péage, hôtel, train, avion ...)	Selon justificatifs	
Frais de déplacement (le km)	0,80	0,96
Temps passé pour déplacements (vacation horaire)	120,00	144,00
Droit de plaidoirie (si audience)	13,00 € (non soumis)	

6.2 - Honoraires d'assistance et de conseil juridique :

A la vacation horaire : 190,00 € H.T. (228,00 € TTC).

Il est expressément convenu entre les parties que le montant maximal prévu à l'article 1^{er} ne constitue pas un forfait d'honoraires dus à la SELARL ARES, cette dernière étant rémunérée à la vacation horaire effectivement réalisée.

Avant la formalisation de la commande, sur demande de la collectivité, la SELARL ARES lui adressera un estimatif du temps prévisionnel à consacrer au traitement du dossier.

Les résiliations édictées aux Articles 7 et 8 de la présente convention réservent la possibilité pour chacune des parties de se prévaloir de justes dommages et intérêts en réparation du préjudice qu'elle aurait subi et résultant de faits imputables à l'autre partie.

ARTICLE 9

Pour l'exécution de ses missions, la SELARL ARES mettra en œuvre toutes les diligences et tous les moyens qu'impose la sauvegarde des intérêts de la collectivité.

De son côté, la collectivité s'engage afin d'assurer l'efficacité du concours de la SELARL ARES à lui faire connaître dans les meilleurs délais, et sans aucune restriction, toutes les données et tous les documents utiles permettant la parfaite exécution des missions confiées.

Si pour des raisons déontologiques, la SELARL ARES se trouvait dans l'impossibilité d'accepter ou de poursuivre certaines interventions, elle s'engage à en informer immédiatement la collectivité, un éventuel désistement sur telle ou telle mission n'étant susceptible d'entraîner l'allocation d'aucun dommage et intérêt, ou toute autre pénalité.

ARTICLE 10

Les parties conviennent qu'en cas de différends survenus entre elles à l'occasion de l'exécution de la présente convention, Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de RENNES pourra être saisi d'un recours.

Fait en deux exemplaires originaux,

Fait à BENODET, le 3 Octobre 2023	Fait à RENNES, le 6 Septembre 2023
 Le Maire, Christian PENNANECH	Pour la SELARL ARES AVOCATS Maître Anne LE DERF-DANIEL Anne LE DERF-DANIEL Avocate associée Ligne directe secrétariat : 02 967 93 95 a.lederf@scp-avocats-associés.com

Décision du Conseil Municipal : Décision du Conseil Municipal : décision adoptée : 19 pour, 7 contre (Mme Elodie Surget, Mme Astrid Gaugain, M. Christophe Labory, M. André Morvan, M. Jean-Claude Jacq, M. Loïc Audo, Mme Morgane Jan).

Pour copie conforme
Bénodet, le 2 octobre 2023
Christian PENNANECH,
Maire



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023**

Convocation en date du 22 septembre 2023.

Le vendredi vingt-neuf septembre deux mil vingt-trois, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Michel DONNARD, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration :

Monsieur Stéphane LOZACHMEUR a donné procuration à Monsieur Christian PENNANECH,

Monsieur Jean-Michel COUVREUR a donné procuration à Jean-Christophe CORBEL,

Madame Annie RANNOU a donné procuration à Madame Anne BOURBIGOT,

Madame Véronique IRIS a donné procuration à Madame Sandrine GUEIT,

Monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à Madame Elodie SURGET.

Membres absents : Monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Stéphane MOREL a été nommé secrétaire de séance.

2023-09-085

ADMINISTRATION GENERALE

Dénomination de voie

Monsieur le Maire propose de dénommer la voie Jean Moulin.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer afin :

- D'adopter la dénomination « Jean Moulin » pour la rue desservant le lotissement « Les Chemins du Tourigou »,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision du Conseil Municipal : La délibération est adoptée à la majorité.

Pour copie conforme
Bénodet, le 2 octobre 2023
Christian PENNANECH,
Maire

